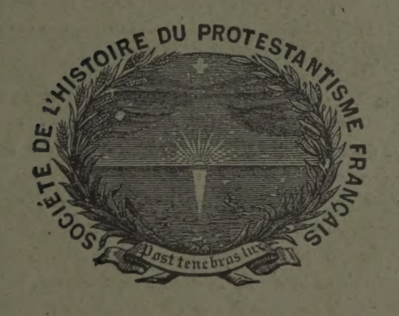
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme Français
Reconnue d'utilité publique par Décret du 13 juillet 1870

Bulletin

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LVI[e] ANNÉE
CINQUIÈME DE LA 5[e] SÉRIE
Juillet-Août 1907



PARIS
Au Siège de la Société, 54, rue des Saints-Pères
LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société anonyme)
33, rue de Seine, 33
1907

SOMMAIRE

AVIS. — En raison de son importance et aussi d'une maladie du directeur, ce fascicule paraît avec un retard de plus d'un mois. On est prié d'excuser cette involontaire irrégularité.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU
PROTESTANTISME FRANÇAIS

CINQUANTE-DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
TENUE A VALENCE, CREST ET DIE
Les 11, 12 et 13 Juin 1907.

Valence

C'est le 10 juin au soir que débarquèrent à Valence trois des cinq membres du Comité qui s'étaient proposés d'aller représenter la Société de l'Histoire du Protestantisme français aux réunions annoncées pour les 11, 12 et 13, à Valence, Crest et Die. Les deux autres en furent empêchés au dernier moment. Le soleil, si rare à Paris voulut bien luire le matin du 11, mais avec beaucoup plus de modération qu'en temps ordinaire à pareille époque, ce qui permit au président et au secrétaire de jouir, dès leur première sortie, de ce qu'il y a de plus beau à Valence, savoir la vue incomparable de la terrasse qui, à gauche de la cathédrale, surplombe la rive gauche du Rhône. Au delà des jardins et des prairies qui nous séparent du fleuve on aperçoit le cours rapide de ce dernier, et sur une longue étendue on voit se dérouler, de l'autre côté, le panorama des montagnes de l'Ardèche sur l'une desquelles, à droite du spectateur, se dresse la silhouette, dorée par le soleil, des ruines du château de Crussol. Ces noms vous rappellent aussitôt toutes sortes de souvenirs huguenots et l'on se réjouit de faire connaissance avec des lieux que jusqu'ici on n'avait vus que dans les livres.

Notre première visite est pour le plus ancien pasteur de Valence, M. A. Causse. Il se trouve qu'il habite la plus curieuse, et ce qui fut incontestablement, il y a trois siècles et demi, la plus belle maison de Valence, à l'extrémité de la grande rue, appelée la *Maison des têtes*, parce que, tant sur les façades extérieures

et intérieures, qu'ailleurs, on n'y compte pas pas moins de 45 têtes sculptées. Toutes ces sculptures, malheureusement en partie recouvertes par de banales boiseries, ont été fortement éprouvées par l'usure du temps et des éléments, mais, grâce à l'amabilité extrême de deux archéologues de la région, MM. E. Mellier et Marius Villard, nous allons pouvoir faire passer sous les yeux de nos lecteurs une série de vues et de reconstitutions donnant de ce monument exceptionnel une idée aussi exacte et complète que possible (1). Il ne nous intéresse pas seulement, en effet, au point de vue de l'architecture, mais aussi au point de vue huguenot. Construite en 1532 par Antoine de Dorne docteur et professeur en droit, humaniste éclairé qui fut en même temps à la tête des affaires de la cité et qu'on peut considérer comme un esprit libéral, la *Maison des têtes* passa, avant la fin du XVIe siècle, dans une famille essentiellement huguenote qui la conserva jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Une petite fille d'Antoine de Dorne, Jeanne de Dorne, veuve du seigneur de St.-Auban, épousa, en effet, en secondes noces, le 12 septembre 1587, Barthélemy de Marquet, alors à la tête du conseil qui, à Die, dirigeait les affaires des Eglises protestantes du Dauphiné ; il était sans doute le fils de François Marquet, procureur-greffier, un des premiers martyrs de la Réforme à Valence (2).

(1) Ils ont bien voulu nous envoyer, en effet, non seulement le tirage à part du travail de M. Marius Villard (*Valence-sur-Rhône : Epoque romaine. Monuments de la Renaissance*, un volume de 198 pages in-8°, orné de 28 illustrations, Valence, imprimerie J. Céas 1907), mais encore nous prêter tous les clichés concernant Valence que nous reproduisons dans ce compte-rendu. Nos lecteurs les remercieront, comme nous le faisons ici, de leur aimable obligeance.

(2) Les éditeurs de la correspondance de Calvin ont publié (*Calvini opera* XXVIII, 716) une lettre du pasteur Pierre Bize, datée « de la Maerie, maison de M. de Parnans, lequel avec Madame sa femme, vous salue très humblement (les pasteurs de Genève)... Ce 15 de septembre 1561. » M. Joseph Roman qui a reproduit cette lettre dans le tome XXVI du *Bulletin de la Société de Statistique... de l'Isère* p. 42-44, annote ainsi le nom de Parnans : « Jean de Dorne, seigneur de Montcarra et de Parnans, régent de l'université de Valence. » Or, d'après M. M. Villard (op. c. p. 119) Jean de Dorne, fils d'Antoine qui fit bâtir la « Maison des Têtes», serait mort le 14 novembre 1557. La note de M. Roman serait donc inexacte. S'agirait-il d'un autre membre de cette famille, par exemple de N..., frère de Jean « sur lequel on ne possède aucun renseignement », dit M. Villard (*ibid.*)? — M. Joseph Roman, que j'ai interrogé, me répond : « La terre de Parnans située près de St-Marcellin (Isère) a appartenu jusque vers 1500 à la puissante famille de Bressieux; elle est tombée alors, par un mariage, dans la famille de Clavayson qui l'a vendue, dans la première moitié du

Pendant que M. le pasteur Causse nous communiquait les numéros du *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme* qui renfermaient quelques-uns de ces renseignements, M. le pasteur A. Mailhet, de Saillans, venait nous rejoindre. Ensemble nous nous rendîmes à l'hôtel de l'Europe où nous trouvâmes notre collègue M. Bonet-Maury arrivé quelques heures avant nous à Valence, puis, outre les deux collègues de M. A. Causse, savoir MM. les pasteurs L. Fabre et E. Peloux, M. H. Draussin ancien pasteur à Pontarlier, retiré à Valence, et tous les membres du conseil presbytéral, ou plutôt du comité de l'Association cultuelle réformée. Ces messieurs tenaient à prendre contact avec nous en nous priant de nous asseoir avec eux à la table hospitalière de l'hôtel tenu par un coreligionnaire. Ce déjeuner fut simple, cordial, et nous permit, mieux que de longues conversations, d'apprendre à connaître les représentants d'une des plus importantes agglomérations protestantes de la région, puisqu'on compte à Valence et aux environs immédiats plus de 4.000 protestants. Les nécessités et les entraînements d'une vie urbaine très active les ont considérablement éloignés des souvenirs que nous étions venus rappeler ; néanmoins la fibre huguenote subsiste encore et nous croyons qu'on parviendrait aisément à la faire tressaillir en faisant connaître une histoire qui a laissé tant de traces dans le pays et dans la ville même.

Après le déjeuner quelques uns de nos hôtes nous accompagnèrent pour nous montrer ce qui était de nature à nous intéresser. D'abord la « Maison des têtes » dont nous venons de parler, puis une autre maison rue Peyrollerie, appelée maison *Dupré-Latour*, et dont la porte intérieure sur laquelle s'ouvre l'escalier en colimaçon est une pure merveille de l'époque de la Renaissance — elle date de 1539 — mais dont on n'a pu encore retrouver ni l'auteur ni le véritable propriétaire. Ce qui, toutefois, paraît ressortir des textes jusqu'ici découverts, c'est qu'à un certain moment du XVIe siècle, cet immeuble appartenait aussi à la famille de Dorne et il est assez vraisemblable que la « Maison

XVIe siècle, à Antoine de Dorne, professeur de droit à Valence, anobli en 1530. La maison forte de la Maerie est située près de Moras (Isère). Les Dorne la possédaient également... S'il ne s'agit pas de Jean de Dorne, il s'agit très probablement de François, son fils, seigneur comme lui, de Parnans, et qui fut conseiller au parlement de Grenoble. » Dans ce cas, il y eut, entre cette famille et la Réforme, des liens intimes, bien avant le second mariage de Jeanne de Dorne.

des têtes» bâtie antérieurement, provoqua cette admirable décoration d'une simple porte intérieure.

Le troisième monument de la Renaissance, postérieur aux deux autres, que nous visitons ensuite, c'est ce qu'on appelle le Pendentif (1), derrière la cathédrale. Ce n'est autre chose qu'un mausolée qu'en 1548, un chanoine, *Nicolas Mistral* fit élever pour lui et pour les siens, dans un cimetière qui à cette époque occupait tout le chevet de la cathédrale. Malheureusement ce petit monument, très à part, d'une élégance incontestable et de proportions extrêmement harmonieuses, a subi depuis son érection grâce à l'abandon des principaux intéressés, de telles vicissitudes que nous n'en avons guère aujourd'hui, sous nos yeux, que le squelette (2). Le chanoine qui le fit édifier était incontestablement un catholique libéral, dont les convictions n'avaient pas encore été modelées sur les canons du Concile de Trente — de ces catholiques avec lesquels, avant le fossé creusé par les guerres de religion, les premiers protestants pouvaient fort bien s'entendre — et qui à Valence, sans doute, s'inspiraient de l'esprit de leur chef hiérarchique, l'évêque Jean de Monluc. Ce

(1) A cause de la voûte en pendentifs avec lunettes dont ce monument offre le seul échantillon connu.

(2) M. M. Villard citant (p. 164 de son opuscule consacré, entre autres, aux monuments de la Renaissance à Valence), un texte extrait par le chanoine Jules Chevalier des registres capitulaires de l'église cathédrale Saint-Apollinaire, du 25 juin 1568, d'après lequel... « les hérétiques et ennemis de la religion chrétienne détruisirent et ruinèrent tout à fait, l'année dernièrement passée (1567), l'église-cathédrale Saint-Apollinaire, son cloître et tout son bâtiment »... suppose que, d'après ce texte, les protestants auraient aussi démoli et profané le mausolée. Or, rien ne permet d'étendre ce texte à ce monument — et si l'on tient compte de son exagération manifeste, car la cathédrale ne fut alors nullement *détruite* — il est permis de révoquer en doute au moins les termes mêmes dont le secrétaire du chapitre s'est servi. Pourquoi, d'ailleurs, charger de ce méfait les huguenots, alors que jusqu'en 1638, d'après M. M. Villard lui-même, aucun des descendants ou parents de Nicolas Mistral, ne paraît s'être soucié du monument qu'il leur avait laissé et qu'en cette année, dame Madeleine du Vache, veuve de feu noble Joachim de Mistral, fonda une chapelenye sous le vocable de la glorieuse vierge Marie, « *dans le cloître Saint-Apollinaire, au lieu où ledit Mistral et ses ancêtres sont ensevelis* ? » Donc, en 1638, le *cloître* n'avait pas été *détruit* et la sépulture des Mistral *n'avait pas été violée*, crimes qu'auraient commis les huguenots en 1567. Il se peut du reste fort bien, qu'en 1638, époque de réaction cléricale, Nicolas Mistral qui, dans son inscription, passait sous silence, à la façon des huguenots secrets, et la Vierge et les Saints et la Sainte Mère Église, ait paru, à ses descendants, d'une orthodoxie suspecte.

qui le prouve c'est l'inscription en spirale que fit graver le susdit chanoine :

JESV. CHRISTO. DOMINO. NOSTRO. ET AVITERNO. DICATV. A. NOBILI. D. N. MISTRAL. CA. SACR. I. ECLE. VALE. PRI. ET. DOMINO. BVRGI. SIBI. SVŒISQZ. HEREDIBVS. RELINQVIT. AN. 1548. IVL. MENSE. Ce qui doit se lire ainsi : « *Jesu Christo Domino nostro et aviterno dicatum a nobili Domino Nicolao Mistral, canonico sacristâ in ecclesiâ Valentinensi, priore et domino Burgi, sibi suisque haeredibus relinquit, anno* 1548, *julio mense.* = Dédié à Jésus-Christ, Notre Seigneur et celui de nos pères, par noble seigneur Nicolas de Mistral, chanoine sacristain dans l'église de Valence, prieur et seigneur du Bourg-les-Valence, qui l'a laissé pour lui et pour ses héritiers, au mois de juillet de l'an 1548. »(1)

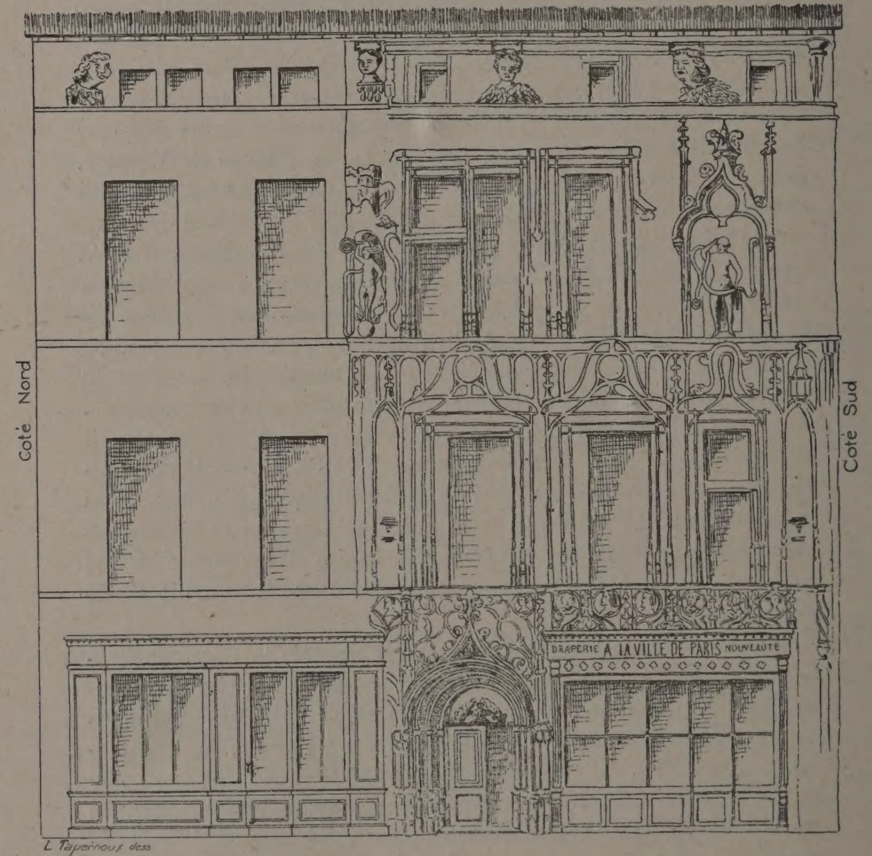
On aperçoit, derrière le Penditif, dont nous donnons, d'après les clichés de M. Mellier, l'aspect en 1836 et lors de sa restauration en 1906, la tour de la cathédrale Sainte Apollinaire que nous visitons ensuite et dont il est très difficile d'avoir une vue d'ensemble, la terrasse sur laquelle elle s'élève et qui surplombe la vallée du Rhône, ne permettant pas assez de recul pour une photographie. Ainsi qu'on s'en rend compte par la tour, c'est un monument de l'époque romane, fort bien conservé et de proportions particulièrement heureuses qui font paraître légères les voûtes et les colonnes souvent massives et sombres de beaucoup d'églises de cette époque. C'est vraiment un sanctuaire d'une noble allure prouvant qu'à cette époque, comme plus tard, il y avait là de grands artistes.

On nous conduit ensuite dans la rue appelée la Côte-des-Chapeliers et on nous y arrête devant les nos 23 et 25. Ces deux immeubles représentent aujourd'hui les deux maisons, contiguës au XVIe siècle, de Gaspard de Saillans et des Plovier, dans la première desquelles le gouverneur La Motte-Gondrin fut assassiné le lundi 27 avril 1562 et le connétable de Lesdiguières mourut le 28 septembre 1626. Cette identification a été démontrée scientifiquement, dans la brochure, déjà plusieurs fois citée, de M. Marius Villard, p. 44 à 59.

Pendant que la plupart de ses compagnons se dispersent momentanément, le soussigné fait une courte visite au vénérable et savant archiviste de la Drôme qui est précisément occupé à classer des papiers à l'évêché. Cette visite lui permet de voir le seul

(1) *Bull. d'Hist. eccl. de Valence*, II, 148.

LES MONUMENTS DE LA RENAISSANCE A VALENCE

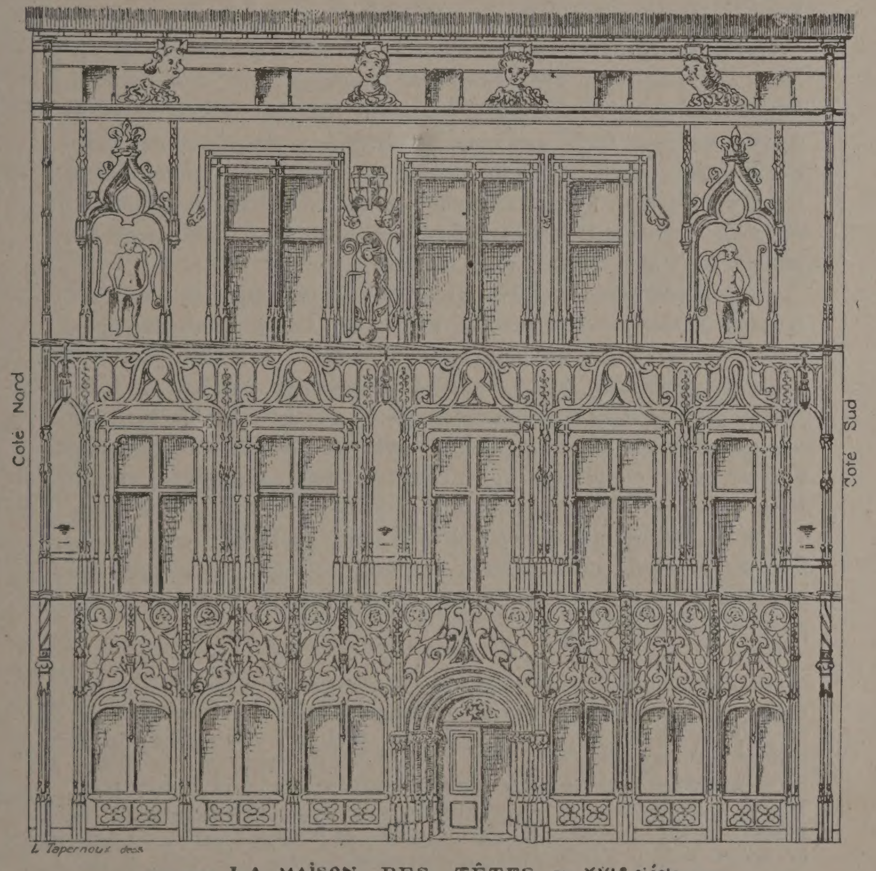


LA MAISON DES TÊTES, à la fin du XIXe siècle

par Marius Villard, architecte. 1906

Echelle de 0,01 cent par mètre

LES MONUMENTS DE LA RENAISSANCE A VALENCE



LA MAISON DES TÊTES au XVIe siècle

— Reconstitution de la façade primitive, —

par Marius Villard, Architecte. 1906.

Echelle de 0,01 cent par mètre.

portrait qu'on possède de Jean de Montluc, peinture à l'huile assez médiocre, mais non sans caractère, dont une reproduction se trouve en tête du volume consacré à cet évêque par M. Hector Reynaud. Par la même occasion nous demandons à M. Lacroix où se trouvait le célèbre hôpital de Valence rendu odieux à l'époque de la Révocation par le trop fameux d'Hérapine ou la Rapine. M. Lacroix croit que c'était le couvent des Trinitaires dont l'entrée se trouve aujourd'hui au nº 10 de la rue Farnerie (1). Nous terminons, en rejoignant nos collègues, par une station devant cette porte où passèrent jadis tant de nos infortunés coreligionnaires, notre pélerinage valentinois, non toutefois sans avoir donné un coup d'œil au temple dans lequel nous nous réunirons le soir. C'est l'ancienne abbaye de Saint-Ruf dont la décoration, du XVIIIe siècle, n'est pas sans grâce, ainsi qu'on en pourra juger par la vue que nous reproduisons.

Le soir nous nous retrouvons tous (2) dans ce temple, en face d'un nombreux auditoire auquel M. le pasteur Causse nous présente dans une allocution de bienvenue. Un chœur exécute fort bien les psaumes 68 et 97 avant et après le rapport du président, qui fut plutôt une sorte de conférence familière rappelant aux Valentinois quelques-uns des faits les plus émouvants et les plus bienfaisants de leur passé, conférence qui fut écoutée avec la plus vive attention. Nous la reproduisons telle que M. de Schickler a bien voulu la rédiger en la complétant par quelques notes et la faisons suivre de quelques-uns des faits relatifs aux origines de la Réforme et des guerres de religion dans ce pays, que le soussigné a crû devoir rappeler.

(1) C'est là que furent enfermées, entre autres, Blanche Gamond et Jeanne Terrasson dont le président a rappelé l'histoire aujourd'hui ignorée, aux protestants de Valence et de Die. Les deux fenêtres grillées qu'on voit sur le premier plan éclairaient une grande salle basse où avaient lieu les interrogatoires et les fustigations qui étaient plutôt des bastonnades. Lorsque, grâce à ces mauvais traitements, les prisonnières défaillaient, on se hâtait de les porter dans la cour — en face de la porte d'entrée, — pour les laisser revenir à elles. Enfin, si elles étaient prêtes à abjurer, on les conduisait dans la chapelle, dont l'œil-de-bœuf regarde la rue, et où un prêtre consignait l'acte sur un registre.

(2) M. Causse fils, pasteur à Montélimar, s'était joint, pour la circonstance, à ses collègues de Valence.

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR L'EXERCICE 1906-1907

Le président rappelle d'abord les origines de la Société, fondée il y a cinquante-cinq ans, alors que la science historique moderne n'en était qu'à ses débuts et que « pour le Dauphiné, par exemple, aucun des travaux qui font honneur aux Dr Long, archiviste, Charronnet, A. Rochas, plus récemment au chanoine Chevalier, à M. Joseph Roman, à MM. Brun-Durand et baron de Coston, au regretté pasteur Arnaud, dans ces derniers temps à MM. les pasteurs D. Benoit et André Mailhet, n'avait paru : pour la plupart ils n'avaient même pas été entrepris. »

Après avoir insisté sur les services rendus à l'histoire de France par la conservation et la divulgation, dans le *Bulletin*, des documents du passé, il résume brièvement les travaux de la Société pendant l'exercice 1906-1907.

« Un des principaux, avec les six livraisons du *Bulletin*, dirigé et en grande partie rédigé par notre vaillant secrétaire M. Weiss, a été la préparation de la table des matières si souvent réclamée, mais pour laquelle, vu les milliers de noms qu'elle contiendra, nous avons dû mettre à l'épreuve la patience de tous ceux qui seraient si désireux de s'en servir enfin. Un autre achèvement sera forcément plus lointain encore, celui du dictionnaire de la *France Protestante*, l'œuvre colossale des Haag, des Bordier, des Bernus : cependant loin d'être abandonnée elle a été reprise à nouveau : le classement des notes laissées par le regretté M. Bernus se termine et nous permet d'entrevoir, peut-être bientôt, la mise sous presse d'un fascicule... après plus de dix années d'interruption !

Ce sont là des travaux qui prennent beaucoup de temps et les forces humaines ont leurs limites. Puis hélas, les collaborateurs disparaissent et ne sont pas toujours remplacés.

Cet exercice a été marqué par de nouveaux deuils, l'un au sein même du comité, plusieurs autres parmi nos correspondants les plus savants, les plus dévoués.

M. Albert Réville s'était affilié à notre Société dès sa fondation. Théologien distingué il était alors pasteur, à Rotterdam, d'une de ces Eglises du Refuge qui perpétuent la mémoire des exilés pour la foi si fraternellement accueillis par les protestants des Pays-Bas. Plus tard, se consacrant à l'enseignement supérieur, à l'Ecole des Hautes Etudes où il présidait la section des Sciences religieuses, au Collège de France où il a été l'initiateur, dans ce pays, d'une science nouvelle, celle de l'Histoire des religions, M. Réville ne s'est occupé que fragmentairement de la Réforme. Nous avons lieu de le regretter. Mais il l'avait étudiée de près et n'a cessé de s'y intéresser. Quand nous l'appelâmes, en 1892, à siéger dans notre Comité, il nous apporta un concours assidu, une sûreté d'informations, une exactitude de jugement dont nous sentions tout le prix. C'est lui qui démontrait, dès 1855, la fausseté de l'accusation lancée contre Calvin d'avoir incité au meurtre des Jésuites. Les calomnies ont la vie dure ; quand celle-ci reparut un demi-siècle plus tard, M. Réville retrouva aussitôt son ardeur huguenote pour la réfuter victorieusement. Dans son dernier cours, poursuivi en dépit des atteintes de l'âge et de la maladie, il décrivait le soulèvement des Flandres et des Pays-Bas contre la tyrannie politique et religieuse de Philippe II : il nous souvient du tableau si vivant et si coloré qu'il en retraçait avec la précision et l'impartialité qui ont caractérisé son enseignement.

Avec M. Henry Baird, membre honoraire du Comité, décédé à New-York le 11 Novembre, a disparu l'un des hommes qui ont le mieux compris la Réformation française, celui certainement qui en a le mieux retracé les phases successives. Il est presque pénible d'avouer qu'il n'existe dans notre langue aucun ouvrage traitant avec autant de compétence, d'exactitude et d'ampleur que ces six volumes anglais, l'histoire des Huguenots

au XVIIe siècle, sous Henri IV et pendant la Révocation.

Le *Bulletin* de Janvier reproduit le commencement du Livre de raison de Jean de Bouffard-Madiane, annoté par M. Charles Pradel de Puylaurens, éditeur des mémoires de ce gentilhomme protestant du XVIe siècle, et précédemment de ceux de Gaches et de Faurin : il a pu en corriger la fin mais, quand elle a paru, nous avions déjà perdu, le 3 mars, ce collaborateur aussi zélé qu'érudit.

Quelques mois auparavant, le 26 septembre, s'éteignait à Paris Madame Clamageran née Hérold, la fille du célèbre compositeur, veuve du sénateur inamovible, et nous apprenions avec autant d'émotion que de surprise le legs magnifique de dix mille francs fait par elle à notre Société. Notre reconnaissance est grande et grands aussi sont nos regrets de n'avoir pu l'exprimer à cette bienfaitrice qui jamais ne nous avait laissé soupçonner sa généreuse intention. La rente de ces dix mille francs, jointe aux collectes que plusieurs de nos Eglises nous adressent fidèlement à l'occasion de la Fête de la Réformation, nous aideront à subvenir aux frais de nos publications et à ceux, considérables mais bien nécessaires, de la Bibliothèque du Protestantisme français.

La Bibliothèque... Même sans les livres imprimés il en est qu'on chercherait sans doute vainement ailleurs, (entr'autres la collection sur les Vaudois de feu M. le pasteur Muston, l'auteur de l'*Israël des Alpes*). Mais la section des Manuscrits surtout renferme les vraies sources de notre histoire et l'on ne soupçonne pas toujours leur existence ou leur mise à la portée de tous.

Le 19 novembre M. le chanoine Chevalier proposait à la Société de statistique du département de l'Isère de publier un recueil des Synodes provinciaux du Dauphiné de 1600 à 1620 conservé aux Archives départementales. En applaudissant à ce projet nous constatons toutefois que, depuis 1862, notre Bibliothèque possède une copie de ces trois volumes certifiée conforme par le

docte archiviste de Valence, M. Lacroix, et souvent consultée par nos lecteurs.

Citerai-je parmi nos richesses les célèbres Papiers Chiron-Sérusclat, don de Mesdames Firmin-Marignan et Louis Laroue, cinq-cents lettres ou pièces historiques dont cent quarante-sept ayant trait au Désert en Dauphiné ; le registre des baptêmes, mariages et décès de



La Maison des Têtes en 1836.
(*Collection Mellier.*)

l'Eglise de Serres de 1657 à 1666, la copie que nous a donnée, en 1888, M. le pasteur Barbery, de Jallieu, de dix-neuf synodes dauphinois inédits ; onze autres dont plusieurs en actes originaux envoyés par M. Lafon de Cardaval, de nombreuses pièces sur l'Eglise de Sainte-Croix, offertes par M. le pasteur Gaidan, et des notes rédigées par « un instituteur » dont nous voudrions bien connaître le nom, sur les Réformés de l'Oisans, Besse, Clavans et Mizoën.

Feu M. Morin-Pons, de Lyon nous avait généreusement offert d'importants dossiers de l'époque de la

Révocation ; ils renferment vingt-six pièces imprimées concernant le Dauphiné dont les titres à eux seuls sont tristement significatifs et nous apportent les échos d'une intolérance heureusement à jamais disparue. Jugez-en :

Arrêts du Parlement du Dauphiné sur les convois et enterrements des protestants; la défense de nommer des juges, ou greffiers de la Religion; même défense pour les notaires; l'avertissement à donner aux magistrats par les médecins apothicaires ou proches voisins des protestants en danger de mort, afin qu'on puisse les exhorter à se convertir; la condamnation au feu des livres : Entretiens d'un père et de son fils, Préservatif contre le changement de religion, Traité de la Vérité, et Discours contre les Révoltez impies au Désert; — sur l'éducation catholique des enfants de pères convertis ou relaps; la vérification de la distance qui est entre les églises et les temples; toute la procédure contre Chiron pasteur de Montélimar décrété de prise de corps et aboutissant à l'arrêt portant démolition du temple et interdiction à perpétuité de l'exercice de la Religion dans la ville et son ressort; les ordonnances de Bouchu. intendant de la province, pour dresser les états des religionnaires fugitifs en 1688, pour empêcher les Assemblées des Nouveaux-Convertis en 1689, pour exiger en 1695 l'envoi de tous les enfants aux écoles catholiques; la mise en vente, en 1693, des biens appartenant à des religionnaires fugitifs (tous les noms sont cités); la même année et la suivante, les condamnations aux galères de plusieurs protestants dauphinois. La liste des religionnaires de Crest et de Die qui se sont exilés en abandonnant leurs biens adjugés par l'Etat au plus offrant (1743) et l'arrêt qui condamne par contumace Desnoyers et Colombe, prédicants, au gibet et le lecteur Girard aux galères, forment deux grandes affiches que nous avons suspendues aux murs de notre Bibliothèque, en face d'une chaire du Désert poitevin (1).

(1) Elles ont été réimprimées dans le *Bulletin* de 1902.

Enfin le dossier se termine par un rayon lumineux et consolateur : la loi du 15 décembre 1790 sur le mode de restitution des biens des religionnaires fugitifs à leurs descendants et l'octroi de la naturalisation française à toutes personnes qui, nées en pays étranger, descendent, en quelque degré que ce soit, d'un Français ou d'une Française expatriés pour cause de religion, s'ils reviennent en France y prendre leur domicile et y prêtent le serment civique (1). Notre exemplaire, imprimé à Valence, porte les instructions du Directoire du département, datées du 22 janvier 1792, pour la transcription de la loi sur les registres et son affichage dans les villes et les districts. Comme il avait fallu souffrir pour en arriver là ! (2).

(1) M. le pasteur E. Bersier fut un de ceux qui réclamèrent le bénéfice de cette loi. Le *Bulletin* a cité (1890 p. 55 note) un prédicant du Vivarais, *Isaac Bersier*, dont peut-être il descendait.

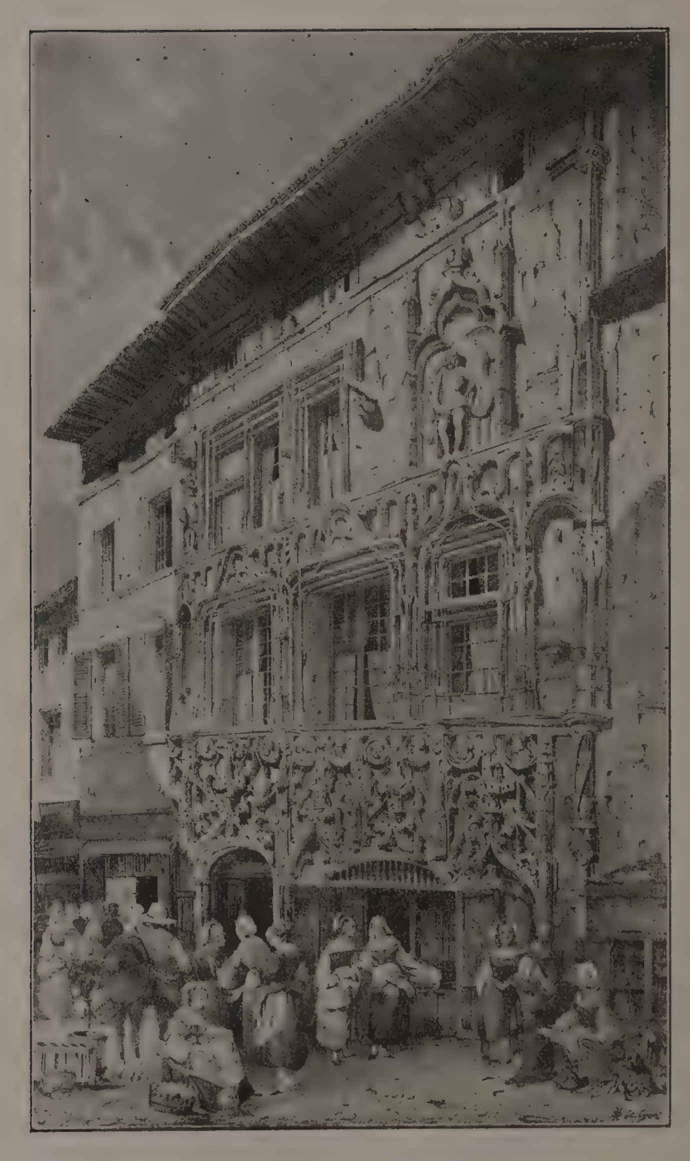
(2). Ce dossier est très heureusement complété par une collection d'imprimés, surtout d'affiches, dont il a été question au tome V du *Bulletin* et qui appartient maintenant à la Société. Nous y relevons : 1688 la remise des armes de tous ceux qui se sont convertis depuis cinq ans, ordonnance confirmée en 1710 ; — la défense par le Parlement du Dauphiné de nommer des châtelains ni autres officiers qui ne soient catholiques 1740, — la condamnation au feu, le 14 janvier 1746, du Mémoire apologétique en faveur des Protestants sujets de S. M., et, de même, le 6 février de l'Apologie des Protestants du Royaume de France sur leurs Assemblées religieuses « qui ne diffère du précédent que par des raisons que l'auteur prétend appuyer sur les autorités qu'il tire de l'Ecriture » ; — le 7 juin 1749, l'arrêt de la Cour qui fait inhibition et défenses aux notaires de recevoir des contrats de mariage des Nouveaux Convertis qu'il ne leur apparaisse du certificat de catholicité des conjoints ; — le 12 mai 1767, arrêt condamnant aux galères Jacques Vachier du lieu de la Plaine en Champsaur, convaincu de s'être marié par devant un ministre de la R. P. R. ; — des lettres de juin 1765 portant demande du président de Vaulx commandant en chef la province, du nombre des habitants de chaque commune, en spécifiant, combien il en est de protestants, s'il s'y tient des assemblées, s'il y a des prédicants et leur domicile, si les protestants vivent bien avec les catholiques et enfin tout ce qui peut avoir rapport à ces objets (les curés devront signer les certificats statistiques. Notre exemplaire est celui adressé aux Consuls de la communauté de Rozans). — Arrêt du 29 mai 1767 qui défend à tous les sujets du Roi de quelque état, âge, qualité et conditions qu'ils soient, de s'assembler en aucun lieu, sous quelque prétexte que ce soit, s'ils n'y sont expressément autorisés par S. M., — Colloque du quartier de la Drôme, oct. 1771.

Enfin, aux approches de la Révolution, l'enregistrement, le 6 mars 1788

Messieurs, l'exercice qui s'achève aujourd'hui a vu, comme les précédents, s'accroître notre Bibliothèque. Et d'abord une copie du temps, des lettres écrites et reçues par l'Assemblée politique de Grenoble de 1615, le mémoire au Roi et les réponses, plus de 300 pages in-quarto ; puis toute une liasse de pièces provenant de l'Eglise Réformée de Molines en Queyras (Hautes-Alpes), dont un registre des « baptêmes, mortuaires et mariages » (1775 à 1792), et la pétition des anciens et des diacres au Maire et au Conseil Municipal pour organiser le culte en 1807, il y a juste un siècle. Nous nous empressons de signaler le gracieux octroi des volumes complètant notre série du « *Bulletin de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme.* » Il est des bienfaiteurs comme la baronne de Neuflize dont nous inscrivons chaque fois le nom avec un redoublement de gratitude, ou comme Madame Alfred André à laquelle nous devons un psautier de Goudimel de 1565, à quatre parties, un des deux seuls exemplaires connus. Mais ne nous donnerait-on qu'un livre qui nous a manqué jusqu'ici, qu'une page documentaire ou généalogique, le nom de celui qui s'en est dépouillé en faveur de notre Bibliothèque figure toujours sur la liste annexée au Rapport (1).

par le Parlement de Grenoble, de l'Edit du Roi, de nov. 1787, concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique ; — les lettres patentes du Roi de déc. 1789 sur le Décret de l'Assemblée Nationale pour l'admission des non-catholiques dans l'administration et dans tous les emplois civils et militaires (Grenoble, imprimerie royale); — loi du 19 décembre 1790, qui ordonne que le décret du 17 août relatif aux enfants nés de mariages entre Protestants et catholiques n'aura d'effet que pour les mariages contractés depuis, imp. à Gap; — délibération du District de Serres sur l'observation des fêtes décadaires.

(1). Donateurs de la Bibliothèque, de juillet 1906 à juin 1907 *Donateurs de livres, etc.* — Facultés de théologie protestante de Montauban et de Paris, Ministère de l'Instruction publique, Ministère de la Justice, Bibliothèque Nationale, Mme Alfred André, MM. Pasteur G. Appia, G. Bossert, F. Buisson, Pasteur G. Chastand, A. Colin, Commission permanente des synodes officieux, Conseil presbytéral de l'Eglise Réformée de Nancy, MM. G. Fischbacher, Gaudard, A. Giraud-Browning, pasteur Guibal, H. Guyot, Hachette et Cie, G. Hérelle, Sociétés Huguenotes, de Londres et de New-York, Mrs. James Lawton, MM. pasteurs Matt. Lelièvre et A. Mailhet, Mme Henri Mallet, Mme Gve Meyer, Bne de Neu-



La « Maison des Têtes » en 1843.
(*Collection Mellier.*)

Je mentionnerai l'heureuse pensée d'un de nos membres honoraires, le président de la société huguenote de Londres, M. Giraud Browning qui, désirant prouver sa sympathie, a mis à notre disposition une somme de deux cent cinquante francs, pour nous faciliter l'achat de livres rares dont la valeur excéderait les ressources de notre modeste budget. Cette bonne aubaine nous arrivait précisément le jour où nous venions de renoncer, par sagesse un peu forcée, à deux volumes du XVI[e] siècle — un recueil de pièces de vers sur le Tumulte d'Amboise et la première guerre de religion, et la Grammaire française de Robert Estienne — et il était encore temps ae les acquérir !

À défaut d'originaux, les copies bien faites ont leur sérieuse utilité, témoin la série de la collection Court que nous continuons à faire copier à Genève. Aussi sommes-nous pressés de vous signaler les six gros volumes de copies calligraphiées que M. le pasteur A. Mailhet nous a successivement envoyés. Je n'étonnerai personne en affirmant que l'auteur des excellentes monographies des villes de Crest, de Die, de Saillans, est un chercheur persévérant et infatigable, et je suis persuadé que ses travaux imprimés sont connus d'un grand nom-

flize, MM. H. Prentout, pasteur F. Puaux, Mlle Read, MM. Rey-Lescure, Bon F. de Schickler, Société des Missions Evangéliques et N. Weiss.

Comme auteurs : MM. Dr A. Armaingaud, Albert Atger, Camille Ballu, F. Barbey, Ch. Bastide, Boissevain, Boissy d'Anglas, sénateur, Dr Cabanès, Chenot. Th. Claparède, A. Daullé, Prof. Debove, Dr Paul Dorveaux, H.-A. Du Pont de Nemours, Albert Elkan, Dr Evrard, E. Halphen, H. Hauser, G. Hérelle, L. Lallemand, Matt. Lelièvre, Prof. Ménégoz, R. N. L. Mirandolle, Pasteurs Nyegaard et F. Puaux, W. Walker.

Eglises donatrices 1906-1907 :

Aubais 15; — Bâle, 153,20; — Bolbec, 45.10; — Bordeaux, 103,70 ; — Boulogne-s-Mer, 13; — Cannes, Eglise de la Rédemption (1905-1906), 40 ; — Castres, 43; — Courbevoie, 20; — Jallieu, 10 ; — Laparade, 12; — Lussan, 3,35 ; — Lyon, 200 ; — Marsillargues, 20 ; — Millau, 18 ; — Molières-Cavaillac, 8 ; — Montpellier, 67,40 ; — Moulins, 12 ; — Nancy, 40 ; — Nantes, 14 ; — Nanteuil-lès-Meaux, 25; — Nîmes, 150; — Paris, Oratoire 436,65 ; — St. Esprit et Milton, 248 ; — Le Raincy, 25 ; — Reims, 50 ; — Rouen, 53,25 ; — Saint-Cloud, 20 ; — Saint-Etienne, 17 ; — Salies de Béarn, 10 ; — Tonneins, association cultuelle libérale, 10 ; — Toulouse, 48 ; — Vernoux, 10.

bre de mes auditeurs. Les belles copies et les relevés qu'il a bien voulu faire pour nous forment une précieuse addition à notre section dauphinoise : *Notices sur* 456 *pasteurs du Dauphiné avant et pendant la période de l'Edit de Nantes*, accompagnées de plus de 60 autographes dont un d'Isaac Homel le martyr, né à Valence en 1612, (263 pp.). — *Mémoire sur les Prédicants du Désert*, notes biographiques, anecdotes inédites et autographes, dont quelques feuillets du registre des baptêmes et mariages célébrés au Désert par Gaspard Marcel 1762. — *Délibérations presbytérales de l'Eglise Réformée de Dieulefit de* 1605 *à* 1670 (433 pages). — *Les origines de la Réforme à Die « la Genève du Dauphiné »* de 1549 à 1598 (400 pp. et de nombreux autographes). — *Les délibérations* du *Consistoire de l'Eglise de Die, de* 1671 *à* 1685, conservées aux Archives de la Drôme (2 vol. de 428 et 385 pp.). — Nous le remercions pour le passé... et d'avance pour l'avenir!

Avant de quitter la Bibliothèque je voudrais, vous arrêtant sur le seuil, pouvoir vous montrer des fragments de sculptures ogivales que nous venons d'encastrer dans le mur, à droite et à gauche de l'entrée. Il y a quelques années le Président du Consistoire de Paris, M. Louis Vernes passait à Orléans, alors qu'on démolissait la maison où il est prouvé qu'a résidé Calvin. Il en voulut acheter et garder quelques pierres : ses enfants nous les ont offertes en souvenir du réformateur et du pasteur vénéré, rappelé à Dieu en Décembre 1906 à plus de 90 ans et qui fut, pendant un demi-siècle, membre de notre Société d'histoire.

Si vous parcouriez les vieilles villes de France il en est peu où vous ne rencontreriez des vestiges protestants, des rues dites du Temple ou du Prêche, des maisons où demeurèrent quelques célèbres hommes de robe ou d'épée, des prisons et d'anciens couvents où furent enfermés les condamnés pour la foi, leurs femmes, leurs enfants. Combien souvent nous en relevâmes, de ces témoins muets, dans nos tournées historiques, alors que nous visi-

tions avec une pieuse émotion les lieux dont les noms nous étaient, de loin, familiers depuis si longtemps !

Plus d'une fois notre pensée s'était dirigée vers la région privilégiée qui, du Rhône aux ondes rapides, s'élève jusqu'aux cimes neigeuses des Alpes, et nous sommes reconnaissants à Dieu et à vos pasteurs de nous avoir permis de réaliser notre désir. C'est que le Dauphiné a bien des pages protestantes dans son histoire, depuis les jours des hérétiques Vaudois du Valentinois, du Diois, des Hautes-Alpes, et de celui où Farel le fougueux Gapençais, après avoir jeté à pleines mains les semences évangéliques à Montbéliard, Neufchâtel, Genève, Metz, voulut, avant de mourir, revoir sa terre natale et y ralluma le feu qui n'avait jamais cessé de couver sous les cendres.

Savez-vous que parmi les 73 incriminés d'hérésie (1) à Paris et ajournés en 1535 figuraient six Dauphinois dont Gaspard Carmel, de St-Marcellin ? — St-Marcellin, où le nombre des religionnaires était tel, après l'établissement de la Réforme, que les inventaires des biens des fugitifs pour fait de Religion, dans ce seul bailliage, en 1568-1569, forment un recueil de 452 pages in-folio de notre section des Manuscrits !

Tous les centres importants n'avaient pas tardé à suivre l'exemple de Die, se convertissant en masse. Les pasteurs rassemblés en Synode à Valence, en 1562, écrivaient à Calvin, « se réjouissant merveilleusement du zèle à servir Dieu qu'ils apercevaient au peuple de ce pays, mais ne pouvant songer sans grande tristesse au manque de pasteurs et ouïr les gémissements du pauvre peuple, car en cette province où mille ministres ne suffiraient point, à peine y en a-t-il quarante. »

Cette lettre a été imprimée dans le *Bulletin :* j'aimerais à glaner dans notre revue, documents et études qui me permettraient, si le temps ne nous faisait défaut, de revivre avec vous l'histoire de ce protestantisme

(1) Voy. *Bull.* 1904, 128.

dauphinois, si résistant malgré les épreuves traversées, et quelles épreuves ! Ce n'est pas à Valence que nous pourrions les ignorer (1).

Mon collègue M. Weiss vous parlera des débuts de votre Eglise, de ses premiers pionniers, de ses premières luttes. Si nous franchissons par la pensée plus d'un siècle, nous la retrouvons encore debout à la veille de la Révocation, mais surtout nous voyons le nom de votre cité se buriner dans nos annales, rappelant le fanatisme dans ce qu'il a de plus aveugle et de plus inhumain, la foi et la rési-

(1) Principaux articles parus dans le *Bulletin* ayant trait au Dauphiné : *Documents :* Fondation de l'Eglise de Gap, lettre inédite de Parent 29 avril 1561. *Bull.* XL.519. Fondation de l'Eglise de Grenoble, lettre inédite du 26 oct. 1561, XL.581,669. Lettre de l'Eglise de Valence à Calvin 1562, XIV,367. — Lettre de l'ambassadeur Throckmorton sur les troubles du Dauphiné XXV, 169. — Tentatives pour amener l'abjuration des gentilshommes protestants du Haut-Dauphiné 1622-1626, XXXIX, 367. — Lettres de l'Evêque de Valence et Die, Daniel de Cosnac 1683, I. 167. — Correspondance du cardinal Le Camus, évêque de Grenoble au sujet des nouveaux convertis 1682-1696, III 570-584 et XLVI, 377. — Correspondance de l'Intendant Lebret au moment de la Révocation, relevée aux Archives Nationales par M. Weiss, XXXIV. — Mémoires de Blanche Gamond XVI. — Fragments du journal de Jeanne Terrasson XXVIII,559, XXIX, 27. — Relation de Lambert de Beauregard, victime des Dragonnades 1685, XXII, 433. — Journal d'un réfugié dauphinois à Vevey 1686, XIV, 251. — Relevé des condamnations prononcées de 1685 à 1687 par le Parlement de Grenoble contre les Protestants fugitifs arrêtés et poursuivis devant lui, VII, 135, VIII 297. — Requête d'un forçat du Dauphiné J. Javel 1694 XXXII, 357. — Poursuites exercées contre les religionnaires du Dauphiné 1729-1734, XI, 242. — Interrogatoire des prédicants Villeveyre et Jean 1735, XII, 86, 90. — Arrêt de la Cour du Parlement du Dauphiné condamnant à mort ou à d'autres peines des religionnaires dont Louis Ranc, Riaille, Bognard etc. 1745-1756-1749 1757, XIII, 335. — Autre arrêt, 10 mai 1746 condamnant plusieurs particuliers du lieu de Mens X. 146, 152. — Placet des Protestants du Dauphiné au Roi 1748, XI. 486. Première assemblée solennelle des protestants de Valence pour le culte public, 27 nov. 1791, LIV, 284.

Notices et Etudes : André Mailhet : Le voyage de Calvin à Valence LIV. Roman : Les trois capitaines Furmeyer XXXI, 359. — Eug. Arnaud : Notice sur l'humaniste Guillaume Rabot de Salène, XXXVIII, 417. — Ch. Read: Recherches sur Daniel Chamier et le journal de son voyage, V, VI, VII, XIII, XXXV. — Eug. Arnaud: Supplément à la Bibliographie huguenote du Dauphiné L. — Charles Bost : Les routes de l'exil, tout un chapitre consacré au Dauphiné XLVII, 576. — Gagnebin, La famille Saurin, du Dauphiné XXXVII, 657. — And. Mailhet : Daniel Armand prédicant du Désert et son discours patriotique de 1791, LIV, 126.

gnation dans ce qu'elles ont de plus noble et de plus héroïque.

Quand vous passez dans la rue Farnerie, songez-vous quelquefois aux souffrances endurées à l'Hôpital-Général, qui y était situé sur le côté gauche vers les n°s 10 et 12, par les protestants dont on espérait lasser la constance à force d'obsessions sans pitié et de mauvais traitements chaque jour renouvelés ? — par ceux aussi qu'on surprenait sur les routes de l'exil, alors que du Languedoc ils s'efforçaient de gagner la Suisse par le Dauphiné ; — par ceux enfin pour qui l'immonde prison a été le premier échelon du gibet. « Etre envoyé chez le geôlier La Rapine » (ou d'Hérapine), à l'Hôpital-Général, écrivait un futur martyr, Daniel Brousson,« cela s'appelle donner l'extrême-onction. »

Dans l'Eglise de Valence, par un singulier égarement d'esprit, qu'il faut sans doute pardonner sans le comprendre, on prononçait, le 6 Août 1690, le panégyrique du roi convertisseur et l'on comparait vos pères à autant de « cadavres horribles aux yeux de la majesté divine », aux « os desséchés de la vision d'Ezéchiel que l'Esprit pourrait faire revivre » ne les amenant à abjurer (1).

Abjurer, c'est ce qu'ont refusé de faire, non seulement des hommes dans la force de l'âge, comme l'avocat Louis Menuret, de Montélimar, plongé dans la chambre des égouts de l'Hôpital Genéral, au point d'en avoir le corps tout tuméfié, puis suspendu par les bras à une poutre trop élevée et roué quotidienement de coups de nerfs de bœuf, — « Il a fini par en mourir », dit Jurieu et on traîna son cadavre sur la claie; — mais encore de frêles jeunes filles ou jeunes femmes. Vous saluerez avec moi ces figures inoubliables de Blanche Gamond qui a lutté vingt mois en dépit des outrages, de la maladie, des fustigations répétées, « brisée mais non vaincue », et que, de guerre lasse, on autorisa enfin à s'expatrier;

(1) Voir : *Un Bossuet Dauphinois célébrant la Révocation*, le R. P. André François, de Tournon, capucin. *Bull.* XIII, 320.



Hôpital de Valence : rue Farnerie.

de Jeanne Terrasson de Die, écrivant : « J'ai une grosse fièvre et une grande plaie ; je serai estropiée puisque Dieu le veut, mais il vaut mieux entrer dans le ciel boiteuse et meurtrie que d'être jetée tout entière dans l'enfer », et de leurs compagnes d'infortune, les demoiselles de Castelfranc et tant d'autres.

Quand parurent, dans le *Bulletin,* les Mémoires originaux de Blanche Gamond, on se rendit compte, pour la première fois peut-être avec autant d'évidence, de tout ce qu'il y a d'odieux, de sacrilège dans le déni de ce droit imprescriptible de la créature de Dieu, la liberté de conscience. (1)...

Quels exemples, Messieurs se succédant à travers toute l'époque, si justement nommée, du Désert. Les uns abandonnent leurs biens, risquent leur vie pour chercher un lieu de refuge où ils prieront Dieu et chanteront leurs vieux psaumes, et ils enrichiront les pays étrangers des industries créées ou perfectionnées par eux dans cette patrie qui les repousse. Ainsi des réfugiés de Valence fondèrent à Berne une manufacture de draps et importèrent la ganterie dans le Brandebourg. D'autres perdent leurs enfants qu'on enferme dans les couvents, exigeant qu'ils en paient la pension, d'autres sont enfermés dans la Tour de Crest, d'autres, sort plus affreux, sur les galères et préfèrent recevoir la bastonnade que de s'associer aux cérémonies de la messe (voir le *Journal des Galères* qui cite à ce sujet plusieurs Dauphinois *Bull.* XVIII). En 1714, quatorze protestants dauphinois sont dans ces bagnes flottants, l'un, de Saillans, depuis 1689.

Voulez-vous connaître la disposition d'esprit de ces inébranlables confesseurs de la foi ? Il en est deux qu'on a arrêtés en 1735, prêchant au Désert de la Vallée de Quint, Villeveyre et Bouvier (2) : à leur passage dans la

(1) Ici M. de S. a retracé, en quelques traits rapides, les souffrances endurées par Blanche Gamond. Nous renvoyons nos lecteurs au tome XVI du *Bulletin,*

(2) Voir leur interrogatoire à Die, *Bull.* XII, 86 à 90.

prison de Valence ils sont visités par un de leurs pieux coreligionnaires Chatelan. Leur sort est certain, ce sera le gibet ou la chiourme à vie, et voici ce qu'en écrit Chatelan : « Il est impossible de n'être pas touché, quand on aurait un cœur de rocher, des choses que ces bienheureux serviteurs de Dieu endurent... et des louanges et actions de grâces qu'ils rendent au Tout-Puissant de les avoir rendus dignes de souffrir pour son nom. » Condamnés aux galères à perpétuité, Bouvier y mourut aussitôt, Villeveyre après quelques années d'épreuves. Mais le croirez-vous, à l'avènement de Louis XVI, en 1774, il en restait deux qu'on y avait comme oubliés. Ces deux derniers forçats pour la foi, sont deux vieillards dauphinois, Antoine Riaille, tailleur, d'Aouste et Paul Achard, cordonnier, de Châtillon. Nous possédons, dans les papiers Morin-Pons des lettres autographes, où, après trente ans de galères, ils sollicitent en vain leur délivrance, et, dans ceux de Court de Gébelin, la minute de la pétition au jeune roi qui devait enfin la leur accorder.

Notre Société fait-elle œuvre vaine en conservant de tels souvenirs ? Nous ne le croyons pas. N'est-ce point montrer que la base première du Protestantisme est la foi invincible en la justice et en la miséricorde de Dieu ? N'est-ce point aussi nous inciter à faire, chacun pour soi, notre examen de conscience ? A l'heure du péril, de l'angoisse mortelle, aurions-nous la même résignation la même confiance, le même esprit de renoncement ? Les Etats du Dauphiné assemblés à Valence, au milieu du XVI[e] siècle (en 1563), déclaraient tous les habitants du ressort tenus de fréquenter « les saintes assemblées ». Je ne vois pas, je l'avoue, nos Chambres actuelles décréter la présence obligatoire au culte... et je ne leur demande certes pas de le faire... mais je ne puis m'empêcher de me poser une double interrogation : à l'heure présente, alors que le culte est libre, facilement accessible à tous, sommes-nous de ceux qui répètent de cœur avec le Psalmiste, selon les strophes de notre vieux Théodore de Bèze :

O Dieu des armées combien,
Le sacré tabernacle tien,
Est sur toutes chose aimable...
Car trop mieux vaut, en toutes sortes,
Un jour chez toi que mille ailleurs!

Sommes-nous de ceux qui, pour maintenir la célébration régulière de ce culte, sacrifieraient, s'il en était besoin, non plus leur vie ou leur liberté — on ne le leur demande plus, — mais sans trop compter, que dis-je, avec élan, une part de leurs biens ?

La discipline d'un Farel, d'un Calvin nous paraîtrait lourde à supporter; elle était d'une austérité, d'une rigueur parfois trop inflexible; mais quelle trempe elle donnait aux âmes !

Plusieurs fois, ce soir, j'ai prononcé le nom de Calvin. Dans deux ans on célèbrera le quatrième anniversaire séculaire de sa naissance : Genève, où l'on ignore la place de son tombeau, s'apprête à cette occasion à lui ériger un monument important. Autour de lui on groupera ses principaux compagnons d'œuvre et les représentants de sa pensée. Le Dauphinois Farel y figurera, soyez-en persuadés. De plusieurs centres protestants, surtout des Etats-Unis qui reconnaissent tout ce dont ils sont redevables à la Réformation calviniste, on s'unira à cette manifestation grandiose : les protestants français ne sauraient s'en désintéresser.

Certes l'heure est plutôt difficile pour nos Eglises et nous n'attendons pas d'elles d'abondantes contributions pour ce Jubilé, mais le devoir de notre Société historique et protestante est de les informer de l'hommage que des deux côtés de l'Océan on s'apprête à rendre à Jean Calvin.

Sans prétendre rien imposer à aucune paroisse, à aucun fidèle, nous leur demanderons seulement, s'ils ont l'intention de nous donner, le 1er dimanche de novembre prochain, une preuve effective de leur sympathie, de ne pas nous en faire bénéficier cette fois, et de nous autoriser à

transmettre leurs chrétiennes offrandes au Comité du monument genevois.

Laissez-moi conclure par un emprunt au réformateur lui-même et redire, en l'an de grâce 1907, aux pasteurs et aux fidèles dauphinois ce que Calvin écrivait, en 1560, à l'Eglise de Valence :

« Sur quoy, nous prions Dieu de vous tenir en sa saincte garde, de vous animer de constance invincible et vous augmenter tous les dons de son esprit. »



Valence : Intérieur du Temple protestant.

Études Historiques

QUELQUES NOTES SUR LES ORIGINES DE LA RÉFORME ET DES GUERRES DE RELIGION EN DAUPHINÉ (1)

Pourquoi il y eut une Réforme.

Un des historiens du Dauphiné qui connaît le mieux le passé de cette province ainsi qu'en témoignent une série de publications d'un réel mérite, a écrit, dans une de ses dernières études qu' « il suffit d'interroger quelque peu les documents originaux pour se convaincre » que les luttes du XVIe siècle furent « en réalité une ef- « froyable mêlée d'appétits, d'ambitions et de haines, « dans lesquelles la religion ne joua guère d'autre rôle « que celui de cocarde et de drapeau, l'esprit de liberté, « qui n'est hélas ! encore aujourd'hui que l'apanage de « quelques âmes d'élite, n'étant celui de personne à l'épo- « que, et la Réforme ayant cela de commun avec tous « les grands mouvements de révolte qu'elle fut un point « de ralliement à tous les mécontents de l'époque (2) ».

Ainsi, d'après cet auteur, tout était pour le mieux, et l'Europe aurait vécu en paix sans quelques brigands qui, sous couleur de religion, cherchaient à s'emparer du bien d'autrui. Si cette appréciation est exacte, l'auteur conviendra que l'Eglise catholique qui à ses yeux, fut la pauvre victime de ce déchaînement d'appétits, avait bien mal élevé ceux dont elle avait la charge et auxquels elle ne sut pas inspirer l'affection qu'une mère digne de ce nom inspire à ses enfants. Pendant des

(1) Je réunis sous ce titre quelques uns des faits, généralement omis par les historiens et qu'il est bon de ne pas perdre de vue lorsqu'on veut apprécier équitablement l'histoire religieuse, si mouvementée, du Dauphiné. Quelques uns de ces faits ont été cités à Valence, d'autres à Die.

(2) M. Brun-Durand, *Le président Charles Ducros et la Société protestante en Dauphiné*, Valence, impr. J. Céas, 1906 *in*-8°, p, 3.

siècles, en effet, cette Eglise, en Dauphiné, en Provence et ailleurs, avait persécuté sans pitié, emprisonné, fait brûler, et surtout *dépouillé de tous leurs biens*, (1) celles de ses ouailles qui ne lui paraissaient pas assez soumises. Croit-on sincèrement que ce système d'éducation ait inspiré aux Vaudois et à leurs descendants, ainsi qu'à ceux qui furent témoins de leurs souffrances, une grande vénération pour l'autorité religieuse qui les traitait avec cette mansuétude ?

Non, la vérité, c'est que pendant tout le Moyen-Age, il y eut des protestations de plus en plus générales et fréquentes contre les abus de pouvoir d'un despotisme religieux incontestable. Et lorsqu'au commencement du XVIe siècle l'Evangile mieux connu eut fait ressortir le contraste entre les enseignements du Christ et ceux de l'Eglise, entre la simplicité apostolique et la puissance et le faste de la hiérarchie catholique — c'est au sein même du clergé que le besoin d'une réforme se manifesta avec le plus d'insistance. Certes aucun de ces religieux, voire même de ces évêques qui alors entrèrent dans le mouvement, ne songeait à se révolter par besoin d'insubordination, ni surtout à spolier qui que ce soit. C'est, du reste, un abbé, l'abbé Chevalier, bien connu par ses travaux sur l'histoire du Dauphiné, qui a fait cette remarque, en 1888, en publiant les intéressants *Mémoires des frère Gay* :« Dans plusieurs « villes du Dauphiné, les premiers et plus ardents pro- « pagateurs des nouvelles doctrines furent d'anciens re- « ligieux (2) ».

Il est vrai qu'il accompagne cette remarque de celle-ci : « Bien des moines, fatigués du joug de la règle s'em-

(1) A propos de confiscations, M. Brun-Lurand raconte (op. c. p. 5) que Montbrun, le celèbre chef huguenot, « dédaigna si peu de s'approprier les terres d'un prieuré de son voisinage que ses descendants convinrent plus tard de faire une rente aux ayants-droits plutôt que de les rendre. » — Nous aimerions bien qu'on nous cite un catholique dont les descendants en firent autant à l'égard des huguenots « ayant-droits » dépouillés dans des circontances analogues.

(2) Note de la page 5.

« pressèrent de saisir l'occasion de renoncer à un état « pour lequel ils ne ressentaient aucun attrait, et d'em- « brasser une vie plus commode : ils devinrent souvent « les prédicateurs de la nouvelle doctrine et mirent « d'autant plus d'ardeur à la propager qu'ils avaient « plus de remords à étouffer au fond de leur cons- « cience et que le scandale de leur apostasie était plus « grand ».

Ainsi, pour ces écrivains, il ne peut y avoir eu que des motifs méprisables, que dis-je, honteux, inavouables, qui déterminèrent alors une partie du clergé à tenter courageusement ce que, depuis longtemps, beaucoup désiraient et attendaient en secret. Malheureusement, ce sont là de simples affirmations, ou suppositions, démenties par les faits. Non seulement, ni l'abbé Chevalier, ni personne ne peut démontrer, *avec des preuves à l'appui*, que les membres du clergé séculier ou régulier qui alors embrassèrent les idées nouvelles, valaient moralement *moins* que ceux qui restèrent dans les anciennes ornières. Et rien n'est plus contraire à la réalité que de prétendre qu'en sortant de ces ornières, ils « *embrassaient une vie plus commode* ». C'est, au contraire, un fait bien connu de tous les historiens, que les autorités ecclésiastiques fermaient les yeux sur les désordres des prêtres ou des moines. Tout au plus leur adressait-on des remontrances. Mais beaucoup d'évêques vivant eux-mêmes de la vie qu'on reprochait aux autres membres du clergé, il n'y avait plus de discipline proprement dite ; et si l'on voulait vivre d'une « vie commode », il n'y avait qu'à se conformer à l'usage (1). Ce qui ensuite est non moins certain c'est que ceux qui, par leurs prédications, leurs efforts pour faire pénétrer l'Evangile dans le peuple, faisaient œuvre réfor-

(1) L'abbé Chevalier le reconnaît d'ailleurs explicitement dans cette phrase de son introduction aux *Mémoires des frères Gay*, p. 4 : « Que peuvent les meilleures lois contre de *vieilles habitudes, contre des vices que l'intérêt oblige à ménager !* Les décrets disciplinaires furent écartés et réservés pour un autre temps ».

matrice, allaient au devant de grandes difficultés, et souvent au devant d'une mort violente.

Nous allons essayer d'énumérer, dans leur ordre chronologique, les faits actuellement connus qui montrent l'influence progressive exercée dans le sens du Protestantisme, par certains membres du clergé dauphinois appartenant à tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique. Rien ne démontrera mieux qu'ici comme dans beaucoup d'autres lieux, la Réforme a été propagée par l'Eglise catholique elle-même.

Pierre de Sébiville et Aimé Maigret

Nous laisserons de côté le cordelier *François Lambert* qui quitta son couvent d'Avignon dès 1522 et dont l'activité réformatrice s'exerça tout entière hors de France, et citerons en tout premier lieu le cistercien *Pierre de Sébiville* qui devint, dès 1514, le prédicateur favori des catholiques de Grenoble et s'affilia, sur leur requête, au couvent des franciscains, afin de rester à leur service. Grâce à un disciple de Farel, le chevalier dauphinois Ennemond de Coct, il entra en relations avec les premiers adeptes de la Réforme. Bien que Zwingli, le réformateur de Zurich, et Œcolompade, le réformateur de Bâle, l'eussent exhorté à ne faire acte d'adhésion explicite que s'il était décidé à subir toutes les conséquences périlleuses d'un acte aussi grave (1), Sébiville se laissa convaincre et annonça hardiment l'Evangile. M. Prudhomme, le savant archiviste et historien de Grenoble (2) écrit : « Son irritation contre les autorités « civiles et ecclésiastiques qui avaient provoqué » son expulsion du couvent des Franciscains lequel avait été momentanément remis à leurs rivaux les Observantins, « le prédisposa à accepter favorablement les *idées de ré-*

(1) Voy. la lettre du premier, du 13 décembre 1523, dans Herminjard, *Correspondance des Réformateurs* I, 173 et celle du second, du 9 mars 1524 *ibid.* p. 203.

(2) *Histoire de Grenoble*, p. 317.

« *volte* (1) auxquelles il était depuis quelque temps « poussé par Ennemond de Coct, disciple de Guillaume « Farel. En effet, c'est l'année suivante (1523), dans ses « prédications du carême, qu'il affirma pour la première « fois, mais timidement, son adhésion aux doctrines « luthériennes ».

Nous ferons remarquer d'abord, que rien ne prouve que Sébiville ait été « aigri » par la lutte des Observantins contre les Cordeliers, dont il ne fut la victime que très superficiellement. Comme, en effet, le conseil consulaire « lui ouvrit, à cette occasion, un asile dans la « maison commune », il est permis de croire, que ce changement de domicile ne l'affecta pas outre mesure. Puis nous protestons énergiquement contre l'assimilation des *idées de réforme* exprimées depuis fort longtemps par les esprits les plus élevés de l'Eglise catholique, à des *idées de révolte.* En un mot, c'est insulter gratuitement la mémoire de Sébiville, que de supposer, *sans preuves*, qu'il ne fut capable de préférer l'enseignement de l'Evangile à celui de l'Eglise catholique, que pour des motifs peu honorables — et il faut fermer les yeux à l'évidence pour continuer à écrire que ceux qui, à l'origine du mouvement, prêchaient dans ce sens, ne songeaient qu'à se révolter. Il y en eut, en effet, un très grand nombre qui reculèrent devant le schisme, et la plupart de ceux qui sortirent de l'Eglise, en furent en réalité expulsés parce que l'Eglise *ne voulait pas* de la prédication de l'Evangile. — C'est d'ailleurs ce que démontrent les événements qui suivirent.

Pendant que Pierre de Sébiville prêchait l'Evangile à Grenoble, au grand contentement des autorités civiles, un autre religieux, de l'ordre des Dominicains, qui était en outre, docteur en théologie, *Aimé Maigret*, prêchait dans le même sens le carême de 1524 à Sainte-Croix de Lyon (2). Quelques semaines plus tard, il se

(1) C'est nous qui soulignons.

(2) Voy. sur Aimé Maigret l'étude publiée par le soussigné dans le *Bulletin* de 1890, p. 245 et ss. et, plus loin, la note de M. H. Hauser.

rendit à Grenoble, sans doute appelé par des amis qu'il paraît avoir eus dans cette ville (1). Il y prêcha le jour de St-Marc, c'est-à-dire le 25 avril, un sermon essentiellement évangélique qui fit sensation (2). Les membres du Parlement et les autorités civiles approuvaient le lan-



La porte Sud de la « Maison des Têtes ».

gage de celui qui les exhortait à mettre leur confiance en Jésus-Christ. Mais il n'en fut pas de même des autorités ecclésiastiques qui trouvaient que la foi chrétienne consistait avant tout dans la soumission à l'Eglise

(1) M. Prudhomme écrit qu'il y fut envoyé par les réformateurs suisses (*Hist. de Grenoble*, p. 318), ce qui n'est nullement prouvé.

(2) Voir, dans le *Bulletin* cité, deux extraits caractéristiques de ce sermon.

catholique, apostolique et romaine. Aussi l'official de l'évêque, Jean Facian, et le frère prêcheur Claude Raulin qui sans doute remplissait les fonctions d'inquisiteur à Grenoble, intentèrent-ils des poursuites contre Aimé Maigret, poursuites qui furent, heureusement pour lui, arrêtées grâce à l'intervention du Parlement — mais auxquelles il devait succomber en décembre de la même année 1524, à Lyon (1).

Pierre de Sébiville fut, lui aussi, emprisonné à Grenoble au mois d'août, malgré l'appui du corps consulaire, qui à deux reprises demanda sa mise en liberté. Néanmoins, la prédication lui fut interdite sous peine de mort et il fut banni du diocèse. Mais on ne put faire exécuter la dernière partie de cette sentence, puisque le 9 janvier 1525 le conseil vota des fonds pour son entretien chez deux des habitants de la ville (2). On affirme, sur la foi d'une prétendue plaquette latine qui contiendrait le texte de l'abjuration du cordelier et celui de la sentence portée contre lui, que cette dernière fut suivie d'une rétractation solennelle (3). Or on n'a jamais pu trouver aucun exemplaire de cette plaquette, et une lettre de Sébiville écrite après sa condamnation, ne fait aucune allusion à cette rétractation, mais dit seulement, « à moy a esté imposé silence de prescher sus peine de mort (4) ». De plus, à partir du mois de janvier 1525, son nom ne se retrouve ni dans les délibérations consulaires de Grenoble, ni dans la correspondance des Réformateurs.

Après avoir, depuis près de dix ans, agité la ville de Grenoble, Pierre de Sébiville disparut donc subitement

(1) Ceci résulte de la préface latine de Maigret au sermon qu'il avait prêché et qu'il publia la même année à Lyon, plaquette dont nous possédons une copie.

(2) Prudhomme, *Simples notes sur Pierre de Sébiville*, 1884, p. 44.

(3) Le 16 nov. 1524. Nous ne savons où M. P. a pris cette date. Le titre de la plaquette citée par M. Arnaud (I, 14) serait *Abjuratio hæresis lutherianæ facta per fratrem Petrum de Sébiville, religiosum ordinis minoris...* 1524, in-8 °.

(4) Voir le texte de cette intéressante lettre, la seule qu'on ait de Sébiville, dans Herminjard. I. 313.

et la seule explication plausible de cette disparition se trouve dans cette note du *Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier* : « Audit an 1524 (a. st.), en fé-« vrier (c'est-à-dire 1525 n. st.), fut brûlé à Grenoble « un cordelier qui tenoit le parti de Luther, et le fit brûler « le grand commandeur du Viennois. Et depuis sa mort « le grand commandeur eut affaire à justice, disant que « combien que ledit cordelier eut bien mérité la mort, « néantmoins, il n'avoit pas tenu forme de justice, et « y eut un autre cordelier, son compagnon, qui s'en-« fuit et s'en alla en Allemagne devers Luther (1) ». Bien que la date de ce supplice et la désignation de la victime concordent absolument avec la date de la disparition et la profession de Sébiville, et qu'il ne puisse indiquer un autre religieux à qui cette note s'appliquerait, M. Prudhomme refuse absolument d'y voir le récit de la fin du protégé des consuls de Grenoble, sans doute afin de maintenir son jugement qu'il « n'était pas né pour le martyre » (2). Or il suffit de relire le *Bourgeois de Paris*, généralement bien informé, pour voir que, dans ce cas, comme dans celui d'Aimé Maigret (3), ce fut un pouvoir étranger et supérieur aux autorités civiles et ecclésiastiques régulières, qui parvint à s'emparer du moine et à le faire périr. Ce pouvoir n'est autre que celui de l'inquisition, et lorsqu'on cherchera qui est désigné par ces mots, le « grand commandeur du Viennois », on trouvera sans doute un des dignitaires du tribunal qui relevait directement du pape, ce qu'indiquent aussi ces mots « qu'il n'avait pas tenu forme de justice ».

Ainsi disparurent de la circulation, malgré l'appui ou

(1) *Journal*... publié par L. Lalanne, p. 227.

(2) *Hist. de Grenoble*, p. 319. Si Sébiville avait vraiment commencé par se rétracter en nov. 1524, il n'y a rien d'étonnant à ce que, comme d'autres, il ait tenu à effacer ce moment de faiblesse en montant sur le bûcher.

(3) Ainsi que je l'ai raconté (*Bull.* 1890, 252), c'est bien certainement l'inquisiteur Liévin qui, malgré le parlement de Grenoble, et malgré les autorités ecclésiastiques lyonnaises, obtint, par l'intermédiaire du cardinal Duprat, l'incarcération de Maigret, en décembre 1524.

la tolérance des pouvoirs publics, les deux premiers pionniers de la réforme religieuse en Dauphiné et la « *vie plus commode* » qu'ils auraient rêvée suivant un de leurs coreligionnaires modernes, se résuma pour eux dans ces trois mots, le cachot, l'exil et la mort par le feu.

Michel d'Arande.

Celui qui, après les avoir connus sans doute l'un et l'autre, continua secrètement leur œuvre, ce fut Michel d'Arande, évèque, à partir de 1526, de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Issu d'une famille noble du Dauphiné (1), il avait commencé par se faire moine de l'ordre des Augustins. Dès 1521 on le voit aux ordres de G. Briçonnet, évêque de Meaux, ce qui permet de supposer que le couvent auquel il appartenait était l'abbaye Notre-Dame de Chage à Meaux, (2). Envoyé par Briçonnet à Marguerite sœur de François Ier et à sa mère Louise de Savoie, dès la fin de l'année 1521, il devint peu après leur aumônier. En 1522 Marguerite écrit à l'évêque : « Le « désir que Maistre Michel a de vous aller veoir a esté retardé par le commandement de Madame, à qui il a « commancé lyrre quelque chose de la saincte escripture « qu'elle désire qu'il parface (3) ». En 1523, il prêcha l'Avent, grâce à sa protectrice, Marguerite, à la cathédrale de Bourges, et il devait sur son insistance, y prêcher encore le carême de 1524, si l'archevêque ne lui avait fait interdire la chaire, et si Briçonnet n'avait recommandé d'obtempérer à cette interdiction dont Marguerite était disposée à ne pas tenir compte (4) On le retrouve, dès lors, pendant cette année 1524, évangélisant Alençon, puis Mâcon, en allant rejoindre Marguerite à Lyon où il est en octobre (5). En 1525, un procès ayant été intenté à G. Briçonnet, le parlement de Paris, par un

(1) Voy. Herminjard I, 399 ss.
(2) *Bull.* 1900, p. 398.
(3) *Bull.* 1900 p. 422.
(4) *Bull.* 1904, p. 308-309.
(5) Herminjard, I, 297.

arrêt du 3 octobre, demandait à Louise de Savoie de lui envoyer Maître Michel qu'il voulait interroger (1).

De là une chanson caractéristique dont voici quelques couplets :

Ne preschez plus la vérité
Maistre Michel
Contenue en l'Evangile.
Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la Conciergerie.
Lire, lire, lironfa.

Il y a trop grand danger
D'estre mené
Dans la Conciergerie,
Devant les chaperons fourrez
Mal informez
Par gens plains de menterie,
Lire, lire, lironfa.

. . . .

Ils ont, de cité en cité,
Mené les pauvres membres
Dont Jésus est le chef,
De prison en prison
Avec ignominie.
Las, ce n'est pas raison
De telle vilenie.

. . . .

O justiciers
Dieu se complaint de vous
De molester
Qui est meilleur de (p. que) vous.
Mais vous cognoist(e)rez
De Dieu la grande justice,
Quand présent(e)z serez
Devant son exercice (2).

Il va sans dire que Michel d'Arande ne se rendit pas

(1) *Ibid.* 401.
(2) Herminjard, t. V, 395..

à Paris ; il se réfugia à Strasbourg (1) d'où il put revenir au commencement de l'année suivante parce qu'il fut, grâce à sa protectrice, nommé evêque de St.-Paul-Trois-Châteaux (2) où il s'installa et fut reçu en grande pompe le 7 juin 1526. Il jouissait alors d'une grande réputation d'éloquence et passait pour avoir prêché la Réforme sans restriction (3).

En dédiant à Marguerite d'Angoulême son commentaire sur le prophète Osée (1528), Capiton, l'un des réformateurs de Strasbourg, citait en première ligne, parmi les hommes « plus capables que lui-même, » de l'encourager à persévérer dans la profession du pur Evangile, Michel d'Arande dont il avait fait la connaissance personnelle trois années auparavant et qu'il caractérisait ainsi : « D'une si sérieuse éloquence, d'une « piété si remarquable, *d'une fidélité si scrupuleuse à « mettre d'accord son titre et ses devoirs d'évêque* (4). »

De même que Maigret et Sébiville dont on ne saurait citer une parole ou un acte exhortant leurs auditeurs au schisme, et à l'instar de sa protectrice, l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux ne croyait pas que pour obéir à cet Evangile il fût indispensable de sortir de l'Eglise catholique et le témoignage de Capiton qu'on vient de lire prouve que certains réformateurs ne se scandalisaient pas d'une attitude que d'autres ne croyaient possible qu'à force d'hypocrisie. Non seulement, à cette époque, la scission entre la nouvelle et l'ancienne Eglise n'était pas encore absolue, mais, dans l'Eglise catholique elle-même, les évêques jouissaient d'une bien plus grande indépendance qu'après le concile de Trente. Aussi, un certain nombre d'entre eux qui étaient ouvertement

(1) *Ibid.* I, 409.

(2) *Ibid.* I. 399.

(3) Voy. Herminjard, I, 315, la lettre de Pierre de Sébiville à Ennemond de Coct, du 28 déc, 1524, où il dit que « la dame d'Alençon. a ung docteur de Paris, appelé maistre Michel eleymosinarius (son aumônier), lequel ne presche devant elle que purement l'Evangille, et toutes aultres gens elle a débouté arrière ».

(4) *Ibid.* II, 120.

favorables à la Réforme, ou bien ne furent nullement inquiétés, comme celui de St.-Paul, ou bien ne le furent que beaucoup plus tard.

Aucun texte authentique ne nous renseigne sur la manière dont Maître Michel parvint à concilier ses convictions avec les rites traditionnels de son Eglise. Il est probable que, comme son ancien collègue, Gérard Roussel, devenu évêque d'Oloron (1), il remplaça le latin par le français et modifia certains rituels comme celui de la messe, dans le sens évangélique. Ce qui est certain, c'est que cet épiscopat de treize années dut encourager bien plutôt que combattre ceux qui secrétement propagaient la Réforme dans cette partie du Dauphiné — et que ces efforts de l'évêque pour concilier l'obéissance à l'Evangile avec la soumission aux traditions de l'Eglise ne tardèrent pas à lui paraître inexcusables. Nous avons de lui, une lettre adressée au commencement de l'année 1536 à son compatriote G. Farel qui depuis plus de dix ans, avait, non sans déchirement, rompu avec une Eglise devenue, à ses yeux, non seulement infidèle, mais hostile à l'Evangile. Dans cette lettre, faisant allusion aux reproches qu'au moment de mourir, leur ancien maître Lefèvre d'Etaples, s'était adressés pour ne pas avoir, lui aussi, plus courageusement confessé la vérité, Michel d'Arande se reconnaît coupable de la même faute. Il supplie Farel de ne pas l'abandonner, mais de l'aider, par ses exhortations à sortir de ce « profond bourbier dans lequel il n'y a rien de solide », et se caractérise lui-même en signant « *tardivus* », tardif à embrasser le seul bon parti (2). On peut admettre que ces remords contribuèrent à le déterminer à résigner ses fonctions trois ans plus tard, en 1539.

(1) Voy. sur Gérard Roussel, l'excellente monographie du professeur Charles Schmidt.

(2) Herminjard, III, 399-401.

La Persécution.

Une série de faits isolés, révélés par de trop rares documents, permettent de suivre la trace de ce qu'on appelait alors l'hérésie luthérienne, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, du territoire dauphinois, et partout on trouve à l'œuvre des religieux.

En 1528 on brûle vif, à Vienne, le cordelier *Etienne Renier* qui avait prêché la Réforme à Annonay (1).

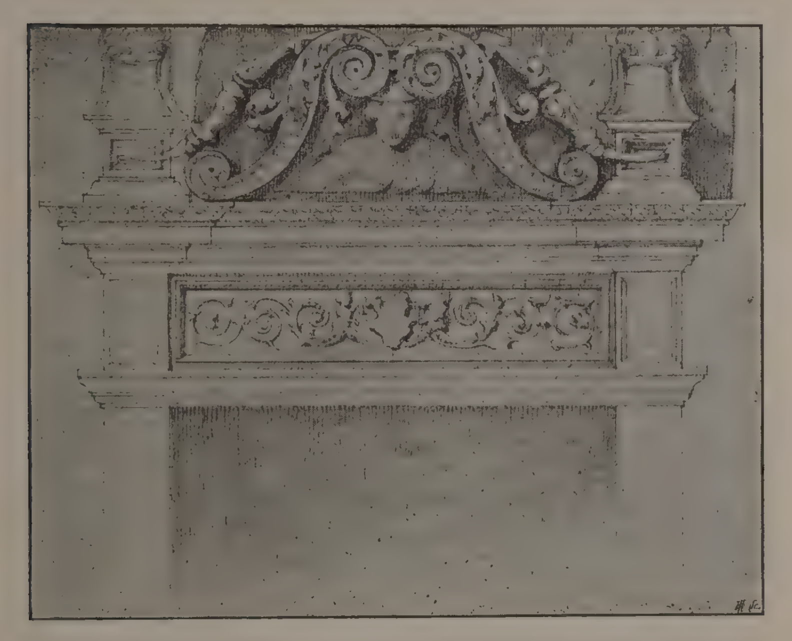
En 1536, après que, le 26 avril, le parlement de Grenoble eût condamné à mort et fait jeter de nuit, dans l'Isère, les jambes liées, le pasteur Vaudois Gonin, qui traversait la ville (2), on découvre, à Chirens, un seigneur Amyet Felix qui était depuis longtemps en correspondance avec Genève et, entre autres, avait caché *Jehan Roollet*, religieux de la Grande Chartreuse qui avait jeté le froc, dans le dessein de gagner la frontière (3).

En 1542, à Romans, on dresse le bûcher d'un nommé Rostein dit Garnier, accusé d'avoir arraché de la porte d'une église et jeté dans le ruisseau, une image du Christ (4).

Quelques années plus tard on signale au parlement de Grenoble plusieurs foyers d'hérésie. Il envoie, en 1549, un commissaire enquêteur à Die et à Valence. Plusieurs personnes sont saisies et condamnées (5). La plus connue est « un prêtre habitué en l'église cathédrale Notre-Dame de Die, *Pierre Gay*, homme fort subtil, » qui avait rapporté de Paris « des livres touchant les principaux « points de la religion réformée, » c'est-à-dire sans doute, le catéchisme ou l'Institution chrétienne de Calvin. On eut beaucoup de peine à le faire sortir de la prison où il avait été jeté grâce à l'official de l'evêque (6).

(1) Charvet, Hist, *de la s. Eglise de Vienne*, Lyon 1762, in-4° p. 54
(2) Voy. Arnaud, I, 21.
(3) Voy. *Bull.* 1885, p. 169.
(4) *Bull. d'hist. eccl. de Valence*, III, 7, note
(5) Arch. de la Drôme E. 1755.
(6) *Mém. des frères Gay*, p. 360.

Le 24 août 1549 le conseiller Jehan Baronnat est délégué pour la même cause à Romans et à Montélimar. On ne connaît que quelques arrêts rendus à la suite de son enquête, le 3 et le 16 décembre, contre quatre hérétiques de Romans : Françoise Colombier dite Brusla réfugiée à Genève d'où elle correspondait avec son



La troisième porte du jardin de la « Maison dès Têtes ».

mari Jayme Chappuys resté à Romans, est condamnée au feu ; Benoit Poignard, à l'amende honorable et à la fustigation; Jehan de Comiers dit Charmes, meunier, à l'amende honorable, ainsi que Jehanne Mailhette, femme d'Antoine Tavernol qui enseignait à des jeunes filles le catéchisme et les prières de la liturgie de Genève (1).

Moins de trois années plus tard on apprend que « le *prédicateur ordinaire de Romans* », qui était sans doute

(1) *Mém. des frères Gay*, p. 261 d'après Arch. de la Drôme E, 3795.

responsable des opinions ou actes subversifs de ces condamnés, est lui-même emprisonné à Saint-Marcellin, pendant le carême de 1551, « à cause de propositions hérétiques prêchées par lui (1) ».

Le jour de Pâques de cette année 1556, Jacques de Tournon, évêque de Valence et de Die, neveu du cardinal qui était le plus puissant ennemi des luthériens, commençait, sur l'ordre du roi, la visite de son diocèse de Die. Le très curieux procès-verbal de cette visite nous apprend qu'à ce moment on n'y signalait aucun mal pensant. Pourtant on y lit : « Jaçoit que ces précédentes « années, deux personnages dudict Dye, d'infime qua- « lité et condition toutefoys, comme l'un Jourdan Giton « et l'autre Gaspar André et ung Berbeyer, de Crest, et « ung appelé Bouryt, du lieu de Vercheynin, come ayant « tenu quelques propos contre la foy catholique et le « dict (un blanc) pour avoir mangé du fromaige ung « jour de Vendredi sainct sans necessité, dans une hos- « tellerie dudict Dye et pendant qu'on disoit le presche « du mistère de la passion Nostre Seigneur, soient esté « trovés délinquants. Et lesquels, pour raison de ce sont, « par sentence, condamnés à fére abjuration publique « et ledict Giton oultre l'abjuration, à demeurer troys « ans en prison (2) ».

A Crest-Arnaud, le 4 avril, Chappoton, vicaire, « re- « monstre avoir été scandalisé, ensemble aulcungs des cha- « noynes et habitués de la dicte église, en aulcungs des « presches qui ont esté faicts par le *beau père, le nom du- « quel ne sçait*, qui a presché ceste caresme passée audict « Crest, parlant du baptesme et du sacrement de l'hostel « en maulvaise partie (3) ».

Enfin, à Montélimar, aussi en 1551, un cordelier, *Nicolas Marin*, est signalé au duc de Guise par Mau-

(1) Archange de Clermont, Le *transport du mont Calvaire de Hiérusalem en France*, 1638, in-8 , 575.

(2) *Bulletin d'hist. eccl. de Valence*, III, 10.

(3) *Ibid.* p. 81-82.

giron, comme hérétique déclaré et protégé par Félix Bourjac sénéchal du Valentinois (1).

Ainsi qu'on vient de le constater, Jacques de Tournon qui occupa le siège épiscopal de Valence et de Die de 1537 à 1553, ne partageait nullement les opinions de son collègue de Saint-Paul-Trois-Châteaux, ni même celles de l'archevêque de Vienne, Pierre Paulmier qui, vers la même époque, recevait et protégeait un hérétique aussi généralement compromis que Michel Servet. Mais son successeur Jean de Monluc, fut en réalité un protestant sous la livrée épiscopale (2).

Jean de Monluc

Ancien dominicain, élevé à la cour de Nérac, il y quitta le froc, devint peu à peu un homme de cour bientôt chargé, grâce à son esprit délié, de nombreuses missions diplomatiques. Nommé évêque de Valence et de Die en 1553, il ne résida que passagèrement dans son diocèse entre 1554 et 1560, puis entre 1573 et 1577. Mais il est incontestable qu'il y introduisit, non seulement les professeurs libéraux qu'il appela à l'université de Valence, mais encore bien des pratiques empruntées au culte protestant. Une enquête faite sur l'ordre du pape, dans son diocèse, en 1558, révéla qu'il y avait introduit le baptême et la cène calviniste et déconseillé le culte des images, et qu'il y prêchait en soutane avec le chapeau et le manteau court des ministres (3). A Die, sous prétexte de « soustraire les reliques de Saint-Etienne à la dérision des «huguenots» (4), il les avait fait solennellement enfermer

(1) Roman, *Documents sur la Réforme et les guerres de religion en Dauphiné*, 1890, p. 5.

(2) On peut consulter sur lui un vol. in-8° de M. Hector Reynaud, *Jean de Monluc*, Paris, Thorin, 1893 — et, comme pour plusieurs autres personnages cités dans cette étude, le *Dictionnaire biographique de la Drôme*, de M. Brun-Durand (Grenoble 1900-1906, deux. vol. grand in 8°).

(3) Voy. A. Degert, *Procès de huit évêques français suspects de calvinisme*, extrait de la *Revue des questions historiques*, 1904, p. 10-11.

(4) Abbé Jules Chevalier, *Essai hist. sur l'église et la ville de Die*, Monté imar, 1888, t. I. 275.

dans le tombeau de cet évêque, le 3 juillet 1557 (1).

Ces faits ne nous surprennent nullement quand nous lisons le discours que Jean de Monluc prononça à l'assemblée des trois Etats, à Fontainebleau où il prit le premier la parole le 23 août 1560, et la lettre qu'il adressa au pape l'année suivante (2). Accusé d'hérésie peu après par le doyen de la cathédrale de Valence, Félix Vermond, il fit condamner celui-ci par le grand Conseil, à voir lacérer son acte d'accusation et à lui demander pardon publiquement tête nue et à genoux. Au colloque de Poissy, en septembre 1561, il fut un des trois évêques qui, avec trois docteurs en théologie, communièrent sous les deux espèces. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait été cité par Pie IV devant le tribunal de l'inquisition (3)

(1) Le texte de l'acte notarié rédigé à cette occasion a été publié vers 1688, par un ancien pasteur, L. de Gilbert, devenu catholique, dans *La vie de Saint Estienne evesque de Dye*, Grenoble, Verdier, s. d.

(2) Le texte de ce discours se trouve dans les *Mémoires de Condé*, 4°, I, 555. On y lit, entre autres, ceci : « L'ordre ecclésiastique est tombé en si grand mespris, que l'homme d'Eglise, à peine ose-t-il confesser quel estat il est... La doctrine (des protestants) a esté semée en 30 ans, non pas en un ou deux ou trois jours, a esté apportée par 3 ou 400 ministres, diligens et exercez aux lettres, avec une grande modestie, gravité et apparence de saincteté, faisans profession de détester tous vices, et principalement l'avarice, sans aucune crainte de perdre la vie pour confirmer leur prédication, ayans tousjours Jésus-Christ en la bouche, qui est une parole si douce qu'elle fait ouverture des oreilles qui sont les plus serrées, et découle facilement dans le cœur des plus endurcis... Les ministres de justice ont grandement abusé des ordonnances repressives », les exécutant pour ceux qui demandaient la confiscation des biens des accusés. « Les évêques ont été paresseux... tellement qu'on en a vu quarante résider à Paris pendant que le feu s'allumait en leurs diocèses... les curés avares, ignorants, occupés à tout autre chose que leur charge et, pour la pluspart estans pourveus de leurs bénéfices par moyens illicites... Toutes les fois qu'il me souvient de ceux-là qui meurent si constamment, les cheveux me dressent en la teste et suis contrainct de desplorer la misère de nous qui ne sommes touchez d'aucun zèle de Dieu ni de la religion »...

(3) La citation est du 13 avril 1563.

La lettre adressée au pape, avant le colloque de Poissy lui recommandait la supression des images, celle de l'exorcisme dans la liturgie du baptême, la communion sous les deux espèces, l'interdiction des messes privées, l'abolition de la fête du St. Sacrement et des processions, le chant des psaumes en langue vulgaire et l'admission, dans l'Eglise, des huguenots, « qui feroient la confession de leur foy telle qu'elle est universelle par tout le monde ». (*Mémoires de Condé* II, 562).

excommunié, déposé et exclu du concile de Trente. Mais, grâce à son crédit, il interjeta appel de cette sentence devant le roi et son Conseil et y obtint, le 2 juillet 1567, une déclaration d'abus qui lui permit d'exercer ses diverses fonctions jusqu'à sa mort.

C'est très certainement grâce à cette attitude qu'entre 1555 et 1560 la Réforme fit des progrès si rapides dans son diocèse, ainsi que dans celui de Vienne confié depuis 1557 à l'archevêque Charles de Marillac lequel, à la même assemblée de Fontainebleau, eut le courage d'appuyer la requête de l'amiral Coligny réclamant, pour les dissidents, un examen impartial de leurs croyances et de leurs actes (1).

Premières assemblées et Eglises.

On signale, en effet, des réunions religieuses secrètes et plus ou moins régulières, dès 1555, à Saint-Paul-Trois-Châteaux ; en 1556 à Montélimar, présidées dans des caves, par deux femmes dont l'une Marguerite Nivet dit La Monge (2) ; en 1557 à Valence chez un maître d'école qui avait mis entre les mains de ses élèves des *Instructions pour la jeunesse* et organisé une sorte de prêche régulier fréquenté par beaucoup de femmes et d'étudiants (3). A Die, aussi en 1557, un instituteur originaire d'Avignonet près de Thoulouse, nommé Jean Baron apprenait à lire aux enfants dans l'épitre de saint Jacques et permettait aux parents « et à plusieurs gens

(1) Le discours de Charles de Marillac, a été reproduit par Regnier de la Planche, *Histoire de l'Estat de France...* 1576, p. 524, et ss. En voici quelques lignes : « Outre la variété des doctrines, qui vid oncques la discipline ancienne de l'Eglise plus dissipée, plus abbatue, plus négligée, les abus plus multipliez, les scandales plus fréquens, la vie des ministres plus reprenables et les tumultes du peuple plus grands ? » Regnier de la Planche, après avoir donné tout le discours, ajoute, p. 553, : « Telle fut la docte, sage et chrestienne harangue de ce grand personnage, qui ne vécut guères depuis, estant, comme l'on dit, intimidé par ceux auxquels il avoit despleu : les autres disent que, voyant comme tout alloit de mal en pis, il en mourut de regret ».

(2) Voy. Arnaud, I, 31.

(3) *Ibid.* 33.

d'assister aux leçons ». Le vicaire de l'évêque protesta, mais les consuls couvrirent le maître d'école et se bornèrent à interdire l'assistance du public (1).

Le carême de l'année 1558 fut prêché à Die par un cordelier, François Tempesta qui, en 1551, avait été le gardien du couvent des Franciscains de Montélimar et avait embrassé la Réforme sans quitter son habit de moine. Les consuls de Die furent si satisfaits qu'ils lui firent donner 12 écus d'or. A St.-Paul-Trois-Châteaux le *prédicateur du carême de* 1558 s'éleva aussi « contre la créance ancienne des catholiques ». Il fut suivi par un carme, *de Combe* qui prêcha aussi les doctrines évangéliques et fut le prédécesseur du pasteur Vincent Meylier (2).

La série de faits authentiques qui viennent d'être énumérés prouve jusqu'à l'évidence que, dans cette partie du Dauphiné, jusque vers 1560, la Réforme fut propagée presque exclusivement par des prêtres ou religieux catholiques. S'il y eut une influence du dehors, elle ne s'exerça que par des Dauphinois exilés pour leur foi, comme Ennemond de Coct et Guillaume Farel, et par des correspondances.

La semence répandue par les prédications des évêques Michel d'Arande ou Jean de Monluc et du grand nombre de religieux qui les imitèrent ou agirent indépendamment de leur exemple, rencontra presque partout un accueil empressé. Certains faits caractéristiques que nous avons cités prouvent que si l'on avait laissé les autorités civiles et religieuses entièrement libres d'agir suivant leurs préférences, dans bien des lieux la Réforme se serait peut-être faite peu à peu, sans secousse et sans bouleversement.

Cette remarque ressortira avec beaucoup plus de force encore des événements qu'il faut maintenant raconter. Il suffira de les suivre dans leur ordre strictement chronologique pour se convaincre que ce ne furent

(1) A. Mailhet, *Histoire de Die*, p. 126.
(2) Arnaud, I. 31 et 77.

pas les adeptes des nouvelles idées qui entrèrent les premiers dans les voies de la violence. Il y eut là, comme partout, du reste, en France, de véritables agents provocateurs qui ont d'ailleurs eu soin de prendre hautement, devant la postérité, la responsabilité de leurs actes.

La première Eglise qui s'organisa, fut, en août ou septembre 1559, celle de Valence (1), grâce à François, fils de Gaspard de Saillans, l'un des principaux ennemis des protestants, lequel se rendit l'année suivante à Genève et devint ensuite pasteur sous un autre nom (2). Le pasteur qui l'assista fut Pierre Bruslé, ancien avocat à Metz qui y avait été envoyé le 28 août, auquel succéda peu après Gilles de Saulas, de Montpellier. Dès le 29 novembre on demandait, pour celui-ci, un collègue, à Calvin qui, le 22 avril 1560, y envoya Lancelot d'Albeau venu de Tours. Le culte exercé d'abord secrètement et de nuit dans des maisons particulières, puis dans les locaux de l'université, attira un si grand nombre d'auditeurs que, les étudiants, aidés de quelques gentilshommes s'emparèrent de l'église des cordeliers où l'on se réunit publiquement et en plein jour. Les gentilshommes s'installèrent en armes dans le couvent pour empêcher tout désordre, mais sans inquiéter les moines.

Le sénéchal F. Bourjac ayant demandé aux huguenots s'ils voulaient se prévaloir de l'Edit d'abolition

(1) Tous les historiens, depuis Th. de Bèze (*Histoire ecclésiastique*, Genève 1580, voir éd. Baum, Cunitz et Reuss), de Thou, jusqu'à Arnaud, suivent ici le récit très circonstancié et certainement impartial, de Regnier de la Planche (*Histoire de l'Estat de France*, 1578, p. 286 et ss). Arnaud dit qu'à Valence les protestants installèrent leur culte dans l'Eglise des cordeliers le 31 mars 1560, ce qui ne paraît pas exact puisque, d'après Regnier de la Planche, Lancelot d'Albeau qui ne fut envoyé à Valence que le 22 avril, assistait à ce changement de local.

(2) Ceci résulte d'une lettre du pasteur Pierre Bize qui écrit le 15 sept. 1561 (voy. *Calvini opera*, XVIII, 716) en le recommandant à Calvin : ... « Ceux de Valence l'ont toujours tenu pour leur diacre et *sans luy on entend qu'il n'y auroit aucune forme d'église* ». — Voy. sur sa carrière ultérieure, l'article de M. Brun-Durand (*Dict. biographique de la Drôme*), sur *Loque* Bertrand de), nom sous lequel François de Saillans exerça le ministère.

qui venait d'être publié (1), François de Saillans, diacre, commença, au nom de ceux-ci, et en présence de leurs concitoyens, par prier Dieu « le bonnet au poing et le genou en terre ». Puis le procureur-greffier François Marquet déclara que, depuis 8 ans qu'il exerçait ces fonc tions, il ne s'était pas passé un seul jour sans qu'il eût à enregistrer des excès, escalades, ou saccagements, si bien qu'à « nuit close il était impossible de sortir « dans la ville, quelque besoin qu'on en eût », mais que, depuis qu'il avait plu à Dieu d'allumer sa clarté en leur ville, tous ces excès avaient cessé, « comme s'il fût « venu, avec le changement de doctrine, changement de « vie »; que dans tous les cas, aucune violence n'avait été commise par ceux de la religion réformée, malgré des nombreux attentats commis contre eux. A Pâques (14 avril) 5.000 personnes avaient pris part à la communion.

Le duc de Guise. Assassinats

Le gouverneur du Dauphiné était alors le célèbre François de Guise, l'ennemi capital des réformés qui ne cherchait qu'une occasion pour les faire exterminer. En son absence le roi fut informé de ces événements, pacifiques, mais illégaux. Dès le 12 avril, une lettre de François II, évidemment inspirée, sinon rédigée par le cardinal de Lorraine, frère du duc, donnait pleins pouvoirs à Gaspard de Saulx-Tavannes, gouverneur de la Bourgogne, de s'acheminer en arme en Dauphiné, là où l'on prêchait publiquement, à Valence, Romans et Montélimar (2), de se faire aider par le baron des Adrets et le comte de Tende, au besoin même par les gens rassemblés au son du tocsin, pour massacrer les hu-

(1) Il s'agit de l'édit d'abolition d'Amboise, qui amnistiait tous ceux qui avaient été poursuivis pour cause de religion, les ministres exceptés, pourvu qu'ils vécussent dorénavant comme bons catholiques. Le texte de cet édit qui est du mois de mars 1560, se trouve dans Haag, *France protestante*, X, 42.

(2) On avait dans ces deux dernières villes suivi l'exemple donné par Valence.

guenots. « Car, pour vous faire entendre quelle est en « cella mon intention, je ne désire rien de plus que de « les exterminer du tout et en coupper si bien la racine « que, par cy-après il n'en soit nouvelles ». En même



Statue du côté Sud du 2e étage de la facade de la « Maison des Têtes ».
(Collection Mellier)

temps, les gens du Parlement sont exhortés à leur faire « leur procès sommairement et de telle façon que la pu-« gnition, puisse promptement ensuivre ». Ce qui achève de démontrer qu'il s'agissait d'une véritable guerre d'extermination c'est que Tavannes était muni d'une quantité de blancs-seings, afin de pouvoir, le cas échéant, enrôler

les gentilshommes du pays qu'il s'agissait de soumettre (1).

Ces ordres sanguinaires furent malheureusement exécutés avec un empressement digne d'une meilleure cause. Laurent de Maugiron ancien lieutenant-général du roi en Dauphiné (2), essaya d'abord de surprendre les réformés de Valence. Les trouvant sur leurs gardes, il leur persuada de mettre bas les armes, jurant qu'il ne leur serait fait aucun mal. Puis il s'empara des portes et des places de la ville, pilla les huguenots, fit emprisonner les deux pasteurs et celles de leurs ouailles qui étaient les plus riches, après les avoir rançonnées. Tavannes ayant achevé le désarmement, une commission du parlement de Grenoble acheva non moins promptement l'œuvre de répression sanglante commandée par le roi. Malgré les efforts de Monluc, des procédures expéditives, — véritable parodie de justice — ordonnèrent l'assassinat des personnes coupables d'avoir présidé ou organisé des réunions purement religieuses et pacifiques réclamées, d'ailleurs, non seulement par le peuple, mais, comme nous l'avons vu, à l'assemblée de Fontainebleau, par des prélats comme Jean de Monluc et Charles de Marillac. Le procureur François Marquet et quelques autres furent pendus, les pasteurs Gilles de Saulas et Lancelot d'Albeau furent décapités, comme « chefs des rebelles », le 25 mai, et ceux auxquels on laissa la vie sauve durent payer de fortes rançons et abjurer leurs convictions. Des exécutions tout aussi arbitraires eurent lieu à Romans où plus de soixante personnes avaient été incarcérées et à Montélimar (3). Réprimer avec tant de férocité des actes simplement délictueux, constituait une véritable provocation à la guerre civile. Mais nous allons voir celle-ci organisée

(1) Le texte de cette lettre importante et de plusieurs autres qui la complètent, a été publié par M. J. Roman (*Documents* cités p. 17 et ss.)

(2) Le duc de Guise, mécontent de la modération d'Antoine de Clermont qui le représentait en Dauphiné, l'avait expressément chargé d'aller y remplacer ce dernier.

(3) Voy. Regnier de la Planche 301-305.

par le parti de la réaction à outrance, un an au moins avant qu'elle n'éclatât en réalité.

Dès le début de l'année 1561 le duc François de Guise, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André s'unirent, comme ils le disent eux-mêmes, dans un document qu'ils rédigèrent pour la postérité, « pour la conspiration du triumvirat ». Il fut convenu entre eux que, le roi d'Espagne dirigeant toute l'entreprise, commencerait par détacher de gré ou de force le roi de Navarre du parti huguenot, pour aider ensuite le duc de Savoie à attaquer Genève pendant que l'empereur d'Allemagne et le pape empêcheraient les princes protestants de se porter au secours des huguenots suisses et français. En France « sera baillée cette « commission d'extirper tous ceux de la nouvelle reli- « gion, au duc de Guyse, qui aura en charge d'effa- « cer entièrement le nom de la famille et race des Bour- « bons; de peur qu'enfin ne sorte d'eux quelqu'un « qui poursuive la vengeance de ces choses, ou remette « sur ceste nouvelle religion ». Après quoi, on tombera sur l'Allemagne grâce à « la confiscation et despouille « de tant de nobles, bourgeois et riches qui auront « esté tuez en France, à cause de la nouvelle reli- « gion, qui se monte à grande somme (1) ».

Fondation des Eglises de Saint-Paul, Gap, Grenoble, Die, etc.

Mais on n'arrête pas l'élan des consciences touchées et entraînées, et la persécution elle-même est incapable d'effrayer les âmes éprises de la liberté de croire ce qui les a conquises. Partout les Eglises s'organisent, parfois, ainsi à St.-Paul-Trois-Châteaux, Dieulefit, Pont-en-Royans, avec des explosions de fanatisme iconoclaste provoquées par des exécutions sommaires comme celles de Valence et de Romans.

(1) Le texte de ces conventions se trouve tout au long dans les *Mémoires-Journaux du duc de Guise* (Coll. Michaud et Poujoulat, 1839, t. VI, p. 464.

En avril 1561, un ancien secrétaire de Farel, Nicolas Parent « dresse » les Eglises de Digne et de plusieurs lieux des environs; le 29, après une prédication de deux heures à Gap, il recommande à ses auditeurs, au premier rang desquels figurent les deux maîtres d'école, de s'organiser de même. Ils promettent « d'envoyer « gens pour demander leur cytoyen et combourgeoys, « nostre très cher et honoré frère et père Me Guillaume (1) ».

A la même époque un autre Dauphinois, Eynard Pichon qui, depuis plus de vingt ans exerçait le ministère pastoral dans le canton de Neuchâtel, fit une première apparition à Grenoble où l'on signale des réunions religieuses dans la maison Thionville, hors des remparts. Une lettre pressante du 26 octobre le prie d'y revenir et, très peu de jours après, maître Guillaume, répondant à l'appel de ses combourgeoys « et se rendant à Gap, s'arrêta à Grenoble, y fit une vive « et ardente exhortation et l'y laissa pour ministre. » Il allait y demeurer trois ans (2). Le 15 novembre Farel était à Gap, y organisait définitivement une florissante Eglise et y convertissait l'évêque Gabriel de Clermont, frère d'Antoine, ex-lieutenant général du roi en Dauphiné.

Le 16 mai de la même année 1561, le pasteur Guillaume Bermen donnait à son ami Colladon à Genève les intéressantes nouvelles qui suivent, de Die :

Monsieur et frère et bon amy, j'ay receu vos lectres, lesquelles m'ont grandement resjouy, congnoissant l'amityé que me portés et aussi à ma femme, laquelle m'a récité le bon visaige que luy avez monstré, luy donnant charge que j'eusses à vous mander de mes nouvelles et à vous faire certain de la prospérité de nostre église, laquelle, grâce au Seigneur, est bonne, car tout y florit et prospère grandement, veu qu'elle augmente de jour en jour et sommes en nombre de quatre cents et davantaige, tellement que nous ne pouvons trouver de lieu pour nous assembler généralle-

(1) Voy. une très intéressante lettre de lui dans le *Bulletin* de 1891 p. 519 et ss.

(2) Voy. *Bulletin* 1891 ; p. 581 et ss.

ment, et nos ennemis sont fort marris quant ils nous voient en si grand nombre, tellement qui nous veullent bien permettre de nous assembler en particulier, mais non en général.

Nous avons, grâces à Dieu, un peuple bien docille et grandement affectionné en la parolle ; tellement que ils désirent grandement la liberté, tant les papistes que les autres, et les papistes ne sont pas séditieux ni mauvais, tellement qu'ils disent qu'ils ne me cherchent poinct, sinon en tant qu'ils craignent leur evesque et qu'ils vouldroient complaire à tous deux (1).

Néanmoins, nous avons grande liberté et occasion de louer Dieu, vous supliant au semblable de prier pour nous et nous en ferons autant de nostre costé... Il y a beaucoup de petites églises auprès de nous qui désirent grandement d'avoir des minsitres mais ils ne m'ont poinct donné la charge de vous en rescrire.. (2).

On voit, par ces lignes qui n'étaient pas destinées à la postérité, que lorsqu'on laissait les protestants

(1) Il vaut la peine de relever, entre autres cette phrase, qui insiste sur le caractère pacifique de la transformation qui s'accomplissait à Die. Un témoin interrogé lors d'une enquête faite à Die, par ordre du parlement de Grenoble, le 10 mars 1637, Guy Boudra âgé de 89 ans, prétend, en effet, se souvenir qu'en l'année 1561 (il avait alors 13 ans), le corps de l'évêque St. Etienne, de Die, aurait été porté, dans sa châsse, sur un bûcher dressé au milieu de la place de Die, où il aurait été brûlé « avec une infinité de papiers de ladite église et autres ». D'après un manuscrit de la bibliothèque de Carpentras, aussi du XVII[e] siècle, « un *Joannes de Bellocastro* (Jean de Beauchastel) doyen de ladite église », de Die aurait présidé à ce « bruslement » et en aurait « octroyé acte, *sedens in tribunali*, comme Pilate », (Abbé J. Chevalier, *Essai... sur... Die*, p. 263-277). Or les papiers du chapitre de Die ont si peu été brûlés qu'ils se trouvent encore aujourd'hui, dans un énorme sac de cuir, dans le grenier de M. Anatole Heurard de Fontgalland, à Die, héritier de la famille de La Morte-Félines et du docteur Jean Denys Long qui les avait recueillis. Quant au brûlement du corps de l'évêque, non seulement les délibérations consulaires n'y font pas la moindre allusion, mais, le 20 juin 1562, elles rapportent qu'on décida « de loger toutes les reliques en lieu sûr », ce qui prouve qu'elles n'avaient pas été consumées. Elles l'avaient été si peu qu'aux termes d'une délibération consulaire de Saillans, du 20 septembre 1704, ce jour-là, l'évêque Gabriel de Cosnac, mit « les *reliques de Saint Estienne* et des dix-mil martirs *dans le sépulcre au-dessoubs du maître-autel de ladite Eglise* (de Saillans) et ordonna que la fête de la dédicasse se célèbrera à perpétuité le quatrième Dimanche de Septembre ». Nous tenons à remercier M. A. Mailhet qui a bien voulu copier pour nous tous les textes relatifs à ces reliques de St. Etienne.

(2) Voy. cette lettre dans les *Documents* publiés par M. J. Roman. p. 29.

s'entendre directement avec les catholiques, ils finissaient par trouver le moyen de vivre en paix, ou du moins sans aucun trouble (1).

Malheureusement, ceux qui exerçaient l'autorité ne l'entendaient pas ainsi. Pendant qu'un peu partout les huguenots essayaient d'accoutumer leurs concitoyens catholiques à la tolérance d'une religion différente, La Motte-Gondrin avait continué à exécuter avec férocité les ordres de son supérieur. A Romans deux maisons furent démolies par son ordre et Louis Gay, capitaine châtelain de la Côte St.-André, fut pendu aux fenêtres de son logis (2). A Valence il fit mourir plusieurs protestants notables et trancher la tête à un ancien carme nommé *Duval* (3), qui avait succédé aux deux pasteurs exécutés l'année précédente. En outre, il fit emprisonner puis expulser le ministre Jacques Roux (4) et arrêter les protestants qui osaient le supplier de leur assigner un lieu de réunion (5).

Depuis plus d'une année, ainsi que l'établissent ces nombreux actes de violence que rien ne justifiait sinon la haine et le fanatisme des Guise, les protestants valentinois s'étaient laissés maltraiter, poursuivre, emprisonner, massacrer, sans même faire mine de « se révolter », eux qu'on accuse encore aujourd'hui de

(1) Ainsi Vincens Meylier écrit aussi, de St.-Paul-Trois-Châteaux, le 16 juin 1561 : « Je n'ay volleu laisser partir le présent porteur sans vous advertir de l'estat de nostre église, lequel, par la grâce de Dieu, est fort bon, car nous n'avons, pour le présent, personne qui nous trouble, et les plus méchans sont contrainctz d'approuver notre ordre sy paisible... » *Ibidem*, p. 19.

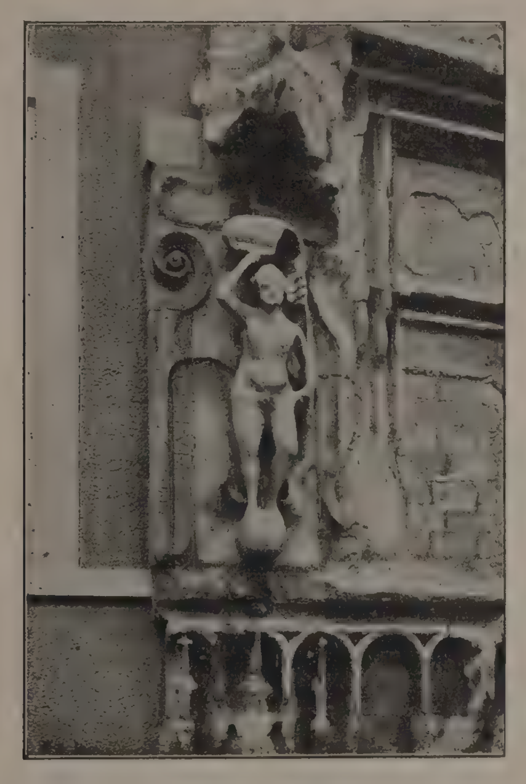
(2) Arnaud, I, 75.

(3) La Popelinière éd. de 1582, I, 466. Ce Duval avait été, dit cet historien, « longtemps prisonnier à Champigny-sur-Veude en Touraine ». L'année suivante un autre moine, le jacobin Michel *Malsang* devint pasteur à Valdrôme.

(4) M. Arnaud cite aussi un pasteur Ruffy qui paraît être le même que Roux.

(5) Un matin de mai, s'étant rendu dans la campagne, escorté de 60 à 80 cavaliers, il rencontra 30 à 40 habitants de la ville qui chantaient des psaumes. « Avez-vous entendu la messe », leur demanda-t-il. Sur leur réponse négative, il se précipita sur eux et les tailla en pièces. (*Bull.* xxv, 169).

n'avoir été que des fauteurs de révolte (1). Loin de se décourager ou de résister par la violence à la violence, ils ne songent qu'à retrouver un pasteur pour



Statue du côté Nord du 2e étage de la façade de la « Maison des Têtes ».
(*Collection Mellier.*)

remplacer ceux qui avaient été assassinés ou expul-

(1) M. J. Roman a publié dans ses *Documents* (n° 34) une bien curieuse pièce qui montre que parfois aussi le bris des images — le seul geste violent qu'on ait pu jusqu'ici reprocher à quelques huguenots *avant* la prise d'armes — ne leur était pas imputable, mais était l'œuvre de certains agents provocateurs. C'est un acte notarié, du 27 décembre 1561, relatif au bris des images dans l'église d'Orpierre. Cet acte de protestation est signé, à la fois, par 97 catholiques et par 80 protestants; ces derniers, tout en déclarant qu'ils ne relèvent pas du pape, déclinent par là toute responsabilité dans ce qui s'était passé.

sés, et à reprendre leurs assemblées. Une lettre du 24 octobre 1561 adressée par les principaux membres de l'Eglise à Calvin renferme ces lignes qui caractérisent leurs préoccupations :

« Nous aurions besoing d'ung homme qui peult, non tant seullement exercer le ministère de la parolle en françois, mais aussi de faire quelque leçon en latin et qui peult servir quasi comme d'ung chef, à cause de la circonstance du lieu et des gens qui sont ung peu délicats ; joinct aussi que cela serviroit beaucoup aux circonvoisins qui ont de coutume et de nécessité de s'adresser aux lieux les plus fameux. Il n'est besoing de user de longues remonstrances à vous, qui cognoissez assez la nature du lieu et des gens,... Nous ne vous escripvons rien des affaires de ce pays, ils sont, ou peu s'en fault, en tel estat que les avez laissés. » (1).

Le pasteur Jean de la Place accepta l'appel, qui avait été si tragique pour ses prédécesseurs, bien que la situation ne se fût guère modifiée. Mais on avait néanmoins exposé en haut lieu l'indigne et injustifiable conduite du lieutenant de François de Guise. En réponse à ces doléances, Antoine de Crussol fut nommé lieutenant-général pour le roi en Dauphiné, Provence et Languedoc. C'était un homme droit, modéré, qui devait, un an plus tard, écœuré par la manière inhumaine dont partout on traitait les huguenots, être, ainsi qu'il l'écrivit à Catherine de Médicis, moralement contraint de prendre leur défense (2). Il autorisa La Place à célébrer le culte en dehors des murs de la ville, et La Motte-Gondrin fut officiellement chargé de le protéger.

Malgré l'échec du colloque de Poissy, les réformés avaient réussi à dissiper, à la cour, bien des préjugés et à démontrer l'inanité des calomnies qui servaient

(1) *Calvini Opera* XIX. 75. C'est sur ces dernières lignes, on s'en souvient, que M. A. Mailhet s'est appuyé pour démontrer que Calvin était venu en Dauphiné (*Bull.* 1905.)

(2) Dom Vic et Vaissète, *Histoire générale de Languedoc*, Toulouse, Privat XII, 646.

jusque là de prétexte à les traiter comme de vulgaires bandits. Grâce à Coligny, à Jeanne d'Albret et surtout à Théodore de Bèze, ils obtinrent le fameux édit du 17 janvier 1562 qui donnait force de loi à la tolérance dont avait usé, par exemple, Antoine de Crussol (1). Les cultes protestants furent désormais officiellement autorisés dans les faubourgs des villes closes, à la condition que, partout où ils s'étaient emparés des églises, les huguenots les restitueraient au culte catholique, ce qu'ils firent très généralement.

François de Guise déchaîne la guerre civile.

On a vu plus haut que le duc de Guise était déterminé, avec le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, à n'admettre à aucun prix la reconnaissance officielle du culte dissident. Il en donna une preuve éclatante lorsqu'en traversant Vassy, le 1er mars, il se détourna de son chemin pour sommer les huguenots qui célébraient leur culte à la faveur de l'édit, de cesser l'exercice, et les massacrer parce qu'ils firent mine de résister. La veille même il avait commencé à répondre à une lettre de La Motte-Gondrin l'informant qu'ayant fait abattre à Romans « une maison où s'estoient faits « quelques presches, — il se leva tantost un tel tumulte « qu'il fut contrainct de sortir par l'huis de derrière, et « se sauver au galop à Valence ». — « Je vous prie bien « fort », écrivait François de Guise cinq jours plus tard, « que, sans dissimulation, ce faict ne demeure impuni, « à ce qu'il puisse servir d'exemple, m'assurant que le « vouloir du Roy et de la Royne et du Roy de Navarre « sont tels, et qu'il n'y a celuy d'eux qui le trouve mau- « vais. Je pense que s'il se fait par delà quelque assem- « blée notable et où il y ait beaucoup de gens, qu'il fera « bon de se saisir du ministre, et le faire tout soudain

(1). Voy. sur cet édit, un travail récent publié par le soussigné, sur le *Rôle de Théodore de Bèze en France*, au XVIe siècle, dans une plaquette publiée, à Genève (Atar 1906), sur le *Troisième centenaire de la mort de Théodore de Bèze.*

« pendre et estrangler, comme auteur des séditions et « tumultes dont on a usé à l'encontre de vous, et des ré- « bellions que on fait aujourd'huy contre les ordonnances « et commandemens du Roy et de sa justice, estimant que, « par ce moyen, les autres se voudront garder de mesprendre « et que cela réprimera plusieurs de leur folie... Vous estes « homme de guerre ; il vous faut attraper lesdits pré- « dicans, quand ils ne sont pas accompagnés hors de leurs « presches, ou en autres lieux, comme verrez à propos, « et soudain, le billet au pied, les faire pendre par le pré- « vost comme séditieux, contrevenans aux Edicts du « Roy. *De mes voisins et sujets m'ont voulu depuis trois « jours faire une braverie où ils m'ont blessé une douzaine « de gentilshommes, de quoy ils se sont trouvés* (mauvais) « *marchands* (1) ».

(1). Cette lettre importante se trouve dans l'*Histoire ecclésiastique* attribuée à Th. de Bèze, 1580, III, 249. — M. J. Roman ne l'a pas insérée dans ses *Documents* (voy. la note de la page 64) parce qu'il la trouve « suspecte », d'un « style différent du style épistolaire de cette époque. Le duc s'appuie sur le sentiment du roi de Navarre, ce qu'il n'eût certainement pas fait, car le prince était son ennemi et il évitait même d'en prononcer le nom dans ses lettres ; il se vante avec audace du massacre de Vassy, tandis qu'il est notoire que jusqu'à son lit de mort il protesta toujours qu'il y avait là un déplorable événement qu'il regrettait et qui avait eu lieu sans son consentement ». Or il est fait allusion à cette lettre dans celle de Jean de la Place, du 22 mars qu'après le *Bulletin* de 1869, M. J. Roman a insérée dans son recueil. On y lit, en effet, p. 67, que le succès de la Réforme à Valence exaspère « celuy qui nous est adversaire juré, lequel de grande fureur s'efforce d'intimider les uns et les autres par menaces, se vantant *qu'il me fera pendre, ayant de ce faire charge expresse comme il fait apparoistre par lettres que celuy duquel il despend entièrement luy a envoyées de Joinville, lesquelles moi-mesmes ay veues par subtil moyen* ». Le pasteur fait évidemment allusion à La Motte-Gondrin et non, comme M. Roman l'écrit, à « Malloc, vicaire-général de l'évêché ». Quant à l'argument du roi de Navarre, il ne porte pas non plus, puisqu'il est notoire qu'à ce moment Antoine de Bourbon s'était mis du parti du triumvirat. Lorsqu'après le massacre de Vassy, Théodore de Bèze réclama à Catherine de Médicis, à Monceaux, le châtiment du duc — qui à ce moment ne déclina nullement la responsabilité de ses actes, — Antoine de Bourbon prit hautement la défense de François de Guise, et Th. de Bèze lui adressa ces paroles bien connues : « Sire, c'est à la vérité à l'Eglise de Dieu, au nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non d'en donner ; mais aussi vous plaira-t-il de vous souvenir que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux ».

On voit par cette allusion au massacre de Vassy quelle était l'attitude du duc de Guise. Il affectait d'ignorer l'édit de janvier comme s'il avait été promulgué à l'insu du roi ou contre sa volonté. Il était, du reste soutenu dans cette attitude, par exemple par le parlement de Grenoble qui refusait d'enregistrer l'édit, ne le fit qu'après trois lettres de jussion et n'en interdit pas moins aux protestants de Grenoble de tenir leurs assemblées dans les faubourgs, comme l'édit les y autorisait (1). A Valence, au témoignage de Jean de la Place, les réunions furent aussi interdites, ainsi que les enterrements au cimetière particulier des protestants, et ceux-ci ne purent assister qu'au nombre de dix aux baptêmes et aux mariages (2). Cette lettre du pasteur de la Place, pleine de détails précis et vivants, vaut d'ailleurs la peine d'être citée, du moins en partie, car elle nous fait en quelque sorte assister aux difficultés matérielles et morales contre lesquelles le « prédicant » avait à lutter :

Voici d'abord les quelques lignes qui viennent d'être résumées :

« Du commencement que je fus arrivé, (3), je trouvay l'Eglise fort désolée à l'occasion que nostre gouverneur avoyt interdict les prédications à Monsieur Ruffy et défendu toutes assemblées, qui fut cause que je demeuray coy pour quelque temps et enfermé en une chambre attendant la venue de celuy qu'on avoyt envoyé à la Cour, lequel estant de retour, nous asseura que Monsieur de Crussol estoit arrivé (4)... Il nous fit commandement de sortir de la ville et nous retirer aux faux bourgs, en quoy soudain nous obéismes, combien qu'il ne fut nouvelle de l'édit de Janvier (5).

(1) Arnaud, I, 97-100.

(2) *Bull.* 1869 p. 532 et ss.

(3) La lettre à la suite de laquelle La Place arriva à Valence étant du 24 octobre, ces faits se passèrent sans doute à la fin de novembre et au commencement de décembre 1561.

(4) La nomination de Crussol est du 10 décembre 1561.

(5) Cette phrase indique que ce fut en Janvier 1562 que Crussol les autorisa à tenir leurs réunions « cultuelles » dans les faubourgs de la ville.

Cet édit ayant été, après trois lettres de jussion, enregistré par le parlement de Grenoble et publié au greffe de la ville de Valence, les réunions autorisées légalement par Crussol, n'en furent donc pas moins interdites arbitrairement par ordre du parlement qui défendit aussi « d'enterrer au cimetière particulier », et limita à dix le nombre des personnes autorisées à assister aux baptêmes et aux mariages. Tous ces dénis de justice ne provoquent chez le pasteur dépendant du bon plaisir d'autorités insurgées contre celle du roi, que ces remarques qu'il est bon de placer dans leur contexte, bien que je les aie déjà citées en note :

« Celuy *qui nous est adversaire juré,* de grande fureur s'efforce d'intimider les uns et les autres par menaces, se vantant qu'il me fera pendre, *ayant de ce faire charge expresse, comme il fait apparoistre par lettres que celuy duquel il dépend entièrement luy a envoyées de Joinville, lesquelles moy mesmes ay veues par subtil moyen...* Nous avons grand besoin par deça de quelque personnage d'autorité et de prudence pour obvier aux ruses de ce vieil routier... cognoissant très bien l'humeur des nostres, qui sont bonnes gens, mais c'est tout ; gens, dis-je faciles à estonner, prompts en paroles et difficiles à desgainer argent pour les affaires de l'Eglise, excepté trois ou quatre sur lesquels tout le résidu se repose, qui faict que je vous supplieroys volontiers de leur escrire un mot d'exhortation pour les esmouvoir à faire leur devoir, n'estoit que je scay vos grands empeschemens, ausquelz je suys estonné comme il est possible que ce pauvre corps si atténué puisse satisfaire » (1).

Suit un paragraphe dans lequel il explique qu'il n'y a rien à tirer des jeunes gens qui fréquentent l'université et qui au début avaient favorisé le mouvement, mais pour lesquels évidemment les prédications de Jean de la Place étaient trop sérieuses. Puis il continue ainsi :

« N'ayez esgard à nostre lascheté laquelle certes est si grande que j'ay vergoigne de vous faire ceste requeste, d'autant que je scay que les nostres devroient nourrir aux estudes cinq ou six

(1) Cette phrase semble bien prouver que Calvin jouissait d'une autorité exceptionnelle auprès des huguenots de Valence.



Le Pendentif en 1836.
(*Collection Mellier.*)

escoliers pour ces fins. (1). Mais nous sommes tant loing de faire cela qu'à bien grand peyne pourroit-on trouver le premier denier pour me bailler, après avoir esté nourry de maison en maison, comme les prescheurs de caresme, par l'espace de deux ou trois mois ; non pas toutefoys qu'aucune chose m'ait défailly, mais il a bien servy que quelques particuliers se soyent trouvés de bon cueur ».

On voit par ces lignes significatives que si les hommes qui, comme Jean de la Place, se jetaient dans la mêlée, trouvaient des foules pour les applaudir et les pousser en avant, il y avait alors, comme aujourd'hui, peu de personnes disposées à faire des sacrifices réels et réguliers. On ne peut qu'en admirer davantage ceux qui s'exposaient au sort de Gilles de Saulas et de Lancelot d'Albeau, et, en temps ordinaire, à celui de n'avoir pas la subsistance du lendemain assurée.

Excès et assassinat de La Motte-Gondrin.

Un mois après que cette lettre eut été écrite et envoyée à Genève, La Motte-Gondrin tenta un nouvel effort pour anéantir par la violence et par la ruse les progrès incontestables de la Réforme à Valence. Il exécutait ainsi les ordres, non seulement de son maître le duc de Guise, mais du roi lui-même. Depuis que la guerre civile avait été déclarée par le massacre de Vassy, la cour, sans désavouer ouvertement le prince de Condé qui avait pris les armes au nom et avec le consentement de Catherine de Médicis, soutenait aussi secrètement ceux qui voulaient l'abolition de l'édit de janvier et l'extermination des huguenots. Ainsi, le 11 avril 1562, le duc de Guise avait reçu une lettre de Charles IX lui ordonnant de publier à nouveau les édits interdisant les assemblées et de faire « pendre et étrangler » ceux qui y contreviendraient (2).

(1) Genève fournissait des pasteurs et des « candidats au martyre », à la condition que les Eglises qui en demandaient fissent preuve de bonne volonté en envoyant *et entretenant à leurs frais*, des jeunes gens disposés à entrer dans cette carrière toute de dévouement.

(2) Cité par Prudhomme, *Histoire de Grenoble*, 345, d'après les Archives de l'Isère, B. Enregistrement du bailliage du Graisivaudan f° 133.

Le 25 avril, La Motte-Gondrin, en vue de l'élection des consuls, de laquelle il voulait exclure les huguenots, fit fermer les portes de la ville, armer sa troupe et cerner le lieu de l'élection. Dix-huit ou vingt protestants se retranchèrent en armes dans une maison. Attaqués par La Motte, ils veulent se sauver en sortant par une porte de la ville. Il envoie de la cavalerie pour les empêcher de sortir, et celle-ci, rencontrant des paysans qui se rendaient au marché de Valence, en tua une douzaine, dont quelques femmes. Quand les cadavres de ces malheureux furent portés à Valence, il y eut un soulèvement général. Le pasteur La Place et le vicaire de Jean de Monluc parvinrent à calmer les gens. Le premier avait contremandé la prédication qui devait avoir lieu le lendemain hors des murs, mais La Motte-Gondrin insista pour que les huguenots fissent comme de coutume ; ils le firent, mais s'apercevant qu'on voulait garder les portes, ils en firent garder une par leurs hommes. Cela provoqua entre ceux-ci et les soldats du lieutenant général une lutte dans laquelle dix-huit ou vingt furent tués. La Motte-Gondrin se réfugia dans la maison de Gaspard de Saillans. Le 27 avril, le baron des Adrets arriva au secours des protestants. Malgré les efforts pacificateurs de Jean de la Place et du vicaire de l'évêque, l'exaspération contre les menées et la mauvaise foi de La Motte-Gondrin grandit tellement qu'on mit le feu à la maison où il s'était réfugié. Il perdit la tête, se réfugia sur le toit de la maison voisine (celle des Plovier) et finit par parlementer et se rendre, lorsque des amis de Louis Gay qu'il avait traîtreusement fait pendre, le tuèrent. On dut, pour contenter ceux dont il avait lassé la patience par ses excès, pendre son cadavre à une fenêtre de la maison pour que chacun pût le voir.

Ainsi périt justement un de ces hommes (1) qui sont

(1) En même temps que lui, au témoignage d'un *discours* imprimé dans les *Archives curieuses* (Villard, *op. cit.* p. 48), fut mis à mort « le prévost de la ville dudit Valence, grand favori dudict Gondrin, *dans l'escarcelle duquel fut trouvée une missive de la part du duc de Guyse,* par laquelle luy

responsables du sang qui allait couler et des ruines qui allaient s'amonceler, en Dauphiné comme ailleurs. Certes, dans quelques lieux, les huguenots avaient été trop pressés de profiter de la faveur qu'ils avaient rencontrée, après avoir subi avec patience des lois qui commandaient leur extermination. Mais, dans cette province, ainsi qu'on a pu le voir ci-dessus par l'exposé chronologique des faits, l'honneur d'avoir répondu à la loi par la violence et d'avoir commencé la guerre civile un ou deux ans avant que les huguenots eussent songé à la résistance armée, — cet honneur revient au triumvirat et avant tout à celui qui en fut l'inspirateur et l'âme, au duc François de Guise, gouverneur du Dauphiné.

Continuer à accuser les protestants d'avoir été les fauteurs de la guerre civile et du désordre, c'est faire œuvre, non d'historien respectueux des faits (1), mais de partisan. Même à la fin du mois d'avril — au commencement duquel Condé avait pris les armes — le baron des Adrets, dont on a voulu faire le symbole de l'arbitraire et de la sauvagerie dans le pillage et l'assassinat, ne songeait qu'à occuper les villes pour le compte de la reine-mère qui avait demandé à Condé de la protéger contre les Guise. Voici, en effet, la lettre qu'il lui écrivait de Valence le 29 avril 1562 :

« Nous vinsmes lundy dernier (27 avril) en ceste ville, une belle et notable troupe de gentilshommes et autres de ceste province et trouvasmes le peuple déjà tellement esmeu pour la souvenance des persécutions et outraiges qu'ils avoyent longuement reçues de Monsieur de la Motte-Gondrin, ennemy tout outré de la religion et avancement de la gloire de Dieu, et memes de ce que deux jours auparavant il avoit misérablement fait mourir 12 à 13 hommes des nostres, que son logis estoit assiégé et ne

estoit commandé de massacrer et mettre à mort cruelle, partout où il mettroit le pied, toutes les personnes de la part de l'Evangile, sans aucun esgard, d'aage ou de sexe ». — Nouvelle preuve de l'authenticité de la lettre que nous avons citée ci-dessus.

(1) Des faits isolés comme la résistance, par exemple, de Montbrun à certaines entreprises, ne sauraient être assimilés à une prise d'armes proprement dite.

peusmes tant faire que ledit peuple, esmeu et affamé du sang de cest homme, jà ne l'ayt tué... Reste maintenant à vous dire, Madame, l'espérance que nous avons de prendre, dedans peu de jours, les chemins de Paris et nous joindre à toutes les autres provinces de France qui, justement compassionnées de la prison et captivité de leur roy (1), sont résolus de le recouvrer d'entre les mains des oppresseurs qui le tiennent et le remettre entre les bras de vostre majesté, Madame, comme légitime tutrice de sa personne et de ses Estats, espérant qu'au moyen de ceste liberté recouverte, ce royaume sera désormais par vous administré à l'honneur de Dieu et au contantement du peuple. Vous suppliant très-humblement, Madame, de voir *que nous ne prenons les armes que pour cest effect...* »

Die et Vienne.

Il est vrai qu'une fois que le sang avait coulé il était difficile d'en arrêter les conséquences. Ainsi à Die, peut-être lorsqu'on y connut le dernier exploit sanguinaire de La Motte-Gondrin, on y répondit par la démolition du couvent des dominicains, mais les moines eux-mêmes ne furent pas molestés (2). Farel, venant de Grenoble, s'arrêta dans la ville à la fin de ce même mois d'avril. Aussitôt les consuls firent voter la population qui décida que « le premier mai on annoncerait le nouvel Evangile « dans toute sa pureté, ce qui se fera dans le grand « temple des Jacobins, à condition qu'on en fera tirer « toutes les idoles. (3) »

Farel prêcha, en effet, dans l'église du couvent des dominicains ce premier mai, et là, comme à Gap et à Grenoble, presque toute la population embrassa la Réforme. Sept jacobins et quatre cordeliers s'entendirent avec les consuls pour faire de même, moyennant un contrat qui leur assurait, soit une somme de 100 à 300 florins une fois payée, soit une pension de 60 florins qui

(1) On sait que les Guise avaient enlevé le roi et la reine à Meaux.

(2) Je n'ai, en effet, trouvé nulle part la preuve qu'ils auraient été « massacrés », comme l'écrit M. Brun-Durand (*Le président Charles Ducros*, p. 13.) La démolition elle-même n'est pas certaine, puisque, le 11 janvier 1563, on décida de découvrir et vendre la toiture de ce couvent (*Mém. des frères Gay* p. 7.) I.

(3) A. Mailhet, *Histoire de Die*, p. 129.

furent ensuite portés à 70. La municipalité, pour pouvoir faire face à ces nouvelles dépenses, mit les bien conventuels en vente, mais plus tard, l'annulation par ordre du roi, de tous ces contrats, ouvrit pour la ville une ère de procès et de difficultés inextricables (1).

Elle n'en resta pas moins fidèle à l'Evangile qu'elle avait appris à connaître depuis plus d'un an. En 1563 le culte protestant y fut célébré dans la chapelle des cordeliers et, à partir de l'année 1564, dans l'église Notre-Dame (2) dont le clocher seul fut endommagé pendant les troubles. Pourtant les huguenots qu'on représente toujours comme tout aussi intolérants, sinon plus, que les catholiques, ne molestèrent, ni n'expulsèrent ces derniers. Il restait 36 familles catholiques à Die. On leur cèda, pour qu'elles pussent célébrer la messe, le vaste porche de l'église Notre-Dame, de sorte qu'en fait les deux cultes eurent lieu dans le même édifice, et cela dura jusqu'à la fin du XVI[e] siècle (3).

S'il fallait une preuve de plus que la paix aurait pu être maintenue — du moins une paix relative, si on avait laissé les autorités locales s'organiser avec leurs commettants comme elles l'entendaient, on la trouverait, par exemple, encore dans cette lettre inédite qui nous raconte comment les choses se passèrent, en cette année critique de 1562, à Vienne. Elle fut adressée :« A mes très chers et très honorez Seigneurs, frères « et amis, Messieurs les 4 ministraux, Conseil et Com- « munaulté de la ville de Neufchastel », par Christo-

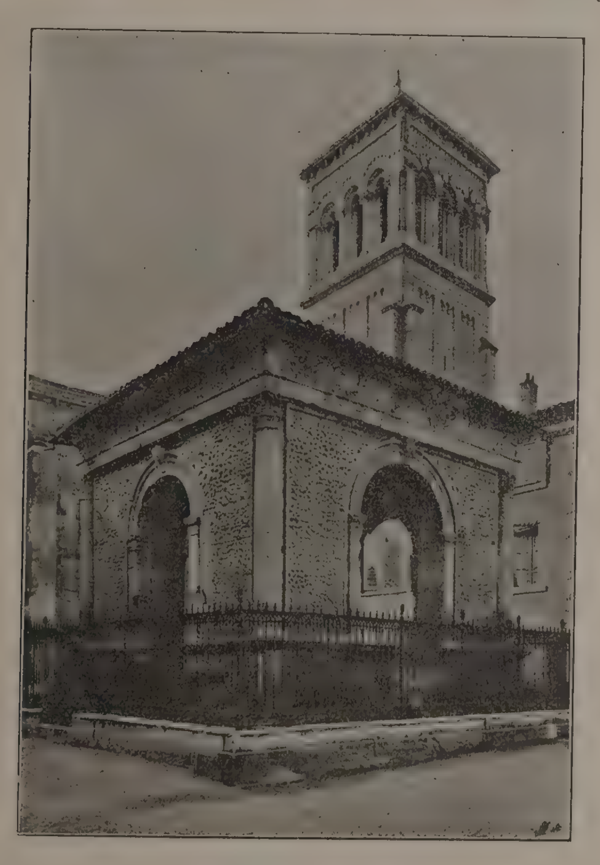
(1) Voir pour tout ce qui concerne Die, l'excellente monographie de M. A. Mailhet, *Histoire de Die*, p. 130 et ss.

(2) On se demande si cela n'eut pas lieu avec l'assentiment de Jean de Monluc. On lit, en effet, dans le registre des conclusions (procès-verbaux de la municipalité) de Die, sous la date du 23 juillet 1564 : « On donne lec- « ture en conseil d'une lettre de l'évesque qui commande qu'une religion « ayme l'autre et que les pères gardent leurs enfans de ne faire aulcung oul- « traige aux ecclésiastiques et continuer la bonne volonté jà commencée « de porter les ungs aux aultres ». Cité par M. Reynaud dans sa biographie de Monluc.

(3) M. Brun-Durand écrit., *op. c.*, p. 13, que les protestants se construisirent un temple, dans le quartier de St-May, en 1590.

phle Fabri qui avait été envoyé à Vienne(1), et est datée de cette ville, le 27 avril 1562 :

« S. Très honorez seigneurs et singuliers amis, je ne vous ay peu escrire plustôt de mes nouvelles, combien que le desiroye bien



Le Pendentif en 1906.
(*Collection Mellier.*)

fort, car ces 15 jours ay esté et suis encor seul preschant tous les dimanches 3 fois en la grande église et les autres jours une fois;

(1) Les prédications y avaient été faites publiquement, à partir du 15 Janvier, chez le juge royal, Jacques Gabet, dont la famille s'allia plus tard à celle de Pierre Dumoulin.

nous avons consistoire, congrégation, jour des prières le mercredi et beaucoup d'affaires lesquelz me sont bien plaisans, car nostre Seigneur, de sa grâce, beneit grandement le labeur de tous ses serviteurs à Lion, ici et par tout le Dauphiné.

« L'idolâtrie extérieure est par tout abbatue, mais nous avons grand besoin de bons ministres pour abbatre l'intérieure et le paouvre peuple est tout esperdu n'ayant ne prédication ne messe. Au lieu qu'on ne nous vouloit soufrir hors la ville comme excommuniez, nous avons maintenant tous les temples. Noz chanoines, prebstres, moines et nonnains (dont il y en avoit ici très grand nombre) se sont fuis la plus grande partie sans qu'on les chasse. On a réduit tous les biens de l'église et dismes en la main du roy, la jurisdiction de nostre archevesque, qui estoit coseigneur avec le roy dauphin, est abbatue, et tous ses officiers déposez, et veut-on que je demeure en l'archeveschée pour estre son vicaire, voire qu'il peut bien tousjours demeurer absent.

« Jusques à présent nous avons esté petit nombre, mais despuis que Monseigneur des Addrès, gouverneur du Dauphiné et du Lyonnois, nous a envoyé un bon et chrestien gouverneur, Monseigneur de Bernis, avec sa garde, tout le corps de ceste cité s'est uni avec nous en toutes charges, mesmes, quant à la religion et pour la maintenance de la cité, tellement qu'ilz viennent praisque tous, au moins les principaux, à la prédication. C'est merveille du grand peuple qui vient à Saint-Maurice. Les grans adversaires sont fort humbles et se rengent. Maistre Maugeron et autres sont en Savoye dont le prince de Condé a escrit à Monseigneur le Duc de ne les soubstenir.

Il y a 2 armées, tant en Provence qu'au Languedoc qui font tant de mal qu'ilz peuvent, mais on a assemblé gens pour les réprimer, le Comte de Tandes, gouverneur du Languedoc, contre son fils qui s'est joinct avec Flassan et autres ennemis de Dieu. Lion triumphe, ilz ne furent jamais en telle paix. Le dict Seigneur des Addrès y est et y a mis si bon ordre avec la grande puissance qui y est qu'ilz sont bien forts, il a fait abbatre toutes les forteresses que les Comtes de S. Jehan avoient fait et plusieurs maisons prais des murailles. Le prince de Condé s'en va assaillir les ennemis de Dieu d'un cousté et une autre armée partie de Roam de l'autre. Le Roy et la Royne sont à Monceaux et le grand Murdrier à Paris bien esbay, il a 3 ordres de gardes d'un cousté et 3 de l'autre et si ne se tient asseuré, non pas mesmes de ceux qu'il a assemblez. Il est temps de prier diligemment le Seigneur.

J'espère bientost, au plaisir de Dieu, d'envoyer quérir ma famille, vous merciant tousjours des grans biens et adsistance que vous m'avez faite et vous supplie d'estre recommandé en voz prières et d'estre tousjours tenu au nombre de voz loyaux serviteurs, et que seray toute ma vie à vostre commandement. Le Seigneur vous maintienne en sa grâce et vous augmente ses bénédictions.

De Vienne, ce 27 d'avril 1562,

Vostre humble serviteur et vray ami
CHRISTOPHLE FABRI (1).

Le baron des Adrets

Bien qu'accomplie pacifiquement presque partout où les autorités locales avaient pris la direction du mouvement, une révolution aussi profonde lésait trop d'intérêts pour ne pas amener une réaction d'autant plus terrible que le baron des Adrets remportait des succès plus éclatants. Avec une rapidité qui tenait du prodige, il occupait, en effet, les principales villes de la région. Et, quoi qu'on en ait dit et qu'on continue à imprimer (2), au début de cette campagne mémorable et pendant plus d'un mois, il évita généralement l'effusion du sang.

On a vu que, le 27 avril 1562 — près de deux mois après le massacre de Vassy, — il était à Valence. Le 28, on le signale à Romans, le 30 et le premier mai à Lyon, à Vienne le 2 et le 15 (3), à Grenoble le 9, le 11 et le

(1) L'original de cette lettre se trouve à Neuchâtel, Archives de la Ville, X, n° 2 : Correspondance isolée et sans suite d'affaires, n° 151. — Je remercie tout spécialement M. Arthur Piaget, archiviste de l'Etat, qui a bien voulu la transcrire pour moi, avec quelques autres lettres également inédites, du même Christophe Fabre.

(2) Voy. sur *Les guerres de religion et le Manuel général de l'instruction primaire* un article de ce *Bulletin*, de 1904, p. 92 à 95, qu'on pourra compléter au moyen de cette étude.

(3) Christophe Fabre ou Fabry quitta Vienne au commencement de juillet, ainsi qu'en témoigne cette lettre inédite qu'il emporta à Neuchâte avec *Etienne du Prat*, au nom du consistoire de l'Eglise qu'il avait organisée :

« Très chiers et honorés segneurs et frères, puisqu'il a pleu à nostre bon Dieu nous faire la mesme grâce que dès long temps il vous a faict, assçavoir de chasser l'idolâtrie d'entre nous en restablissant son vray et peur service par la prédication évangélique, nous sommes estés contrainctz de recourir à vous pour obtenir de vostre libéralité et grâce, distribution de quelque nombre

4 juin (1). Partout, il effraye par cette extrême mobilité et par la décision et l'entrain de ses troupes, de sorte que les villes se soumettent presque sans coup férir. Mais le seul excès qui ait marqué ces occupations successives, ce fut, surtout à Lyon, le pillage des églises par les soldats, C'est de cette manière, peu élégante assurément, que ces hommes, plus rudes que cruels, vengeaient leurs coreligionnaires massacrés de sang-froid à Valence, Romans, Vassy, Sens et ailleurs. Et pour ne pas les avoir empêchés, leur chef s'attira, de la part de Calvin, une énergique réprimande qu'il convient de rappeler à ceux qui voudraient faire passer les réformateurs et leurs adeptes pour des iconoclastes de parti pris et des voleurs (2) :

.. « Nous pensons bien que vous ne pouvez pas remédier à tous les maux qui vous desplaisent, comme il seroit à souhaitter. Si est-ce, Monsieur, qu'il vous y fault esvertuer et surtout à corriger un abus qui n'est nullement supportable, c'est que les soudarts prétendent de butiner les calices, reliquaires et tels instruments des temples. Qui pis est, on a rapporté que quelqu'un des ministres

de ministres pour consoler et instruire ung grand nombre de peuple qui est aujourd'huy privé de toute religion, ainsi que plus amplement vous feront entendre maistre Christofle Favre nostre fidèle ministre et Estienne du Prat, advocat de nostre consistoire, lesquelz nous avons expressément délégués pour vous prier, come nous faisons affectueusement au nom de ce bon Dieu, qu'il vous plaise nous voloir ayder et secourir en ceste nostre grande nécessité, digne de compassion chrestienne, et en ce vous plaira croire nos dictz délégués ainsi que nous mesmes, nous recommandantz fort affectueusement à voz bonnes grâces et prières, suppliant icelluy nostre bon Dieu, Messieurs, vous conserver en sa saincte garde. De Vienne en Dauphiné, ce diziesme de juillet 1562, Voz frères et serviteurs en nostre Segneur

Le Gouverneur, Conseilz et Consistoire
F. de Bornyn.
C. Babet, secrétaire du Consistoire de Vienne.

Christophe Fabry semble être retourné à Vienne deux ou trois mois plus tard, y avoir été mis en prison d'où il sortit le 26 novembre pour se rendre à Lyon — où il était encore à la fin de l'année 1565, — d'après deux autres lettres inédites de lui qui se trouvent, comme la précédente, dans le même volume des archives de la ville de Neuchâtel.

(1) Sur le baron des Adrets, consulter, outre de Thou, l'abbé Brisard, *Histoire du baron des Adrets*, nouvelle édition, accompagnée de notes et de pièces justificatives, Valence, J. Céas, 1890, in 4°.

(2) La lettre est du 16 mai 1562 et vise ce qui s'était passé à Lyon.

s'estoit fourré parmi, jusqu'à en exposer en vente quelque quantité. — Mais, en premier lieu, si cela advenoit, il y aura un horrible scandale pour diffamer l'Evangile, et, quand la bousche ne seroit point ouverte aux meschants pour blasphémer le nom de Dieu, si est-ce qu'il n'est pas licite, sans auctorité publique, de toucher à un bien qui n'est à aucune personne privée, et, de faict, nous sommes bien certains que Monsieur le prince de Condé et tous les bons seigneurs qui tiennent nostre party, non seulement désavoueront tel acte, mais le détestent, d'autant que c'est pour expo-



L'assassinat de La Motte-Gondrin.
Image retournée.

ser en opprobre la cause qui est si bonne et si saincte de soy, et la rendre odieuse. Nous sommes bien persuadez que vous ne voudriez point souffrir telles violences et extorsions et que, sans estre beaucoup sollicité, vous serez prest et enclin à y mettre la main. Mais, le seul moyen d'y pourvoir est, ce nous semble, de faire publier par les carrefours que tous ceux qui auront pris de tel butin ou qui en auront celé ou caché, rapportent dedans huict jours ce qu'ils en ont, sur peine d'estre coulpables de larcins, et estre punis comme larrons ; et que tous ceux qui sçauront ceux qui en détiennent ou occupent, ayent à le déclarer dedans ledit terme, sur peine d'estre punis comme recéleurs. Si tout le mal ne s'amende par cela, si est-ce qu'au moins le remède ne sera point inutile, et cependant vous clorrez la bouche aux médisants en tant qu'en vous sera... »

Aussi longtemps qu'on ne pourra pas nous montrer une lettre, soit d'un pape, soit d'un autre haut dignitaire

de l'Eglise catholique blâmant et désavouant le pillage ou la confiscation des biens des huguenots, nous aurons le droit d'opposer ce témoignage authentique à ceux qui recommandaient hautement l'extermination des hérétiques (1).

Nous ne savons si le baron des Adrets en tint compte. Ce qui est certain c'est que son attitude d'homme de guerre soucieux de ne pas faire plus de ruines qu'il n'était nécessaire, changea du tout au tout à partir du 5 juin 1562, jour où les protestants d'Orange qui n'avaient pas pris les armes, furent massacrés avec des raffinements de barbarie et une rage telle qu'on n'épargna même pas les malades couchés à l'hôpital (2). Cet acte de sauvagerie suivi notamment, à partir du 22 juin, de l'assassinat de plus de 1.300 huguenots en Provence (3), provoqua les représailles de des Adrets à Montélimar (7 juin), Saint-Marcellin (18 juin) et, plus tard (16 juillet), à Montbrison... « Nul ne fait cruauté en la rendant », écrivait-il en guise de justification, « les premières s'appellent, en « effet, cruautés et les secondes, justices... Le seul moyen « de faire cesser les barbaries est de leur rendre les revan- « ches ».

Conclusion.

Pas plus que Calvin ou que Théodore de Bèze qui blâmèrent aussi bien les représailles que les « cruautés », nous

(1) Notons ici quelques lignes très honorables pour la mémoire de l'évêque Jean de Monluc, écrites par lui, pendant la 2e guerre de religion le 2 décembre 1568, de Limoges, à Charles IX, pour protester contre les excès des soldats en Guyenne. « Ce n'est plus rien de manger le pauvre homme jusqu'aux os, sans aucune discrétion. Ce n'est plus rien de lui prendre le bœuf, la vache et la jument et luy oster tout moyen de pouvoir labourer la terre. Ce n'est plus rien de le rançonner et de le contraindre de trouver et emprunter de l'argent. Mais cela est du tout insupportable de voir arracher la femme du bras de son mary, la fille du bras du père et proches parens. J'en puis parler par ce que, oultre que c'est un bruit commun par tout le royaulme, je suis passé en des lieux où les gens de pied ont laissé des marques villaines et détestables qui attireront, si vous n'y pourvoiez, l'ire de Dieu sur vostre royaulme. » (Cité par Reynaud, *Jean de Monluc* p. 95).

(2) Voy. *Histoire ecclésiastique* (éd, Baum) III, 314 ss.

(3) Voy. E. Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, I. 171.

n'entreprendrons de faire, à propos des guerres de religion, l'apologie de la loi du talion. Mais le devoir de l'historien est de servir la vérité et la justice en mettant chacun et chaque chose à sa place. Or l'examen impartial des faits nous autorise à conclure l'enquête succincte qui précède par ces deux remarques qui en résument les résultats :

Si, en Dauphiné, nos pères embrassèrent la Réforme ils ne le firent, ni par intèrêt, ni par esprit de « révolte », mais en suivant l'enseignement de ceux de leurs conducteurs spirituels qui méritaient le mieux leur confiance et leur respect. Et si, plus tard, ils tirèrent l'épée, ce ne fut qu'après avoir subi, non seulement quarante années de persécutions légales, mais une série de dénis de justice et d'actes de violence ou de cruauté commis, de propos délibéré, *en flagrante violation de la loi.*

Non seulement nous n'avons pas à rougir d'eux, mais, — étant, non des êtres abstraits, mais des hommes, — si nous avions été à leur place, nous aurions sans doute hautement assumé la responsabilité de leurs actes.

Crest

De Valence on se rend à Crest en suivant d'abord la vallée du Rhône jusqu'à Livron, à peu près à égale distance de Montélimar au sud et de Valence au nord. Cette petite cité huguenote haut perchée est célèbre par le siège qu'elle soutint au XVIe siècle. Des restes de ses remparts et les toits de ses maisons s'aperçoivent de la gare. Là on prend le train qui remonte la vallée de la Drôme dont le cours très rapide s'étale souvent jusqu'au pied de la voie ferrée. Crest est la première ville qu'on rencontre sur la gauche et aussi la plus connue grâce à sa situation exceptionnelle. Dominant un monticule qui s'élève sur la rive droite de la Drôme, elle est elle même dominée par la masse imposante de la tour qu'on aperçoit de partout, dernier vestige des fortifications qui l'entouraient au Moyen-Age. De même que cette tour, la plupart des maisons, surtout dans le bas de la ville, reposent sur des substructions ou des voutes magnifiques qui remontent à l'époque romaine.

Notre première visite — très matinale — fut pour la demeure de feu M. le pasteur Eugène Arnaud, l'historien du protestantisme dauphinois. Charmante demeure rustique, située un peu en dehors de la ville, au pied même de la tour, en face d'un merveilleux panorama de montagnes. Avec beaucoup de bonne grâce mesdemoiselles Arnaud nous offrent l'hospitalité, et nous font les honneurs du cabinet de travail — donnant directement sur le jardin — d'où sont sortis tant de livres et de brochures sur des sujets historiques ou théologiques et où se trouvent encore quelques volumes rares jadis patiemment collectionnés.

Elles nous accompagnent ensuite à la tour qu'on nous fait visiter dans tous ses détails, visite aujourd'hui facile et instructive grâce aux intelligentes restaurations exécutées sur l'ordre et aux dépens de feu M. Chabrières et sous la surveillance de M. Arnaud. Nous redescendons par le fameux escalier de l'hôpital dont le lecteur pourra se faire une idée, ainsi que des anciennes fortifications et des divers aspects de la ville, grâce aux clichés que M. le pasteur A. Mailhet, auteur d'une excellente *histoire de Crest*, a bien voulu nous prêter. Il ne nous permet, d'ailleurs, guère de nous attarder, car il a décidé de nous faire déjeuner à Saillans. Nous quittons donc momentanément nos hôtes de Crest pour remonter dans le train et avec lui la vallée de la Drôme.

Saillans est un paisible village, autrefois entièrement huguenot comme toute la vallée. On n'en aperçoit guère les habitants, absorbés par les soins à donner aux vers-à-soie. Ces soins sont si minutieux et constants qu'en beaucoup de lieux tous les autres travaux sont suspendus. Il arrive même que les écoles et les temples sont fermés et on nous prévient qu'à Crest et à Die nos auditoires s'en ressentiront. En attendant nous jouissons beaucoup de l'hospitalité exquise et paisible du presbytère de Saillans. Après déjeuner, dans le cabinet de travail de M. le pasteur Mailhet, nous suivons un véritable cours d'histoire du protestantisme en Dauphiné, en regardant une collection de plusieurs centaines de cartes postales illustrées représentant des localités de cette province auxquelles se rattachent des souvenirs huguenots. Cette collection unique sera extrêmement utile, grâce aux notes historiques de M. Mailhet qui la destine à la Bibliothèque de notre Société.

A 5 heures, après avoir visité une magnanerie, nous reprenons le train pour Crest. Le temps avait été beau, mais menaçant. Au moment où nous nous apprêtions à nous rendre au

temple ces menaces se réalisent sous la forme d'une grosse averse accompagnée de tonnerre et d'éclairs. Cet orage nous prive de ceux des protestants des environs que les vers-à-soie n'auraient pas empêchés de venir nous entendre. Un bon nombre néanmoins de ceux de Crest assistaient à la réunion présidée par M. le pasteur A. Faure et à laquelle prit part aussi M. M. Boegner, pasteur à Aouste. On lira ci après le texte reconstitué de l'allocution de notre président et celui de la communication de M. le professeur Bonet-Maury sur le rétablissement du culte protestant dans le Queyras. — Après quelques remarques résumant sa conférence de la veille, le secrétaire se borne à faire connaître la première partie d'une relation qui fut adressée à Antoine Court et qui raconte quelques-unes des persécutions consécutives à la Révocation en Dauphiné. Comme cette relation mentionnait souvent la tour de Crest, lieu de détention classique de cette partie de la province, et des localités voisines, elle rappelait aux protestants de Crest bien des noms familliers. On la trouvera plus loin, parmi les Documents.

Allocution de M. le Président F. de Schickler

Messieurs,

Quand la Société que vous voulez bien accueillir prit l'initiative d'inviter toutes nos Eglises à commémorer leur passé dans une fête annuelle de la Réformation, celle de Crest fut la première à répondre à son appel, par une délibération où je relève ces mots : « Le Consis- « toire, voyant dans la célébration d'un tel anniversaire « un heureux moyen de faire revivre de grands souve- « nirs, d'instruire et d'édifier les fidèles par les récits « d'une émouvante et glorieuse histoire, est unanime « à approuver l'idée de cette institution. » Cette délibération, du 17 octobre 1866, que nous adressa M. le pasteur président Gaufrès fut insérée dans notre *Bulletin*. Treize ans plus tard le Synode officieux de la XIXe circonscription, réuni à Crest le 9 juillet 1879, plaida la cause de cette fête de la Réformation et celle de la Société de

l'Histoire du Protestantisme français « qui », dit-il, « a rendu à nos Eglises des services éminents. »

Vous le voyez, même en dehors de notre désir d'évoquer les grands jours d'autrefois, un motif de sérieuse reconnaissance nous eût incités à nous arrêter, au moins pendant quelques heures, dans votre antique et pittoresque cité. Seulement, nous y venons deux ans trop tard. Nous n'y retrouvons plus le savant et infatigable chercheur, l'historien toujours à l'affût d'une découverte nouvelle et dont les multiples travaux attachent indissolublement son nom à celui de la province du Dauphiné, dont il reconstitua les annales protestantes et de cette Eglise de Crest, au sein de laquelle il est né pendant le ministère semi-séculaire de son père, et qu'il a lui-même desservie pendant près de quarante ans.

M. le pasteur Eugène Arnaud avait envoyé son adhésion à notre Société, alors qu'elle ne faisait guère que de naître, en 1852, — il est le soixantième inscrit sur nos listes ; — presque aussitôt il adressait une communication au *Bulletin :* combien d'autres ont suivi jusqu'à cette toute dernière en avril 1905 sur la Bibliographie huguenote rétrospective, relevé supplémentaire des livres de théologie protestante inconnus qu'il avait su retrouver et qu'il se plaisait à dresser, en le faisant précéder de ces ultima verba : « Vu l'âge avancé auquel « Dieu nous a permis de parvenir, il n'est pas vraisembla- « ble que nous en découvrions de nouveaux. » Quelques mois plus tard Dieu le reprenait à Lui... mais ses œuvres lui survivent.

Vous n'en attendez pas de moi, Messieurs, l'analyse, même si je laissais de côté celles plus exclusivement théologiques qui sortent des limites où nous devons nous renfermer ce soir. Vous connaissez son œuvre maîtresse, l'*Histoire des Protestants du Dauphiné pendant les* XVIe, XVIIe *et* XVIIIe *siècles :* elle demeurera la base fondamentale de toute étude consciencieuse sur la Réforme et les Réformés de votre province, bien que la seconde édition revue et augmentée par l'auteur n'ait



VUE DE LA VILLE ET DU CHATEAU DE CREST EN DAUPHINÉ.

malheureusement pas été publiée. Puis, vinrent les Histoires des Protestants de la Provence, du Comtat Venaissin et de la Principauté d'Orange, et de ceux du Vivarais et du Velay. Citerai-je les monographies plus spéciales : Histoire des Protestants d'Annonay, des Protestants de Crest, des premières persécutions des Vaudois luthériens du Comtat Venaissin, de l'Académie de Die au XVII[e] siècle, Notice sur les Imprimeurs de cette Académie, Notice sur les controverses religieuses en Dauphiné pendant la période de l'Edit de Nantes, Statistique des Eglises Réformées et des pasteurs de la province du Dauphiné, Bibliographie huguenote du Dauphiné, sans compter les articles dispersés, avec une véritable profusion, dans les revues des Sociétés savantes dont il était le correspondant fidèle et l'associé hautement apprécié.

Parmi les écrits de M. le Pasteur Arnaud il en est un intitulé : Histoire et Description de la Tour de Crest. Ah ! Je comprends, Messieurs, que vous soyez fiers de la tour qui surmontant votre ville lui donne un cachet si particulier, si impressionnant pour qui la contemple pour la première fois ; et je comprends aussi qu'elle attire, même de loin, des visiteurs nombreux. J'éprouve un vrai regret de ne pouvoir plus offrir mon humble part de reconnaissance à l'homme éclairé, M. Chabrières, que j'ai eu le privilège de connaître, dont notre Bibliothèque a constaté la générosité et qui s'était si vivement « affectionné à ces pierres ». Mais si je l'eusse remercié d'avoir cherché, en restaurant ce noble vestige des temps féodaux, à lui conserver son caractère primitif, je lui aurais exprimé une gratitude toute particulière d'avoir senti que c'est entre des mains protestantes qu'elle devait demeurer.

La tour du donjon de Crest est la sœur de la tour de Constance d'Aiguemortes, consacrée comme elle par les souvenirs des heures les plus sombres, les plus douloureuses de notre histoire. Là-bas sur les bords de la Méditerrannée c'est le long martyre des prisonnières

pour la foi, passant jusqu'à trente années séparées de ceux qu'elles aimaient ; à l'exemple de la pieuse Marie Durand, résistant quand même et toujours, plutôt que d'abjurer et ne cessant de bénir Dieu du sein de l'isolement et de la souffrance imméritée.

Ici, sur le rocher au pied des montagnes, c'est plutôt un des derniers stages de la voie douloureuse qui mène aux galères, ou même le dernier stage, car, au sortir de la vieille tour, le gibet attend le prédicant qui a osé obéir à son Sauveur malgré les défenses des autorités humaines, et il attend aussi le fidèle quand, sachant le péril affronté, il n'a pas hésité à tout braver pour faire baptiser son enfant ou bénir son union, non par un prêtre, mais par le pasteur du Désert.

Notre *Bulletin* a reproduit dans un de ses premiers volumes une liste de nos coreligionnaires enfermés à la tour de Crest, liste imparfaite mais déjà significative que M. Arnaud s'est efforcé de compléter. Vous rappellerai-je quelques-uns de ces prisonniers ? Fauré de La Motte Chalençon, incarcéré en 1689 parce qu'il avait assisté à une assemblée du Désert : il y languit deux ou trois ans, ayant résisté à toutes les instances de son fils qui le pressait de changer de religion et de rentrer ainsi en possession de ses biens confisqués par la régie. Il en est de même, en 1720, pour Raffin, pour Mirabel qui a fait bénir son mariage par un ministre, en 1740, pour Jacques Romieu, de Charpey, qui après plusieurs mois d'agonie fut trouvé mort tenant entre ses mains un livre de piété évangélique, *les Entretiens solitaires d'une âme avec son Dieu*... Que d'autres dans l'intervalle ! trois jeunes garçons de Gigors et de Monclar soupçonnés d'avoir assisté à une assemblée, soumis à la torture et envoyés au bagne, le fils d'une pauvre veuve de Crupies, pendu au sortir de la prison, et cette humble Marie Moulin, de Beaufort, dite la Maréchale, qui y fut enfermée pendant quinze jours avant son supplice et sa mort admirable de foi et de résignation.

Parmi les hôtes de passage dans la Tour ou dans la prison

de Crest, il en est deux dont les noms doivent être prononcés ce soir. Louis Ranc, le pasteur de vingt-six ans, arrêté près de Livron, transféré à Die pour y mourir, fut visité pendant son court séjour à Crest par un capucin qui essaya vainement de le convertir. La sentinelle, présente à l'entretien, rapporte que « le ministre avait confondu le moine ». Au partir de Crest, nous est-il dit, Ranc se fit raser et peigner pour montrer qu'il allait à la mort comme à une fête et tout le long de la route, il ne cessa de chanter des psaumes.

C'est aussi en chantant un psaume, le cinquante-et-unième, que devait mourir cinq semaines plus tard le vénérable Jacques Roger. Il avait répondu à l'officier de la maréchaussée chargé de le découvrir et qui lui demandait son nom : « Je suis celui que vous cherchez « depuis trente-six ans, il était bien temps de me trouver. » Il passa une nuit à la Tour. Son rôle avait été grand dans la restauration des Eglises sous la Croix : natif du Gard il s'était consacré au Dauphiné, semant la parole de vie, relevant les courages, raffermissant les faibles et les ramenant au sentiment du devoir, réprimant les écarts des prophètes, toujours sur la brèche jusqu'à son dernier soupir.

Vous le savez, les enfants des nouveaux convertis leur étaient enlevés pour recevoir dans les monastères l'enseignement catholique ; des familles entières, assure-t-on, en avaient revêtu des vêtements de deuil. Or un d'entre eux, de Saillans, s'étant sauvé du couvent, l'on s'en prit au père et on l'enferma à la Tour de Crest.

A quoi ont servi ces attentats à la liberté de conscience ? Il y a eu, d'une part, perte pour la France de milliers de ses citoyens les plus actifs, les plus industrieux, les plus honnêtes ; il y a eu, d'autre part, une vraie déperdition plus funeste encore, un abaissement du sens moral.

Un bourgeois de Crest, nommé Rigaud, dans son journal écrit au jour le jour, retrouvé parmi les papiers de ses descendants et communiqué à notre *Bulletin* (T v. p. 6),

par feu M. le pasteur Bazille de Lunel, note, le 26 et le 27 décembre 1683, une première descente de dragons « contre ceux de la Religion Réformée », ce sont ses expressions; le mestre de camp est logé chez lui ; « à Eurre « ils sont restés logés chez les habitants protestants cent « douze jours.» Deux ans plus tard, le 1er octobre 1685, encore avant la Révocation, « Jeudi, à l'heure de midi « deux archers ont mis en prison Isabeau Gounon, ma « femme, pour l'obliger à changer de religion; le même « jour j'ai tait abjuration par devant M. l'Intendant... Le « 4 octobre, j'ai conduit ma femme au couvent de St. « Ursule à Crest, où elle a demeuré quatorze jours pour « l'obliger à changer de religion, ce qu'elle a fait le 18 oc« tobre... Le 6 oct. Michel Rigaud, mon fils a été con« duit en prison par quatre sergents du régiment de Vi« vone, pour l'obliger à changer de religion, ce qu'il a « fait. Le 16 oct. Pierre Giraud mon valet et Jean Mi« quaud, d'Eurre, aussi mon valet, ont changé de religion. »

Certes vous me direz que les membres de la famille Rigaud ont montré bien peu de constance et leur exemple n'est guère à citer, alors que nous en possédons de si nombreux de fidélité jusqu'à la mort dans la sûre espérance de la couronne de vie ; j'en conviens, mais écoutez la suite : « Le 7 avril 1686, Michel Rigaud mon « fils, m'a quitté pour s'en aller à Lyon et de là à Genève « pour fait de religion. Le 12 mai 1686 Isabeau Gounon, « ma femme, m'a quitté pour aller à Lyon et de là à Ge« nève... » et le diaire continue, mentionnant les pendaisons pour crime d'assemblée, les perquisitions des dragons dans une des fermes de Rigaud qui se continuent en 1689, et récapitulant en 1694 les sommes considérables réquisitionnées par eux dans ses terres à quatre reprises différentes.

Malgré leurs abjurations les Rigaud sont restés protestants au fond du cœur ; la mère et le fils le sont redevenus officiellement dès qu'ils ont pu atteindre la terre du Refuge. Se figure-t-on le déchirement de la séparation ? Ils auront répété « Celui qui aime son père

« ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, » et ils ont quitté le chef de famille, et, vous voyez que lui-même n'a jamais été regardé comme un converti sincère. S'ils ont apposé une signature au bas d'une feuille d'abjuration ou de réunion à l'Eglise catholique, comme on le disait alors, la faute n'incombe-t-elle pas en grande partie à ceux qui sont parvenus à la leur extorquer par la violence ? Les conversions forcées, il est des prélats catholiques qui les ont hautement blâmées et ne leur ont reconnu aucune valeur, ni pour ce monde ni dans l'autre.

Fidèles ou amis de cette Eglise qui a le droit de se réclamer de ses traditions huguenotes, que les échos du passé réveillés ce soir, ne vous inspirent pas de stériles, je dirais volontiers de coupables récriminations. « Ils ne « sont plus ces sombres jours d'orage. » Mais qu'ils nous aident tous à mieux sentir le privilège de notre affranchissement et les responsabilités qui nous incombent. Et surtout qu'ils nous inspirent un commun élan de reconnaissance envers Dieu.

Une des plus heureuses découvertes de M. le pasteur Arnaud fut celle des Actes du premier Synode tenu en pleine époque du Désert, en 1716, par les délégués des Eglises du Dauphiné. Ils comprennent onze articles. L'un est conçu en ces termes : « On observera la même « forme dans les exercices publics de Religion qu'on ob- « servait du temps de la liberté, » et un autre : « Les pas- « teurs et proposants se conduiront dans les maisons où ils « se trouveront comme s'ils étaient dans leurs propres « familles, les assemblant soir et matin, autant que « faire se pourra, pour prier avec eux. »

Le culte public dans son intégralité, le culte de famille et son recueillement bienfaisant, Dieu invoqué et béni, et songez à quel moment ! — malgré les menaces, les périls, les cruelles expériences de chaque jour, quelle sérénité, quelle inébranlable confiance ! Descendants des protestants du Désert et de la persécution, c'est là une des leçons dont près de deux siècles écoulés depuis

n'ont en rien altéré l'impressive grandeur. Vous saurez, nous en sommes persuadés, vous saurez l'entendre et ne l'oublier jamais.

LE RETABLISSEMENT DU CULTE PROTESTANT
DANS LE QUEYRAS
(1774-1810)

Les bassins du Haut-Guil, de l'Aigue blanche et de l'Aigue d'Arvieux, compris sous le nom de Queyras, communiquent, d'une part par les cols de la Croix et d'Agnel avec les vallées vaudoises du Piémont, et de l'autre par la Durance, dont le Guil est un affluent, avec le Dauphiné. Pris entre ces deux foyers de réforme évangélique, le pays s'enflamma de bonne heure pour cette cause. On y rencontrait dès 1559 des Calvinistes du nom de Guillaume Brunet (de Fontgillarde) ; Garcin-Garcin (de Gaudissart, près Molines), Georges et Antoine Meyer (de Château-Queyras). A la faveur des guerres de Religion, Lesdiguières, capitaine des protestants dauphinois s'empara de tout le Haut-Dauphiné, depuis Gap, patrie de Guillaume Farel (3 janv. 1577) jusqu'à Embrun (1585) et à Château-Queyras (1587) et devint le vrai souverain du pays. C'est sous son protectorat que les Eglises réformées se dressèrent tour à tour à Abriès, Ristolas, Arvieux, Château-Queyras, Molines et Saint-Véran ; elles reçurent leur premier pasteur par les soins du Synode des Vallées vaudoises.

Il y avait, en outre, sur l'autre versant des Alpes, dans les vallées du Haut-Cluson et de la Doire, qui ont appartenu à la France jusqu'au traité d'Utrecht (1713) des Eglises florissantes à Pragela, Oulx, Fenestrelle; elles formaient un des huit colloques du Dauphiné et étaient en relations fréquentes avec les Eglises du Queyras.

Sous le régime de l'édit de Nantes (1598), le protestantisme se développa à tel point, dans le Haut-Dau-

phiné, que le colloque de l'Embrunais comptait, en 1682, neuf Eglises, vingt-et-une annexes autorisées et une annexe non autorisée, en tout cinquante-et-un lieux de culte. A la veille de la Révocation, la région du Queyras, dépendant de ce dernier colloque possédait trois Eglises principales : Arvieux, avec deux annexes importantes Château-Queyras et Villevieille; Abriès, avec 2 annexes Aiguille et Ristolas; Molines, avec 3 annexes Font-gillarde, Pierregrosse et Saint-Véran. Ces Eglises étaient desservies par trois pasteurs, sans compter les proposants, qui jouaient le rôle de pasteurs auxiliaires ou suffragants.

I

La destruction du protestantisme au Queyras

Comme dans le reste de la France, la persécution violente précéda d'une quinzaine d'années la révocation de l'édit de Nantes. Elle commença au Queyras par des enlèvements d'enfants. C'est ainsi que, en 1676, une jeune fille de St-Véran âgée de dix-sept ans, Madeleine Blanc, fut entraînée de force dans le presbytère pour la forcer à abjurer. Comme elle criait, le curé la bâillonna. Ses parents réussirent à la délivrer et portèrent plainte. Vous pensez peut-être que la justice du Roi leur fit droit. Au contraire, le vi-bailli de Briançon intenta un procès au père de la victime et à vingt-sept habitants de St-Véran, qui avaient protesté avec lui contre cette violence et les fit condamner à l'amende. La jeune fille fut reprise et enfermée dans un couvent de Briançon. On fit subir aux protestants des vexations semblables à Aiguilles (Juil. 1675), Ville-Vieille (Av. 1677), Abriès (Janv. et Av. 1678) et Château-Queyras (Juin 1678).

Ensuite, on supprima les annexes, qui étaient nombreuses et fort utiles, étant donnée la dissémination des protestants dans ce pays montagneux.



Crest : Escalier des Cordeliers.

On finit par démolir les temples : à Abriès (1), à Arvieux (Ordonnance du 16 mai 1884); à Château-Queyras, il fut brûlé par les catholiques (2), à Molines, à St-Véran (3).

En 1685, le Dauphiné comptait de 65 à 80.000 protestants, la Révocation en fit sortir environ 25.000 ; parmi ceux qui restèrent, la majeure partie se convertit pour la forme; la minorité, intransigeante sur l'assistance au culte catholique, continua à célébrer le culte secrètement dans le Désert.

Ceux qui y étaient surpris ou qui furent arrêtés dans leur fuite furent jetés, par centaines, dans les prisons de Briançon et de Gap. (4)

Quant aux bannis du Queyras, ils prirent des directions différentes. Les uns gagnèrent les vallées du Piémont, où ils avaient des coreligionnaires et surtout des parents, par exemple, les Morel, les Philippe. Un bon nombre, accompagnés de près de 3.000 Vaudois, émigrés des vallées du Pragela et de Pérouse, se rendirent en Wurtemberg (1698). Le duc de ce pays les accueillit avec bonté et leur donna des terres sur le versant oriental de la Forêt noire; le petit groupe d'Alpins français donna à sa colonie le nom de Queyras. D'autres allèrent jusqu'en Prusse. Le plus grand nombre se réfugia en Suisse. On a relevé, sur les registres des réfugiés, les noms suivants de Queyrassins : à Genève, Jean Fine et sa femme (de Mo-

(1) Sur les murs de la halle de ce village on lit encore deux inscriptions, qui datent de 1609 I. M. L. 11 Conss. « Ce que vous voulez que les hommes « vous facent, faites-le leur » MDCIX, et « Un seul Dieu tu adoreras et « aimeras parfaitement — et ton prochain comme toi-même. — Partout « faites poids et mesure, car de telle mesure que vous mesurerez, il vous sera « mesuré. » (S. Luc).

(2) Les ruines du temple de Château se voyaient encore près du Guil, au bas de la vallée, il y a peu d'années.

(3) Le temple était bâti sur l'emplacement du cimetière actuel des Réformés.

(4) On trouve, dans les listes de prisonniers condamnés par le parlement de Grenoble, beaucoup de noms du Queyras: Isabeau (d'Arvieux), Etienne et Mathieu Garcin (1686), Jeanne Garcin, qui fut dépouillée de ses biens, rasée et recluse dans un couvent toute sa vie ; Judith et Marguerite Vasserot, etc.

lines) 1702 ; un Fazy, ancêtre du célèbre homme d'état James Fazy, plusieurs Vasserot ; à Lausanne : les David, les Garcin ; à Neuchâtel en 1710 : Jacques Bonnet, (de Molines), Jean Ollivier, Joseph Mathieu, Jean Garcin (de Molines), Ant. Fazy (de St-Véran) ; en 1711 : Antoine Fine (1).

De 1685 à 1752, le Protestantisme paraît anéanti dans le Haut-Dauphiné, les nouveaux convertis font profession extérieure de catholicisme, mais au fond du cœur, ils gardent un attachement inébranlable à la foi réformée, tel cet *Antoine Garcin Marcou*, qui, étant mort à Molines sans avoir voulu recevoir les sacrements catholiques, fut inhumé hors du cimetière comme religionnaire (1758).

II

Le rétablissement du culte

Cependant peu avant le milieu du XVIIIe siècle, des temps meilleurs s'approchent. Enflammés par l'exemple de Louis Ranc et de Jacques Roger, tous deux martyrs de leur zèle, quelques jeunes Dauphinois sont allés étudier au séminaire de Lausanne, fondé par Antoine Court et rentrent pour évangéliser leur pays natal. Ils s'appellent *Jean Bérenger* (des Férands, près Valence), *Gaspard Marcel* (de Crupies); *Abraham Chiron* (d'Annonay); *Voulant* fils, dit Roche ; tous, pour dépister la maréchaussée sont forcés de prendre des pseudonymes. Le premier se faisait appeler Colombes; le 2e, Olivier ; le 3e, Châteauneuf (1752-56).

Trente ans après, les Protestants du Queyras, à leur tour, isolés dans leurs vallées sauvages et inaccessibles sentirent le besoin d'entrer en relation avec leurs frères du Dauphiné. Voici la requête, qu'ils adressèrent au

(1) Presque tous les protestants d'Abriès se réfugièrent à Genève où une rue porte encore leur nom.

Synode provincial, tenu en Dauphiné, le 17-18 août 1774. — « Messieurs, Permettez que la majeure partie des ha-
« bitants de la Communauté d'Arvieux s'adressent à
« vous, en qualité de ministres de la parole de Dieu...
« Nous avons l'honneur de vous représenter que depuis
« l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à
« aujourd'hui, nous n'avons eu aucun conducteur pour
« professer notre religion... N'oubliez pas un pauvre
« peuple désolé, à qui on a mis des barrières, qui les em-
« pêchent de paître les pâturages que l'Eternel leur
friche.
« avait donnés et qui, par ce moyen sont tombés en

« Venez, disciples de Notre Divin Rédempteur nous
« nourrir de la parole évangélique. Venez aplanir les sen-
« tiers raboteux, arracher les ronces et les épines qui nous
« empêchent d'entrer dans les pâturages. Ah ! nous ne
« sommes pas dignes d'élever nos yeux au Ciel, pour
« demander nos besoins.

« Venez nous secourir, pour rétablir notre Eglise,
« que les ennemis de notre foi ont fait tomber en
ruines » (1).

Cette émouvante requête portait la signature d'une trentaine d'habitants des vallées du Queyras et de Freyssinières.

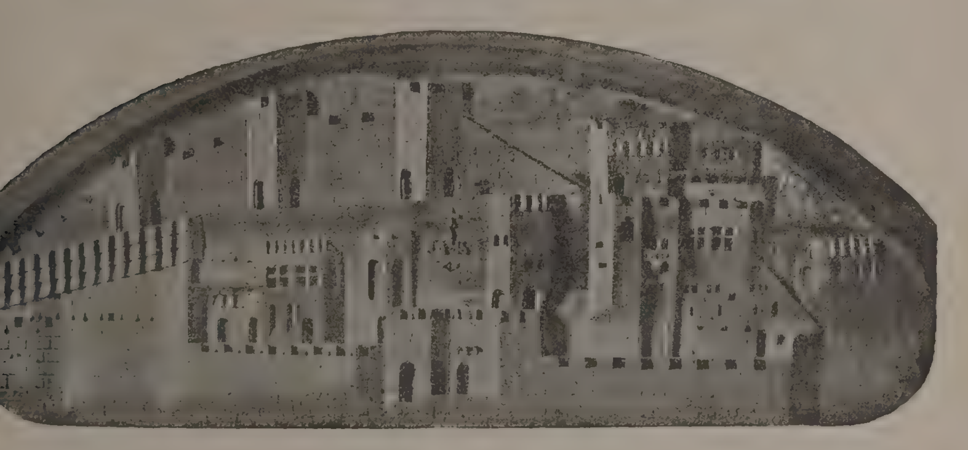
Nous avons trouvé une autre preuve de ce réveil des aspirations religieuses du Queyras dans une lettre signée Châteauneuf, pseudonyme de L.-Abraham Chiron, et adressée d'Annonay le 3 juillet 1775 à Etienne Chiron, son père, alors retiré à Genève.

« Le lieu et les alentours du Queyras étaient tout
« protestants ; ils se réveillent aujourd'hui d'une longue
« léthargie, demandent des ministres, font baptiser par
« eux leurs enfants et bénir leurs mariages. Un grand
« nombre sont encore en balance, s'ils continueront d'aller
« à la messe ou à l'assemblée. Ils sont fort à l'aise, il n'y

(1) Ce document, qui appartient à M. le pasteur Sambuc (de Montjoux), a été publié pour la 1re fois par M. D. Benoit. *L'Eglise sous la Croix*, Toulouse 1882, page 286.

« a point de pauvres parmi eux. J'ai appris ces parti-
« cularités d'un homme qui vint souvent chez moi, a
« été beaucoup dans ce pays et fut chargé de porter la
« lettre à M. Armand, par laquelle on le demandait au
« Queyras. »

Le Synode du Dauphiné, alors présidé par Jean Bérenger, pasteur du Désert, qui avait été deux fois pendu en effigie, ne pouvait rester insensible à un si touchant appel. Il décida que M. *Champrond* irait les visiter au



Les 4 tours de Crest.

commencement de ce mois ou du prochain, et qu'en son absence M. Roche (pseudonyme de Vouland) le remplacerait dans son quartier. M. Bérenger les visiterait dans le courant d'Octobre et, au cas de besoin urgent dans le Trièves, il serait remplacé par M. *Ollivier*, le pasteur voisin. Ensuite, MM. *Armand*, *Dusserre*, *Lachaud*, Vouland iraient à tour de rôle leur porter la bonne nouvelle (1) et administrer les sacrements.

Le pasteur Reboul, dit Champrond, qui visita le premier le Queyras, en septembre 1774, quatre-vingt-dix ans après la démolition des temples et l'abolition du

(1) V. Actes du Synode provincial du Dauphiné 17-18 août 1774, Art. VII.

culte public, dans ce quartier, y trouva cinq à six cents familles, qui le reçurent avec joie et le supplièrent de ne pas les abandonner. A son retour, près de Mont-Dauphin, il faillit être pris par des catholiques et laissant son cheval entre leurs mains, parvint à s'échapper.

En octobre, même année, ce fut le tour de Jean Bérenger (1) qui exerçait le ministère en Dauphiné depuis près de vingt ans et courut aussi de grands risques. Comme il était à l'auberge de St-Véran, le village le plus élevé de France, où il avait prêché, la maréchaussée avertie, accourut pour l'arrêter. Ses amis intervinrent pour le défendre; une rixe s'engagea. Le pasteur allait être saisi, quand soudain, à un signal donné par l'aubergiste, toutes les chandelles furent éteintes. Cela était le salut. Bérenger put s'échapper à la faveur des ténèbres.

Les protestants d'Arvieux, dans la lettre datée du 27 Nov. 1774, par laquelle ils remercièrent le pasteur Champrond de sa visite, font allusion aux dangers qu'avaient courus ces ministres itinérants.

« Soyez persuadé que nous avons tous pris part aux « peines que vous avez ressenties de la manœuvre odieuse « exercée contre vous à Mont-Dauphin; craignant « qu'une révolution eût incommodé votre santé, qui « nous est aussi précieuse qu'utile. Le sieur Faure (2), « à qui vous avez adressé une lettre, nous a raffermis de « notre crainte en nous annonçant l'heureuse nouvelle « que vous étiez bien portant. »

« M. Colombe (Bérenger) nous a fait visite au mois « d'octobre, où nous nous sommes assemblés, le saint jour « du dimanche, à Brunissard, sans avoir été inquiétés, « il ne nous a pas donné la communion. Depuis son départ, « nous avons continué nos assemblées sans interruption.

(1) V. la lettre de remerciement des Protestants d'Arvieux, dans Lebrat *Le Val Queyras*, Paris 1899, p. 53.

(2) Protestant de Brunissard, près d'Arvieux, qui hébergeait les pasteurs et où se tenaient des assemblées.

« Pour ce qui concerne notre cimetière, nous n'avons « point eu de consulte ; il part un de nos frères pour « Grenoble vaquer à ses affaires, qui s'est bien voulu « charger de prendre conseil à ce sujet. Ce qui nous in- « quiète, ce sont les baptêmes, nous voyant privés de secours « pastoral pour cet hiver. Mais l'art du Sr Faure fera des « progrès pendant ces quatre mois pour unir nos voix, afin « que nous puissions d'un commun accord chanter les « louanges du Seigneur. C'est un homme fort zélé pour « le service divin »

Nous apprenons, par là, que ces braves montagnards, pendant les longues veillées d'hiver, employaient leur loisirs à apprendre le chant des psaumes.

Le pasteur Daniel Armand, qui leur fit une 3e visite au mois de mai l'année suivante, fut moins heureux. Après avoir évangélisé les protestants de Brunissard, 3 mai 1775, il s'approchait de Château-Queyras, lorsqu'il tomba dans une embuscade dressée par le curé de l'endroit. Il fut pris et conduit aux prison de Briançon. Sa situation était grave, car, d'après la Déclaration royale de 1724, il n'encourait pas moins que la peine de mort. Il n'y avait pas plus de treize ans que le pasteur Rochette avait subi le martyre. Dès que la nouvelle de sa capture fut venue à Genève et à Nîmes, tout le monde se mit en campagne en sa faveur : M. de Végobre écrivit à une dame noble, Paul Rabaut à Court de Gébelin, l'agent officieux des Eglises réformées à Paris, Gal-Pomaret (de Ganges), écrivit à Voltaire, qui intervint auprès de la marquise de Clermont-Tonnerre, femme du gouverneur du Dauphiné. Grâce à ces efforts combinés, on obtint d'abord qu'on ne donnerait pas suite au procès du pasteur Armand devant le parlement de Grenoble (26 août), et même quelques mois après, on réussit à le faire évader. (1)

(1) Daniel Armand, né à Arnayon près La Motte-Chalançon (1745), avait fait ses études à Lausanne et été consacré en 1773, il fut le grand-père de M. Armand Delille, l'un des pasteurs de l'Eglise libre de Paris. Son évasion ne coûta pas moins de 620 livres, qui furent payées par les Églises de la province.

Le ministère itinérant fut exercé en 1776 et 1777 par les pasteurs *Grangeron* (dit Dusserre), Lachaud, Vouland. On trouve des détails sur ces visites dans les lettres inédites d'un sieur Fine (de Molines) à son neveu, étudiant en théologie à Lausanne (1). En voici quelques passages :

« Le Seigneur, écrit-il en février 1778, nous a favori-« sés le 13 octobre dernier, c'est-à-dire 1777, d'une « visite de M. Champrond. Il est venu à Brunichard, « en passant à Freychinière (*sic*). Il a prêché chez le « sieur Faure, dit Crespin où il y a eu une nombreuse as-« semblée et y a même administré les sacrements. Il y a « eu environ 90 communiants et il a baptisé 15 enfants « à savoir : trois de Molines, trois de St-Véran et le « reste d'Arvieux. »

Le 12 avril 1779, M. Fine mande à son neveu :

« Nous avons eu le bonheur d'avoir la visite de *M. Ber-« trand* qui est venu le 5 mars dernier à Arvieux, où il y « a eu une nombreuse assemblée. Il y a administré les « sacrements. Il est venu le long de la grande route, sans « que personne, l'ait inquiété. En des endroits, il passait « pour un abbé, en d'autres, on disait que c'était le mi-« nistre protestant. Il a même passé à Vars (2), où il y « a une petite Eglise, qui s'est déclarée depuis peu et y « a prêché. »

A la fin de Juillet, même année, son oncle lui mande : que le 23 du mois courant, M. Champrond est venu, avec M. Bertrand, à Arvieux. Le 25, il y a eu une nombreuse assemblée, beaucoup de communiants ; on y a baptisé un enfant et béni deux mariages (3).

Nous apprenons, par ces précieuses lettres, que les protestants d'Arvieux, Molines, St-Véran avaient élu

(1) Ces lettres, encore inédites, se trouvent à la bibliothèque du Protestantisme français.

(2) Petite ville, arrosée par le Chagne, affluent de la rive gauche du Guil.

(3) Celui de Jean Blanc avec Marie Vasserot, et de Clément Vasserot avec Jeanne Vasserot. La famille Vasserot existe encore à Fontgillarde.

des anciens et qu'ils tenaient des séances de Consistoire pour aviser à leurs intérêts religieux.

« Hier, écrit M. Fine, le 12 avril 1779, étant à Ville-« vieille, à la foire de Pâques, le Consistoire s'est assem-« blé. » Il mentionne aussi une séance du 26 juillet. Quel était l'objet de leurs délibérations ? C'était d'avoir un pasteur à demeure et, justement, il s'agissait du neveu de M. Fine, Antoine, qui avait été pendant un an, comme proposant, sous la direction du pasteur Armand (1).



Crest : Maison de Du Poët.

On savait, en effet, au Queyras, qu'il y avait à Lausanne un séminaire ou école de théologie, pour la formation des pasteurs destinés à la France. Nous avons trouvé, dans les papiers Fine, deux lettres, l'une du 1er juin, recommandant ce proposant, déjà âgé de 32 ans, à la vénérable compagnie des pasteurs de Lausanne ;

(1) Antoine Fine, dit D'Alizet, né en 1745 à Molines, d'une ancienne famille protestante du Queyras.

l'autre, de la même année, datée de Pierregrosse, recommandant ledit Antoine à M. David, négociant à Lausanne, chez qui il logeait. Voici quelques lignes de la seconde :
« Je communiquai la lettre de mon neveu à ceux qui
« sont de notre parti, tant d'Arvieux que de St-Véran
« et de Molines et ils ont tous été d'un même sentiment.
« J'espère que vous lui servirez de père, afin qu'il achève
« ses études sans interruption, pour pouvoir nous donner
« du secours, à nous qui sommes affamés depuis si long-
« temps de la Parole de Dieu. »

En effet, sur les instances des anciens de Molines, Arvieux etc., *Antoine Fine* fut consacré, à l'automne 1779, et devint le premier pasteur résidant au Queyras (1). D'après l'ardente piété, qui respire dans ses lettres, nous ne doutons pas qu'il ne se soit acquitté avec zèle de sa fonction de pasteur de disséminés.

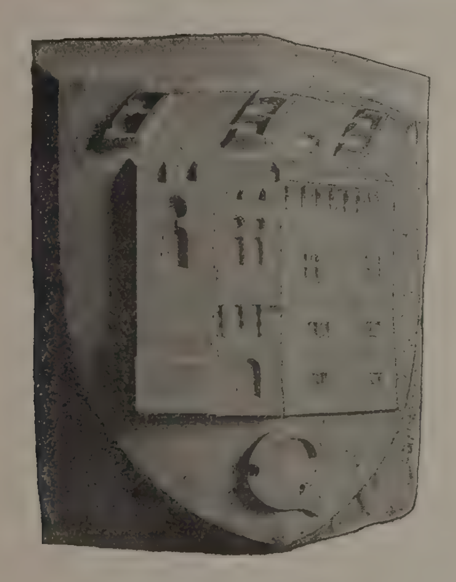
III

NOUVEAUX PÉRILS

Cependant le clergé catholique voyait avec inquiétude renaître le protestantisme, qu'il avait cru exterminé, confondant, à dessein et avec perfidie, les protestants du Dauphiné avec les Vaudois du Piémont, qui, à l'époque des guerres de Louis XIV avaient fait des excursions armées dans ces vallées ; il réveillait le fanatisme chez ses fidèles, de nature assez tolérante, en agitant le spectre du péril vaudois. Un jour que les habitants de Molines, de St-Véran et d'Arvieux, accompagnés de leur pasteur s'étaient rendus à Arvieux, pour une foire aux bestiaux, une troupe de jeunes gens, tout à coup, entourèrent Antoine Fine, en lui lançant des

(1) Art. 18 du Synode de 1779. M. Fine est chargé de la vallée du Queyras depuis St-Véran jusqu'à Freyssinières, y compris Vars et Champcella. (26-28 octobre).

injures, « Coquin de huguenot ! Ministre du diable! », et puis des pierres. Il se réfugia dans une auberge avec quelques amis : Joseph Sibille, Jean et Etienne Faure (de St-Véran)... Les catholiques y pénétrent, lui arrachent la barbe, lui déchirent le visage, le foulent aux pieds... En vain, ses compagnons et une femme, Anne Gendre, essaient de le protéger, ses ennemis parviennent à l'arracher de leurs bras et le présentent tout ensanglanté



Crest : Armoiries de 1530.

à la foule qui criait « Tuez-le ! Tuez-le ! » Heureusement pour lui, arriva un contrôleur, M. Berthelot, qui réussit, à l'aide de sa canne, à le délivrer des mains de ces forcenés et à le faire sortir d'Abriès. Là, soutenu par deux amis, il put arriver sain et sauf à Aiguilles, où il fut hébergé et soigné par une Mlle Bertrand.

On voit à quel point les passions religieuses étaient encore vives, à la fin du XVIII[e] siècle, du moins chez certains cléricaux du Queyras. Le récit de cette agression, qui faillit être meurtrière, fut inséré dans une re-

quête que les protestants des trois communes susdites adressèrent au prince de Montbarey, ministre et secrétaire de l'Etat, à la fin du mois de juin 1780. On y trouve, à la fin, l'exposé des motifs, qui les empêchèrent de faire plus longtemps profession extérieure de catholiques et l'hommage de leurs sentiments loyalistes à l'égard du Roi :

« Monseigneur, disent-ils, les habitants des commu-
« nautés de Molines, St-Véran et Arvieux, dans la vallée
« du Queyras en Haut-Dauphiné, qui ont reçu de leurs
« pères les principes de la religion protestante ont, à
« l'exemple de leurs parents, conservé l'attachement et
« le respect le plus profond pour le Roy et ceux qui le
« représentent, la paix et la tranquilité avec leurs con-
« citoyens, qui exercent la religion romaine et n'ont
« jamais été troublés de leur part. Ils se contentaient
« d'une croyance intérieure, qui ne leur permettait pas
« de suivre l'exercice de la religion romaine ; ils au-
« raient cru manquer à l'exacte probité et à Dieu même,
« s'ils avaient professé extérieurement une Religion
« qu'ils ne croyaient pas, quelques avantages temporels
« qu'ils eussent pu trouver.

« Ils se seraient, par ce faux extérieur, mis à couvert
« de bien des mortifications, que leurs concitoyens de
« l'Eglise Romaine leur faisaient essuyer et qu'ils
« souffraient en patience, pour conserver la paix et
« l'union, qui doivent régner entre concitoyens. Malgré
« la tranquilité et la douceur des suppliants, ils ont eu
« à souffrir diverses persécutions. » Suit le récit de l'émeute du 1er juin 1780, à Abriès. Ils concluaient, en réclamant la punition des coupables (1).

Antoine Fine exerça encore plusieurs années, dans son pays natal, ce ministère du Saint-Evangile, qui, sept ans avant l'édit de Tolérance de Louis XVI, n'était pas sans périls et puis, fut appelé au poste de Poyols (Diois).

(1) V. Documents inédits de Molines, à la bibliothèque du Protestantisme français.

Crest actuel : Vue panoramique.

En 1784 (décembre) il eut pour successeur *Jean Morel.* Ce dernier, comme Fine, était un entant du pays d'Arvieux (1765), il avait éte catéchumène de M. *Reboul* (Champrond), le 1er ministre du Bas-Dauphiné, qui fût venu évangéliser ces contrées sauvages et privées de pasteur depuis la Révocation. Il avait fait ses études au séminaire de Lausanne, où il avait été consacré à l'automne de 1784. Il n'avait pas alors 20 ans. Malgré sa jeunesse, le Synode provincial le chargea de desservir la vallée du Queyras et en outre celle de Freyssinières et le Champsaur (1)

A la Révolution, pendant la Terreur, il fut arrêté et jeté dans les prisons de Gap, où il resta six mois. La chute de Robespierre le délivra et il fut appelé à desservir le quartier de Valdrôme.

On trouve encore nos Eglises des Hautes-Alpes mentionnées dans les actes du Synode provincial tenu à Vercheny (16 kil. de Die) (1790). L'art. 15 est ainsi conçu : « La « vénérable assemblée a arrêté qu'à l'avenir, le plus jeune « des pasteurs de la province sera chargé du service des « protestants du Queyras, immédiatement après son « retour du séminaire et sa consécration. »

Art. 16 : « MM. Fine et Morel seront obligés, chacun à « leur tour, de faire trois voyages par année, à égale dis- « tance les uns des autres, dans le Queyras, M. Morel con- « servera d'ailleurs les Eglises d'Orpierre, Trescléoux, Serre, « Valdrôme. »

Pendant les années terribles de la Révolution, les pasteurs menacés durent se disperser ; les troupeaux de protestants disséminés furent de nouveau abandonnés. C'est alors que MM. *Monet* et *Olivet*, pasteurs des vallées vaudoises du Piémont vinrent les visiter et les consoler, se souvenant des liens de foi séculaire qui les unissaient aux Réformés des vallées françaises.

(1) Synode provincial de Dauphiné 1784. Art. 8.

La loi du 18 *Germinal an X* (1802), promulguée par le premier Consul Bonaparte ayant rétabli les cultes, *M. D. Bertrand,* qui avait déjà exercé le ministère au Queyras (1779), fut nommé président de l'Eglise consistoriale des Hautes-Alpes, avec résidence à Trescléoux, et pourvut au service de cette région. Partout les protestants se remuèrent et commencèrent à bâtir des temples. Ceux d'Arvieux se mirent à l'œuvre (1810) et, après le temple, ils construisirent un presbytère (1).

C'est ainsi que, dans l'espace de trente cinq années le culte protestant, complètement aboli par le coup d'état religieux de Louis XIV, fut en partie rétabli au Queyras. Des trois Eglises existant sous le régime de l'édit de Nantes, deux avaient été redressées : à Arvieux et à Molines ; seul le centre d'Abriès avait disparu.

A qui était due cette restauration ? Après Dieu, qui avait soutenu la foi de nos pères, d'abord au génie d'*Antoine Court,* qu'on ne saurait trop louer. C'est lui, qui, en réorganisant les Eglises du Désert et fondant le séminaire de Lausanne, devint comme le second fondateur du Protestantisme. Puis au zèle des pasteurs du Bas-Dauphiné, qui, nonobstant un ministère déjà lourd, et à travers périls et privations, allèrent à tour de role visiter les Eglises du Queyras. Enfin, n'oublions pas la sympathie active de nos frères d'Outre-Monts, les Vaudois du Piémont, qui ne leur fit jamais défaut dans les temps critiques.

Mais, malgré ces circonstances favorables, la tolérance et l'appui financier de l'Etat, l'esprit rationaliste à outrance du XVIIIe avait gagné ces vallées, la vie religieuse y languissait, comme d'ailleurs dans une grande partie de la France. Il était réservé, en 1823/25, à un ancien sergent d'artillerie de Genève, d'être l'apôtre du *Réveil* et de mériter le titre d'Oberlin des Hautes-Alpes, c'est-à-dire à *Félix Neff.*

G. BONET-MAURY.

(1) Un second temple fut bâti à Fontgillarde (1824).

Die

Quand, à Crest, nous regardons par les fenêtres de l'hôtel, le matin du 13 juin, non seulement le ciel est gris dans toutes les directions, mais il tombe une pluie persistante et générale, une de ces pluies de montagne qui durent toute la journée et vous donnent, au milieu de l'été, la sensation de l'automne.

Elle nous accompagne, en effet, à la gare et, des fenêtres du wagon, nous voyons le lit de la Drôme, hier presque à sec, subitement plein d'une eau jaunâtre et rapide. A mesure qu'on approche de Die, la vallée se rétrécit, les montagnes, plus hautes, se rapprochent et nous entourent de partout.

La petite ville de Die, jadis lettrée, s'éparpille au milieu d'une sorte de cirque dominé par de multiples sommets et doit, par une belle journée de soleil, présenter un aspect riant que nous ne pouvons guère que deviner. MM. les pasteurs Soubeyran et Dunant viennent nous recevoir hospitalièrement et nous piloter à travers la ville ; visite un peu mélancolique, car les souvenirs huguenots y sont extrêmement rares. Grâce à M. Mailhet nous sommes admis dans le rez-de-chausssée de la demeure de M. de Fontgalland, transformé en musée d'antiquité ; mais, le propriétaire étant absent, on ne peut nous montrer les archives d'où M. le Dr Long avait, en partie, tiré son *Histoire de la Réforme et des guerres de religion en Dauphiné.* Le jardin de cette demeure est l'ancienne cour de l'Académie, dont il ne reste que le mur du côté nord. A la mairie, il y a beaucoup de papiers et notamment des registres du XVIe siècle que M. Mailhet a utilisés pour son *Histoire de Die.*

Le soir, au temple, un auditoire modeste, mais sympathique écoute notre président qui lui révèle, entre autres, l'histoire à peu près inconnue aujourd'hui, de la compagne de Blanche Gamond, Jeanne Terrasson. La signature de cette héroïne se trouve encore dans les registres de l'état civil (1). Le secrétaire, après avoir montré le manuscrit authentique de ses Mémoires, qu'il a trouvé chez un antiquaire de Lausanne, extrait, de l'étude qu'on a vue plus haut, ce qui concerne plus particulièrement les origines de la Réforme à Die et y joint quelques détails sur les suites de la Révocation dans cette région. On les trouvera en partie, parmi les documents.

(1) Le 31 mai 1670 Jeanne Terrasson, fille à feu Simon Pierre Terrasson (décédé le 4 juin 1669), marchand de Dye, est marraine du jeune Pierre Gay. — Elle perdit un fils, Hector Reymond, le 18 juin 1676 (Comm. de M. Mailhet).

M. Bonet-Maury devait ensuite prendre la parole, mais il al céda gracieusement à un descendant de réfugiés dauphinois qui se trouvait à Die depuis la veille seulement, dans le dessein de recueillir des renseignements sur sa famille. Habitant Friedrichsdorf et Hombourg où il exerça les fonctions d'instituteur, M. Achard parle le français sans peine et presque sans accent. Il explique qu'il descend d'un *Louis Achard*, de la Motte-Chalançon, qui se réfugia à Friedrichsdorf où il y a encore actuellement quatorze familles du même nom, presque toutes fabricants d'étoffes de laine. Louis Achard était sans doute parent d'Antoine Achard, l'un des pasteurs de Die à l'époque de la Révocation. Celui-ci se réfugia à Genève où il exerça aussi le ministère, et son fils, Abraham, devint pasteur de la colonie huguenote de Berlin. Un de ses descendants découvrit les qualités précieuses de la betterave et le moyen d'en extraire du sucre. On a dit avec raison que les bénéfices de cette seule industrie compensèrent et au delà tout ce que l'Allemagne dépensa pour l'installation et l'entretien des réfugiés français.

C'est avec une émotion communicative que M. Achard se retrouve au milieu des descendants, des compatriotes — parents peut-être — de ses ancêtres. En l'écoutant nous avons eu comme la vision de tout ce qui agitait douloureusement l'âme de ceux qui, il y a plus de deux siècles, durent rompre sans retour les mille liens qui nous enchaînent au sol natal, et dire un solennel adieu à l'horizon familier. Que de fois, dans les plaines alors en parties arides et désertes de la Prusse, ils ont dû regretter leurs belles montagnes et leurs fertiles vallées ! Et quand aujourd'hui on parcourt ces dernières et voit ce qui nous y reste, on a bien l'impression d'une perte irréparable. Aucune de nos Eglises ne s'est entièrement relevée de la catastrophe de 1685. En beaucoup de lieux le pays lui-même a subi un véritable recul, à la fois moral et matériel, et ce n'est pas une consolation de se dire que, dans cette bataille, l'honneur n'est pas du côté de ceux qui remportèrent la victoire !

Nous pensons à ces choses quand, à travers les rues silencieuses et sombres de la petite cité endormie, nous regagnons nos chambres d'hôtel, et surtout quand, le lendemain, nous serrons la main de nos hôtes. La pluie s'est arrêtée, le soleil paraît de temps en temps et découvre le paysage verdoyant et varié que les nuages nous cachaient la veille. A la gare de Saillans nous nous séparons définitivement de M. le pasteur A. Mailhet qui, avant et pendant ces quatre journées, s'est dépensé sans compter pour nous faciliter notre tâche. Nous lui renouvelons ici, ainsi qu'à

tous ceux qui nous ont si fraternellement accueillis, nos vifs remerciements. Puissent-ils s'intéresser à une histoire captivante entre toutes et se rappeler parfois que, pour aller de l'avant, rien ne vaut un regard jeté sur le chemin parcouru.

N. WEISS.

Allocution du Président

Il suffira d'insérer quelques fragments de l'allocution prononcée par le président. Après avoir affirmé que « venir en Dauphiné et ne pas saluer à Die les souvenirs du passé eût été, pour une Société d'Histoire, un crime de lèse-protestantisme », il a brièvement rappelé la conversion en masse des habitants, en 1561 par le suffrage universel, la reconnaissance légale de Die par l'édit de Nantes comme lieu d'exercice, et par le Synode de Castres, en 1626, comme dépôt des Archives ecclésiastiques de la province, l'Académie enfin qui a eu son heure de célébrité alors que Die était surnommée la Genève du Dauphiné.

En 1856 le Ministre de l'Instruction publique, transmettant au président de notre Comité, M. Ch. Read, les règlements de l'Académie de Die que M. le Dr Long venait de retrouver, insistait sur la pénurie des renseignements qu'on possédait sur cette Académie. Dès l'année suivante un premier article de M. Michel Nicolas et un second de M. Rochas posaient dans le *Bulletin* les jalons des travaux futurs dont M. Gaufrès a donné, quinze ans plus tard, un substantiel résumé (1).

Je ne m'arrêterai pas sur l'intérêt qu'offrent ces questions d'enseignement supérieur des réformés. Là aussi nos ancêtres furent des précurseurs. Dans son Mémoire sur les académies protestantes M. Michel Nicolas, caractérisant celle de Die, constate que « le ton général n'en était pas très dogmatique, qu'on s'efforçait plutôt de former de bons pasteurs que d'aigres théologiens, qu'on y donnait pour le moins autant d'importance à la pratique qu'à la science, et que par la surveillance des étudiants et leurs progrès, cette Ecole mérita que les Sy-

(1) *Bull.* (V. 179-188, 299-308, et XX.



Vue générale de Die.

nodes nationaux la donnassent plusieurs fois comme un modèle (1) ».

Les professeurs n'en étaient pas moins des théologiens quand même, et parfois des érudits ; s'ils goutaient peu les discussions entre protestants, toujours si tristes et je dirai volontiers si stériles et si superflues, ils ne s'en abstenaient pas à l'endroit des doctrines catholiques. Il en est resté plusieurs témoignages imprimés ici pendant le dix-septième siècle. Vos imprimeurs étaient fort estimés et notre Bibliothèque a reçu récemment un de ces précieux volumes, sorti en 1644 des presses d'Ezéchiel Benoît qui s'intitule « Imprimeur de l'Académie des Eglises Réformées de France », c'est « Marseille « sans miracles ou véritable récit de la conférence tenue « en Provence entre les sieurs Hugues Rolin pasteur de « l'Eglise de Veynes en Dauphiné et le sieur Bigot, jé-« suite prédicateur, le 21 et 22 aoust dernier, touchant les « prétendus miracles du feu évesque de Marseille et les « miracles en général, avec un traicté qui montre que les « miracles ne sont point une marque de la vraye Eglise « et pourquoy nous rejetons ceux dont l'Eglise romaine « se vante ».

Quand l'Académie, après quatre-vingts années d'une activité bénie, eut été condamnée à disparaître, alors que l'un de ses régents, Augier, exilé volontaire à Lausanne avec sa famille, y recevait la modique et pourtant charitable assistance de dix sols par semaine (*Bull. XIII*), quand eut sonné en un mot l'heure fatale de la Révocation, votre cité a connu, elle aussi, les enlèvements d'enfants, les emprisonnements à l'hôpital où l'on maltraite de cinq à six cents protestants, le navrant spectacle du passage des fugitfis, arrêtés sur le chemin de

(1) Voir la demande de subventions adressée par l'académie aux Eglises en 1648, *Bull.* XXII, 221. M. André Mailhet vient de donner à la Bibliothèque un curieux manuscrit, le commandement de la chambre de l'Edit de Grenoble, provoqué par la requête du syndic et procureur des habitants de la ville de Die faisant profession de la R. P. R., aux Eglises de la province, en la personne de Denis Bouteroue modérateur du synode assemblé à l'Albeno en 1639, d'avoir à payer les sommes promises pour l'entretien de l'Académie avec « la Péréquation » de ce qui était dû par chaque Eglise. On trouvera ce document plus loin.

Suisse, alors qu'ils entrevoyaient déjà le port du salut et ramenés vers le bagne, et celui, plus horrible encore des flagellations et des gibets (1).

Votre Eglise a eu ses martyrs : Jeanne Terrasson, qui a tant souffert dans les prisons de Valence, était de Die...

Interrompant son discours, M. de Schickler a cru préférable de céder la parole à Jeanne Terrasson elle-même. Il est permis de se demander quels sentiments de surprise, de doute peut-être, eût éprouvés la pauvre victime, malgré son inébranlable confiance en Dieu, si on lui avait prédit qu'un jour le manuscrit où elle a retracé l'histoire de ses souffrances, serait ouvert dans le temple de Die, et que des pages profondément impressionnantes en seraient lues devant un auditoire de protestants : le plus grand nombre, faut-il l'avouer, n'avaient jamais jusqu'ici entendu son nom ! Dans le manuscrit, retrouvé en Suisse par M. Hugues, et rendu à la France et au Protestantisme par M. le pasteur Weiss sont retracés, avec une vérité saisissante, l'arrivée des dragons, leur descente chez les Terrasson, l'essai de fuite, l'arrestation, la captivité de Grenoble, les souffrances à Valence. Nous y renvoyons nos lecteurs (2).

Dieu donnait une force merveilleuse à ces humbles qui se confiaient en lui.

Vous a-t on raconté l'histoire de cet Etienne Arnaud condamné aux galères perpétuelles, pour avoir donné à Dieulefit quelques leçons sur le chant des psaumes : tandis qu'on l'attachait au poteau d'infamie, le Nouveau Testament et le Psautier fixés avec lui au carcan, « Chante maintenant tes psaumes », lui criaient ses insulteurs... et

(1) Arrêt du Parlement : fév. 1745, condamnant aux galères perpétuelles Paulchard « et autres » étant par préalable flétris sur l'épaule gauche des trois lettres G A L; sçavoir Paulchard dans la place publique de la ville de Die... « condamne Jacques Bognard, pour avoir introduit dans le Royaume des livres de la religion P. R. à être livré entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, mené et conduit en la ville de Die et y être attaché par le col au carcan, pour être en sa présence les livres compris dans le procès-verbal du 14 décembre et les deux volumes remis le 2e janvier dernier, brûlés par l'exécuteur de la haute justice, à la place publique de ladite ville, et de suite ledit Bognard être fouetté et battu de verges jusqu'à éfusion de sang par *tous les carrefours* de ladite ville ». L'affiche originale est à la Bibliothèque du Prot. Français.

(2) Il a été réimprimé à la suite des Mémoires de Blanche Gamond, dans le volume intitulé *Deux héroïnes de la foi*. Paris, Fischbacher, 1880.

il chanta avec assurance pendant toute la durée de sa peine.

L'année suivante, en 1745, un psaume huguenot retentissait dans les rues de Die, et quel psaume !

> « La voici l'heureuse journée qui répond à notre désir.
> Bénissons Dieu qui nous l'a donnée... »

C'était un jeune homme de vingt-six ans, à la figure sereine, Louis Ranc, consacré au saint Ministère depuis un an à peine, et qui marchait à la potence d'un pas ferme, presque joyeux. Il va mourir dans toute la force de l'âge, en pleine et débordante activité, et il bénit Dieu... C'est qu'il a accompli son devoir jusqu'au bout et il est heureux d'avoir été jugé digne de donner sa vie pour le service de son Maître.

Vingt ans plus tard, le 23 janvier 1765 les Protestants de Die étaient encore assignés « à l'occasion d'une assemblée où ils s'étaient rendus en très grand nombre»; l'année précédente il s'en était tenue une à Marignac de onze heures du matin à quatre heures de l'après-midi : on y célébra trois baptêmes et deux mariages.

Qu'ils nous paraissent lointains ces souvenirs tragiques, et combien, après les avoir évoqués, n'éprouvons-nous pas le besoin de remercier Celui qui a soutenu les pères et n'a cessé d'user de miséricorde envers les enfants. L'arrêt du Conseil du 30 juillet 1685, par lequel Louis XIV interdisait l'exercice de notre religion dans plusieurs villes, dont Nîmes, Le Mans, Gap, Grenoble, et Die, porte ces mots : « *A interdit pour toujours...* » Pour toujours, parole humaine qui a passé comme toutes celles des hommes. Et nous voici réunis dans un temple où dimanche après dimanche, sans que rien ne vous fasse obstacle, vous pouvez librement professer le culte en esprit et en vérité.

C'est la réponse, d'une part à toutes les intolérances, et de l'autre à tous les découragements, et pour les réchappés de la tempête n'est-ce point le stimulant à rendre nos Eglises du présent dignes de nos Eglises du passé ?



Die : Place du marché où fut exécuté Louis Ranc.

Documents

Tous les documents qui suivent concernent le Dauphiné et ont été en partie communiqués ou utilisés dans nos réunions de Valence, Crest et Die. Voici quelques brèves remarques sur chacun d'eux :

Le nº I est une note de M. le professeur Hauser sur un bref du pape Clément VII concernant *Aimé Maigret.* Ce bref démontre qu'en haut lieu, on connaissait l'ex-dominicain et qu'on était bien décidé à le faire disparaître. J'espère pouvoir compléter un jour ce texte au moyen d'une lettre qui parle de la mort de Maigret.

Le nº II nous renseigne très exactement, à la fois sur le *budget global de l'Académie de Die et sur la contribution à laquelle, pour le parfaire, chacune des Eglises protestantes du Dauphiné était taxée.* Cette taxe était évidemment calculée suivant l'importance de l'Eglise. On voit en même temps, par ce texte, que les Eglises ne payaient pas, que celle de Die avait contracté un emprunt en leur nom et qu'en 1639, pour rembourser ces avances, elle devait avoir recours à l'autorité judiciaire de la Chambre de l'Edit.

Le nº III est le compte détaillé de ce que coûtait, en 1677, au village d'Espenel près de Saillans, *une seule journée de quatre dragons et d'un valet.* On peut, d'après ce compte, se faire une idée de ce que dévoraient les dragons chargés, peu d'années plus tard, non pas simplement de vivre sur l'habitant, mais de le ruiner et de le réduire, par la ruine, à l'abjuration ou au désespoir. Nous devons l'original de cette pièce ainsi que de la précédente, à M. le pasteur A. Mailhet.

Le nº IV est la première partie d'un mémoire envoyé à Antoine Court par un M. Dupui (1) (Papiers Court nº

(1) Pseudonyme du pasteur du Désert Daniel Vouland.

XVII B), sur *les principaux faits de la persécution déchaînée en Dauphiné par la Révocation*, jusque dans les toutes premières années du XVIII[e] siècle. C'est une douloureuse énumération de souffrances, de ruines et de supplices imposés par un gouvernement fanatiquement traître à ses engagements, et par l'obstination de tout un peuple à pratiquer un culte arbitrairement interdit. Ces quinze dernières années du XVII[e] siècle rappellent les plus mauvais jours du XVI[e]. Tous les protestants de Crest, dont la tour est sans cesse mentionnée, et de la vallée de la Drôme devraient connaître ces faits si honorables pour leurs ancêtres (1).

Dans le n° XV, le pasteur Modenx, réfugié à Berne, raconte, le 9 janvier 1689, à Mirmand, le gentilhomme nîmois qui s'occupait avec tant de dévouement des réfugiés, ce qu'il venait d'apprendre, au sujet de deux exécutions à Die, pour crime d'assemblée, et des jeunes prophètes qui les présidaient et qu'on allait écouter au péril de la vie, tant était grand le besoin d'entendre parler de Dieu ailleurs qu'à l'église catholique. Il y aurait beaucoup d'autres faits à raconter, entre autres, quelles furent les conséquences d'une seule assemblée tenue dans les environs de Die en 1734 et présidée par les jeunes proposants *Chambon* et *Allard*. Tous les consuls et chatelains du diocèse de Die, au nombre de 200, furent convoqués au palais épiscopal et exhortés à envoyer leurs commettants à la messe. Vingt-huit personnes furent ajournées à comparaître, quatorze arrêtées, dont trois moururent en prison et les autres furent condamnées aux galères ou à la détention (2). — Un autre *Chambon, Alexandre*, condamné aux galères à l'âge de 56 ans, le 31 juillet 1741, y resta 27 ans, sans cesse enchaîné, *parce qu'il était trop pauvre pour se faire déferrer* de temps

(1) M. P. Fonbrune-Berbinau a bien voulu annoter ce texte, ainsi que le n° VI. On trouve une liste de *Réfugiés*, presque tous du Dauphiné, dans la principauté de Solms, dans la *Franzœsische Colonie* de 1890, n° 8.

(2) Voy. E. Arnaud, *Prot. du Dauphiné* III, 167 et ss.

en temps. Il avait 84 ans quand, grâce au prince de Beauvau, il fut libéré 1769, etc. (1).

Enfin le nº VI est un récit autobiographique transcrit pour Antoine Court par *Jean Martel*, un de ces tout premiers prédicants dauphinois, hommes incultes mais pleins de zèle, qui précédèrent le ministère de ceux qui furent instruits à Lausanne et régulièrement consacrés. M. le pasteur Schnetzler, de Cormoret, dans le Jura bernois, a bien voulu copier et annoter ce texte incorrect, mais si plein de vie et de couleur qu'il vous transporte d'emblée au milieu de cette époque troublée où quelques hommes de cœur et de foi empêchèrent le protestantisme dauphinois de sombrer dans la tourmente.

N. W.

I. — Un nouveau texte sur Aimé Maigret

M. Fraikin publie, en appendice à ses *Nonciatures de Clément VII* (2), une pièce très intéressante pour l'histoire des débuts de la Réforme en France. C'est un bref adressé par Clément VII à Louise de Savoie. Il la félicite d'avoir fait arrêter « un prédicateur impie qui répandait dans le peuple de Lyon les semences

(1) Le volume France 1550 aux archives du Ministère des Affaires étrangères renferme les baux de tous les biens de religionnaires fugitifs confisqués en 1688, en particulier dans le diocèse de Die. Il y a, entre autres, ceux des pasteurs *Gresse*, *Romans*, *B. de Sèvre*, *Bouc* et *Girard*. Le volume précédent (France 1549 fol. 366) renferme un intéressant mémoire pour les habitants de la R. P. R. de *Saint-Paul-Trois-Châteaux* en janvier 1683. Au mois d'octobre 1682 l'intendant d'Herbigny avait fait effacer au ciseau l'inscription *Craignés Dieu, honorés le Roi* qui était gravée au-dessus de la porte du temple et fit ensuite enlever la cloche qui leur appartenait pour la donner aux catholiques. A la suite de ces exploits destinés à terroriser les protestants et sous prétexte qu'ils *auraient pu s'y opposer*, une garnison fut mise dans l'ancien évêché de Michel d'Arande, quarante personnes décrétées de prise de corps et les autres accablées de six compagnies du régiment de Vendôme. Le pasteur eut quatre soldats à entretenir — tout cela pour n'avoir rien fait.

(2) *Archives de l'histoire religieuse de la France. Nonciatures de France. Nonciatures de Clément VII. T. I.*, 1525-1527. P. 327-328.

d'une détestable hérésie. » Il l'exhorte à user d'une juste sévérité « envers ce faux frère, ou plutôt damnable hérétique. » Il donne plein pouvoir de l'examiner à l'archevêque de Lyon « ou à son vicaire. »

Quel est ce prédicateur ? Pour répondre à cette question, il importe de dater ce bref. Or, il porte chez M. Fraikin la date suivante : « 29 décembre 1525. De notre pontificat l'an second. »

Cela n'est pas sans nous embarrasser. Clément VII ayant été couronné pape le 25 novembre 1523, le 29 décembre 1525 tombe dans l'an *troisième* de son pontificat. Il faut donc de toute nécessité que le scribe (1) ait fait une erreur : ou il a écrit 1525 pour 1524, ou il a écrit « second » pour « troisième ».

De ces deux erreurs, laquelle est la plus vraisemblable ? Il me semble peu admissible qu'un copiste, ayant sous les yeux une minute « *anno tertio* », écrive « *anno secundo.* » Il est bien plutôt croyable que, reproduisant le millésime M. D. XXIV, il ait laissé par mégarde tomber le I devant le V. Je me contenterai de cette conjecture très plausible sans risquer une hypothèse plus hardie : Clément VII commençait l'année tantôt au 1er janvier, tantôt au 25 mars, nous dit de Mas-Latrie (2). Est-on bien sûr qu'il ne l'ait jamais fait partir du 25 décembre, comme l'avait fait parfois la chancellerie pontificale (3) ?... Si notre bref était un exemple, même unique, de cette façon de dater, il n'y aurait plus la moindre contradiction, même apparente, entre « Die XXIX Decembris M. D.XXV » et « Anno secundo. »

Cependant M. Fraikin est d'un avis diamétralement opposé à celui que nous soutenons ici : « L'erreur,

(1) C'est une copie contemporaine de minute, extraite des Archives vaticanes.

(2) *Trésor de chronologie*, col. 1142.

(3) Pour affirmer que Clément VII commençait l'année au 1er janvier et non au 25 décembre, il faudrait citer des actes de sa chancellerie dont la date fût comprise entre le 25 et le 31 décembre. A-t-on beaucoup d'actes répondant à cette condition ? Il ne me semble pas que j'en aie relevé ans le recueil de Balan, mais je ne puis être affirmatif à ce sujet.

dit-il, ne peut guère porter sur la date de « MDXXV », car l'adresse et tout l'ensemble de ce bref montrent bien qu'il fut fait « pendant la régence de Louise de Savoie ».

Ce qui donne à l'opinion de M. Fraikin plus de poids, c'est qu'il n'est pas le seul à avoir lu 1525. En effet Balan (*Monumenta sæculi XVI*) signale, p. 208, un bref : « Dominæ Engolismensi. Laudat Pontifex ejus pietatem ac prudentiam, quod quasdam pontificias bullas publicari jusserit ac hæreticum prædicatorem Lugduni capi custoridique mandaverit. » Le bref ainsi analysé est certainement le nôtre ; or Balan le date : « XXIX Dec. MDXXV » et il le place après un autre bref (nº 151) adressé le 18 décembre à la même Louise, et qui ne peut être que de 1525, puisque le pape y parle de la délivrance possible de François Ier et encourage la régente à faire la paix.

Mais voyons ce que vaut l'argument de M. Fraikin : le bref est de 1525 parce qu'il est adressé à la régente.

Il est adressé, en fait : « Domine Engolismensi. » On pourrait objecter à M. Fraikin que d'autres brefs adressés à Louise régente portent comme suscription «Matri Regis christianissimi ». Cependant, il en est un, du 27 avril 1525, qui porte « Domine Engolismensi. » Il y avait donc un certain flottement dans les formules de la chancellerie, et il n'y a pas lieu de s'arrêter à ces vétilles. Au reste, il est bien certain, d'après l'examen intrinsèque du bref, qu'il est adressé à la duchesse d'Angoulême en tant que régente : le pape la remercie d'avoir fait publier ses bulles (1), il l'encourage à s'appliquer en toute vigilance à ce que l'hérésie ne s'implante point dans ce très chrétien royaume confié à ses soins (*in isto christianissimo regno*). Il lui peint les désordres qu'entraîne l'hérésie, non seulement dans les consciences, mais dans l'Etat, où elle est génératrice

(1) Sans doute le pardon mentionné par la *Cronique du roy Françoys Ier*, p. 43.

« de tumultes, de haines et de massacres », comme le prouve l'exemple de l'Allemagne. « Mais, ajoute-t-il dans le pays où la sagesse de Votre Noblesse exerce l'autorité, nous savons que ces malheurs peuvent difficilement advenir. » Donc Louise de Savoie exerce l'autorité dans le royaume à l'heure où le pape lui écrit.

Mais qu'importe ? C'est par une déclaration datée de Pignerol, 17 octobre 1524 (1), que François I[er] a renouvelé les pouvoirs de régente donnés à sa mère (2) en août 1523. Donc le 29 décembre 1524, Louise est régente, aussi bien que le 29 décembre 1525, et par conséquent l'argument de M. Fraikin porte à faux.

Or, si nous admettons la date de 1524, il arrive que les termes du bref coïncident à merveille avec tout ce que nous savons d'un prédicateur qui fut arrêté à Lyon par ordre de la régente, et qui n'est autre qu'Aimé Maigret. Examinons les documents qui nous renseignent sur ce personnage.

« Les Lyonnais, écrit Farel à Corneille Scheffer (de Bâle, le 2 avril 1524) ont deux prêcheurs (*declamatores*), qui manient chrétiennement la parole : l'un est un Jacobin et théologien parisien », c'est Maigret (4); l'autre n'a pas encore été identifié. Le 17 décembre de la même année, Farel reçoit de de Coct les nouvelles suivantes (5):

« Vaulgris est venu, lequel dit que Maigret est prins à Lyon. Mais Madame d'Alençon y est : loué soit Dieu ! Sebville est délivré... » Et de Coct ajoute : « Maigret a presché à Lyon maulgré les prestres et les moynes. »

Le 28, c'est Sebiville lui-même qui écrit à de Coct : (6)

(1) *Catalogue des Actes de F. I[er]*, 2084.

(2) Et non, comme dit le *Catalogue*, à « la reine-mère ».

(3) Herminjard, t. I p. 205.

(4) *Voy.* N. Weiss, *le réformateur Aimé Maigret...* (*Bulletin*, XXXIX, 248 n. 1) : Maigret avait prêché le carême à Ste-Croix, à la grande satisfaction du chapitre de St. Jean. L'année suivante (c'est-à-dire après les poursuites contre le même Maigret), le chapitre recommande de prendre des informations sur celui qui prêchera le carême de 1525.

(5) Herminjard, p. 309.

(6) *Ibid.* p. 316.

« Nous glorifions le Seigneur pour la constance de Maigret. » Entre ces deux dates, Maigret avait donné aux presses lyonnaises le texte latin d'une épître adressée au parlement de Grenoble, et le texte français d'un sermon prêché par lui à Grenoble le 25 avril 1524. Cette publication ne dut pas améliorer son cas.

On voit comme tous ces détails s'enchaînent : La *Collectio judiciorum* de d'Argentré (1) va nous permettre de les préciser encore. Les décrets rendus par la Sacratissime Faculté de Paris sur François « Mesgret » portent « qu'à Lyon, en prêchant, il avait avancé plusieurs propositions sentant l'hérésie luthérienne », ce qui est presque la paraphrase d'un passage du bref. Le 8 janvier 1525, c'est-à-dire aussitôt après l'arrivée du bref du 29 décembre, « par l'archevêque de Lyon ou son vicaire », avaient été désignés, pour juger Maigret, deux maîtres de la Faculté de Paris et deux conseillers au Parlement. Le 20, on avait donné à l'évêque de Paris pouvoir de prononcer la sentence définitive. Enfin le 23, une lettre du conseil de l'Eglise de Lyon à Noël Béda éclairait la Faculté sur le cas du Jacobin : il a été incarcéré « par ordonnance de Madame et de M. le Chancelier, à cause de plusieurs propositions hérétiques erronées et scandaleuses, procédants de certaine secte luthérienne, preschées par led. Maigret tant en cette ville qu'à Grenoble (2). » Procès inquisitorial a été commencé contre lui, mais il « s'est rendu toujours si difficile et proterve à lui faire son procès » que, de son consentement, on sollicite l'avis de la Faculté et qu'il est envoyé aux prisons de M. de Paris, « à qui M. de Sens écrit par l'ordonnance de Madame. » — Dans toute cette affaire, on voit le rôle joué par la régente ; il justifie pleinement cette phrase de Clément VII : « Cum ergo Nobilitas tua... illum impium predicatorem prave

(1) T. II, p. 7-16.

(2) Le même jour (Weiss, *art. cité*), l'archevêque de Lyon, François de Rohan, écrivait au Parlement pour lui demander « de prendre à cœur cette matière de grand poids ».

hereseos semina in populum Lugdum jacientem capi custodirique mandaverit ...»

Maigret ne tarda pas à être conduit à Paris : « Audict an (1525), dit le *Bourgeois* (1), le premier jour de février, fut amené en ceste ville de Paris un Jacobin nommé Maigret, et fut amené de Lyon où estoit lors Madame la Régente pendant que le Roy tenoit le siège devant Pavie. Il fut amené par les archers du Roy et mis prisonnier en la cour d'Eglise, parce qu'il avoit presché à Lyon aucunes choses contre les ordonnances de l'Eglise... » — D'Argentré donne tous les détails du procès, et reproduit des fragments des sermons de Maigret : ces fragments d'une langue savoureuse et énergique, mériteraient l'attention des historiens de la littérature française ; il y a là des accents qui annoncent Calvin (2).

Pour revenir au bref du 29 décembre, il nous paraît indubitable qu'il est de 1524 et qu'il s'applique à Maigret. Il nous fait comprendre pourquoi Louise, qui terminait en 1522 son *Journal* par des paroles si hardies contre les moines, (3) a été reprise dès la fin de 1524 par le mouvement de réaction catholique ; pourquoi, entre les deux influences qui s'exerçaient sur elle pendant son séjour à Lyon, celle de sa fille et celle du chancelier, elle a délibérement choisi la seconde. C'est que la Réforme est alors apparue à la régente comme un péril politique, bien plutôt que religieux. Déjà, le 22 mai 1524, Clément VII avait écrit à François Ier pour attirer son attention sur ce danger (4). Le 29 décembre, il avertit la duchesse d'Angoulême que « ces scélérats cherchent à soulever des discussions, par lesquelles, non seulement ils détournent de Dieu les âmes des fidèles, mais encore soustraient l'obéissance aux princes des nations. »

(1) P. 226.

(2) M. Weiss, *art. cité*, a retrouvé l'*Epitre... à Mgrs du Parlement de Grenoble... plus un sermon en français*. Lugduni, II cal. dec. 1524 et en cite un ou deux extraits.

(3) Voy. *Revue Hist.*, t. LXXXVI, mon art. sur *le Journal de Louise de Savoie*.

(4) Ce mouvement de réaction est bien étudié par Sleidan, p. 101 et ss.

Les circonstances étaient singulièrement favorables pour faire entendre ces paroles. « Au mois de novembre (1524), dit Sleidan (1), quelques paysans commencèrent à estriver contre le comte de Suppfen en Suabe... Et cela fut le commencement d'une terrible et périlleuse esmotion, qui s'espandit par la pluspart d'Allemagne. » Voilà qui donnait une incontestable actualité aux phrases du pape : « Quod malum in Germania cernimus evexisse ut nihil illa natione nunc perturbatius et magis calamitosum dici possit... » Voilà qui devait faire réfléchir la régente seule chargée, pendant que son fils était au delà des monts, de maintenir l'ordre dans le royaume : dans les réformés, il était facile de lui faire voir des séditieux. Ajoutez que, pour mener à bien la lutte terrible engagée contre Charles Quint et Bourbon, il fallait conserver au roi des amitiés italiennes : la régente ne pouvait mieux s'assurer celle du pape qu'en réprimant l'hérésie.

Ainsi s'explique la réaction dont Maigret fut une des premières victimes. Cette réaction continua, comme nous en avons la preuve dans la correspondance ultérieure du pape avec la régente. Le 29 avril 1525, toujours de Lyon, Louise (Balan, pièces annexes, n° 261) écrit au pape pour lui signaler le progrès des idées luthériennes, qui ont pénétré, dit-elle, d'Allemagne en France ; elle se déclare prête, sur l'avis du Parlement de Paris, à faire bonne justice des hérétiques, et elle demande à Sa Sainteté un rescrit portant commission pour les juges. Et le 20 mai (n° 106) le pape félicite Louise de son zèle contre les Luthériens ; il insiste de nouveau, comme dans le bref du 29 décembre 1524, sur les périls que l'hérésie fait courir aux Etats et sur l'exemple terrifiant que donne à cet égard la révolte allemande. Dans cette même lettre, sans doute pour récompenser Louise de son active piété, il promet de s'employer en faveur de la paix. Et ce même jour (n° 107), il fait ce que la ré-

(1) P. 59 v° de la traduction de Jean Crespin, chez Jacob Stœr, 1597.

gente lui demandait : il écrit au Parlement, qui a désigné des commissaires, et il les confirme par une bulle. Il s'adresse également à l'Université de Paris (n° 108).

Tout cet ensemble de documents nous apparaît donc comme un tout dont les parties sont fortement liées. Mais à une condition cependant, c'est que le bref du 29 décembre soit, comme nous avons essayé de le démontrer, de 1524 et non de 1525 (1).

HENRI HAUSER.

II. — Requête du sindic des protestants de Die réclamant au Synode les sommes empruntées par eux pour l'entretien de l'Académie et répartition de ladite dette entre les Eglises du Dauphiné. — 1639.

A Nosseigneurs de Parlement,
En la Chambre de l'Edit.

Supplie humblement Maistre David Laurens Syndic et Procureur des habitans de la Ville de Die faisans profession de la Religion portée par l'Edit de Nantes.

Que par contrat passé entre les Députés des Eglises de ceste Province faisans profession de lad. Religion d'une part, et l'Eglise particulière dud. Die, de la mesme Religion, du 28 octobre 1604, pour raison de l'entretènement de l'Académie establie en lad. Ville, par permission du Roy, lesd. Eglises de la Province sont obligées de fournir annuellement pour led. entretènement la somme de trois mil livres, et lad. Eglise particulière de Die la somme de quatorze cents livres : sous convention expresse, entre autres, qu'à défaut de fournir par icelles Eglises en général au terme prefix la cottité annuelle desd. trois mil livres, il est permis ausdicts de Die d'emprunter pour elles, à leurs perils et interest, les sommes desquelles elles seroyent en arrierre, comme appert plus à plain dud. contract receu par Jordan et Liotard, Notaires.

Les susd. Eglises estans tombées en demeure du payement de leur dicte cottité à diverses années, celle dud. Die, suivant le pact sus référé, aurait esté contraincte d'emprunter pour elles

(1) Cet article était écrit lorsque nous avons eu le plaisir de constater que M. Bourrilly (*Revue d'his. mod. et contemp.*, février 1907) adoptait également la date de 1524.

par le moyen des particuliers à ce députés, les sommes suivantes, sçavoir du Sieur Jehan Aymin douze cents livres, de noble Henri de Perdeyr mil livres, d'honeste Jane Gay quatre cents livres, et de Sr. Claude de la Morte six cents livres : Revenant le tout à trois mil deux cents livres, comme de tout appert par le compte rendu des deniers de lad. Académie au Synode desd. Eglises tenu à Orpierre, du 2 mai 1637, auquel sont alloués à lad. Eglise particulière de Die comme ayant passé les obligations desd. debtes pour le corps d'icelles Eglises, les sommes qui estoyent deues pour interests ausd. créanciers. Par le mesme compte, outre lesd. sommes empruntées et encor deues, lesd. Eglises se trouvèrent débitrices, par défaut de parfournissement de leursd. cottités envers lad. Académie, Professeurs, Régens et Officiers d'icelle en la somme de cinq mil cinq cents trente quatre livres quatorze sols.

Finalement elles sont et se trouveront encores debitrices de notable somme pour les arrérages des années 1638 et 1639, par le compte qui pend à rendre d'icelles années au Synode à present convoqué à l'Alben.

Les susd. debtes, arrérages et courant doivent estre nécessairement payés par lesd. Eglises deüement obligées à en garentir celle de Die tant envers lesd. créanciers, que Professeurs et Régens.

Ce considéré Nosseigneurs, vous apparoissant de tout ce que dessus par les actes cy humblement joincts en vertu et conséquence de l'art. 43. des particuliers de l'Edict de Nantes, exécution et force dud. contract obligatoire, et conte arresté, sera vostre bon plaisir ordonner estre fait commandement ausd. Eglises de ceste Province à présent assemblées en synode aud. lieu de l'Alben en la personne des Modérateurs dud. synode, de perequer par devant le Seigneur commissaire du Roy y assistant sur la chascune desd. Eglises particulières de ceste dicte Province ; Premièrement la dicte somme de trois mil deux cents livres deues en principal aux créanciers sus nommés, ensemble les interests légitimes pour ce regard, despuis le compte d'Orpierre du 2 May 1637. Item la somme de cinq mil cinq cents trente quatre livres quatorze sols deues, outre lesd. debtes, par la closture du mesme compte. Et finalement la somme qu'icelles Eglises se treuveront devoir par le compte qui leur sera rendu à raison desd. années 1638 et 1639. Sans préjudice neantmoins d'autres arrérages précédens deubs : Laquelle peréquation faicte sera

enjoint aux Pasteurs et anciens de chacune Eglise particulière estant aud. synode ou ailleurs, de peréquer les sommes ausquelles lesd. Eglises particulières seront taxées, et ce dans la quinzaine après le commandement, sur tous et chascuns les particuliers faisans profession de lad. Religion habitans en leurs paroisses, puis fere exiger, porter et payer lesd. sommes en lad. Ville de Die ez mains du Receveur de ladicte Académie dans deux mois après, aux fins d'estre les deniers employés au payement tant desd. créanciers cy-dessus nommés que desd. Professeurs, Régens, et autres Officiers Académiques, suivant leurs mandats. Autrement et à faute d'estre satisfait à ce que dessus par lesd. Pasteurs et Anciens aux susd. délais, sera permis au suppliant de les fere contraindre sur leurs biens propres, sauf leur recours comme ils verront. Le tout nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, ottroyant pour le tout provisions convenables, suivant l'Edit, et feres bien, Laurens Syndic, Perreaud, pour Bouzonnier.

Soit monstré au Procureur général du Roy. Fait en Parlement en lad. Chambre le second Novembre 1639. Vanel.

Je n'empesche les commandement, peréquation et contraintes requises, en observant les Edits et Arrests mentionnés en la présente. Fait led. jour, Morar en absence de Messieurs les gens du Roy et substitut.

Enjoint aux parties suppliées de peréquer dans la quinzaine les sommes mentionnées en la présente Requeste en observant les Edits du Roy, Arrests et Réglements de la Cour, à la charge de ne divertir les deniers à peine de concussion, et icelles sommes payer dans quatre mois après ; autrement et à faute de ce fere, passé lesd. delais, est ottroyée la contrainte requise contre les Eglises contribuables, le troisième Novembre 1639. Vanel.

Louys de Bourbon compte de Soissons, Pair et grand Maistre de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roy en Dauphiné, au premier des Huissiers de la cour de Parlement dud. Pays, ou sergent Royal requis, suivant le decret de lad. Cour en la chambre de l'Edit mis au bas de la Requeste cy soubs contre seel Royal joincte, présentée par M. David Laurens Syndic et Procureur des habitans de la Ville de Die faisans profession de la Religion prétendue Réforméeet à sa Requeste remandons et commandons, par ces présentes, faire commandement et injonction de par le Roy, lad. Cour et Nous, aux Eglises prétendues

Réformées de cette Province à présent assemblées en synode au lieu de l'Alben, en la personne des Modérateurs dud. Synode, de perequer par devant le sieur commissaire du Roy y adsistant, sur la chacune desd. Eglises particulières de ceste Province : Premièrement la somme de trois mil deux cents livres deües en principa aux créanciers nommés en lad. Requeste, ensemble les interests légitimes deubs pour ce regard despuis le compte d'Orpierre, du second May 1637. Et, en outre, la somme de cinq mil cinq cents trente quatre livres quatorze sols deubs oultre lesd. debtes par la closture du mesme compte. Et finalement la somme que icelles Eglises se treuveront debvoir par le compte qui leur sera rendu à raison des années 1638 et 1639. Laquelle peréquation faicte, feres injonction aux Pasteurs et Anciens de chacune Eglise particulière estant audit Synode, ou autres, de peréquer lad. somme ausquelles leurs dictes Eglises particulières seront taxées, et ce dans la quinzene apprés led. commandement qui leur en sera fait, sur tous et chacuns les particuliers faisans profession de lad. Religion prétendue Ref. habitans en leurs parroisses ; puis faire exiger, porter, et payer lesd. sommes en lad. Ville de Die ez mains du Receveur de ladite Acad. dans quatre mois après, aux fins d'estre les deniers employés au payement, tant desd. créanciers, que des Professeurs Régens, et autres officiers Académiques, suivant leurs mandats : Le tout en observant les Edits du Roy, Arrests et Réglemens de lad. Cour, à la charge de ne divertir les deniers, à peine de concussion. Autrement et à faute de ce faire, passé lesd. delays, contraindres réellement et de faict les Pasteurs et Anciens desd. Eglises, tant par saisie vente et deslivrance de leurs biens propres, que autres voyes de justice deües et raisonnables, de ce faire te donnons pouvoir. Donné à Grenoble en Parlement en lad. Chambre, le 3 Novembre 1639, par la Cour en la Chambre de l'Edit, Vanel. Scellé le 3 Novembre 1639. Pellat.

L'an mil six cents trente neuf et le neufiesme jour du mois de novembre après-midi, je sergent Royal Dalphinal soubs signé, raporte à vous mes trèshonorés Seigneurs de la Cour de Parlement de ceste Province en la Chambre de l'Edict et à tous autres qu'il appartiendra, qu'en exécution de vos decrets et lettres cy humblement joinctes obtenus sur requeste à vous presentée à la part de M. David Laurens en qualité de Syndic et Procureur des habitans de la Ville de Die faisans profession de la Religion Réformée audit lieu portée par l'Edict, lesd. decrets

et lettres en datte du second et troisième du présent moys et an et le tout deüement signé et scellé en forme, j'ay, en suitte de lad. commission, à la Requeste dud. Sieur David Laurens impétrant en lad. qualité qu'il agist, fait commandement ausd. Eglises Réformées de ceste Province en la personne de Monsieur M. Denis Bouteroüe modérateur du Synode desd. Eglises présentement assemblées en ce lieu de l'Alben, parlant à luy en personne aud. lieu dans la maison de Mademoiselle Magdelaine Jeslé, de peréquer devant Monsieur M. Zacharie Paschal Conseiller du Roy et maistre ordinaire en la Chambre des Comptes de ceste province assistant aud. Synode en qualité de commissaire du Roy, sur la chacune desd. Eglises particulières de ceste Province : Premièrement la somme de trois mil deux cents livres d'un costé, plus la somme de cinq mil cinq cents trente quatre livres quatorse sols d'autre, comme aussi la somme de mil trois cents cinquante livres résultantes des comptes clos et affinés en ce Synode le septiesme du présent moys et an, pour lad. ; peréquation faicte sur lesd. Eglises, estre depuis par la chacune d'icelles faire la peréquation et levée, et en suite de ce le payement requis : Le tout conformément ausd. decrets et lettres, lequel sieur de Bouteroüe m'a respondu qu'il me requiert copie, tant de lad. commission que présent exploit, pour en advertir et la montrer à lad. assemblée, laquelle copie de lad. commission et présent exploit je luy ay donné et laissé en présence de honeste Noel Villard et Abel Buisson du lieu de l'Alben et soubssignés A. Buisson, Villard, Boutillier sergent royal.

Extrait des Actes du Synode des Eglises Ref. de Dauphiné tenu à l'Alben l'an 1639.

Le Sieur Bouteroüe Modérateur de ceste compagnie a représenté que ce jourd'huy luy a esté fait exploit de commandement, par Boutillier sergent royal de ce lieu, à la requeste du Sieur David Laurens Syndic de l'Eglise de Die, et par vertu des provisions émanées de Nosseigneurs de la Cour du 3 de ce mois, et en sa personne led. commandement a esté fait à ceste Compagnie de peréquer sur toutes les Eglises de la Province les sommes portées ausd. provisions qui reviennent à dix mil huictante cinq livres, et en suitte lecture a esté faicte desd. provisions et exploit, et les Auditeurs des comptes de l'Academie ont esté ouys, qui ont raporté lesd. sommes estre veritablement deües sans y comprendre les reprises. Sur quoy led. sieur Modérateur a requis

acte pour sa descharge ; Et sur ce a esté conclu de départir et esgaliser sur lesd. Eglises la susd. somme, et de la faire lever et payer dans dix annees et dix payes esgales, si mieux aucune d'elles n'aiment advancer lesd. payes pour se racheter de tous interest et despens, esté ordonné que les premiers deniers seront employés à payer les debtes résultans d'obligations, et qui portent interets : et moyennant led. payement lesd. Eglises seront deüement acquitées, sans pouvoir estre contraintes au payement de la cottité, interest, et despens de celles qui seront en demeure.

S'ENSUIT LADITE PEREQUATION

Viennois

Romans doit cent huictante livres.
Le Pont de Royans cent huictante livres.
Beaumont cent soixante livres.
Roibon et Beaurepaire cent cinquante livres.
Sainct-Marcelin cent vingt livres.
L'Alben, cent vingt livres.
Chasteau double nonante livres.
Somme du deu par le Viennois 1.000 livres.

Diois

Beaurières et adjointes cent sept livres deux sols huict deniers.
Chastillon et adjoinctes cent sept livres deux sols huict deniers.
La Motte et adjoinctes cent sept livres deux sols huict deniers.
Quint cent sept livres deux sols. huict deniers.
Beaufort cent sept livres deux sols huict deniers.
Saillens cent sept livres deux sols. huict deniers.
Pontaix cent sept livres deux sols huict deniers.
Somme du deu par le Diois, 749 livres 18 sols 8 deniers.

Baronnies

Orange six cent quarante livres
Nions deux cent quarante livres
Vinsobres cent vingt livres.
S. Eupheme huictante livres.
S. Paul trois chasteaux cent livres.
Courtezon cent quarante livres.
Tulette trente livres.
Le Buis huictante livres.
Taulignan cent livres.
Condourcet cent livres.
Somme du deu par les Baronies 1630 livres.

Valentinois

Montélimar sept cents dix livres.
Dieulefit deux cents cinq livres.
Crest deux cents dix livres.
L'Oriol cent quarante livres.
Livron cent quarante livres.
Bourdeaux cent cinquante livres dix sols.
Vesc quarante deux livres dix sols.
Manas et adjoinctes, cinquante livres.
Somme du deu par le Valentinois 1.650 livres.

Ambrunois

Ambrun deux cents cinquante livres.
Briançon et adjoinctes cent cinquante livres.
Guillestre cent trente livres.
Arvieu cent trente livres.
Molines cent huictante livres.
Abries cent huictante livres.
Somme du deu par l'Ambrunois 1.000 livres.

Valcluzon

Eglises de *Pragela* neuf cents vingt livres.
Chomons et adjoinctes huictante livres.
Somme du deu par Valcluzon mil livres.

Gapençois

Gap trois cents livres.
Veyne cent soixante livres.
Orpiere cent soixante livres.
Vaudrome cent livres.
Rosans cent dix livres.
Serre cent cinquante livres.
L'Aragne nonante livres.
S. Bonnet cent huictante livres.
Somme deu par le Gapençois, 1.250 livres.

Graisivaudan

Grenoble sept cents livres.
La Mure cent huictante livres.
Mens cent huictante livres.
Corp cent cinquante livres.
Misoen cent cinquante livres.

Besses cent cinquante livres.
Treminis huictante livres.
S. Jean d'Herans nonante livres
Clesles septante livres
Somme du deu par le Graisivaudan 1.750 livres

Somme universelle 10.029 livres 18 sols 8 deniers.

Il a esté conclu que le Bureau de l'Académie envoyeroit au plustost à chacune Eglise particulière une copie desd. provisions qui leur servira d'intimation et de permission à peréquer leurs taxes sur les particuliers contribuables, et pour éviter à frais.

L'an mil six cents quarante et le jour du mois de rapporte je sergent royal Delphinal de soubssigné qu'en vertu du décret et lettres émanées de Nosseigneurs de Parlement de ceste province de Dauphiné en la Chambre de l'Edict, deuement seellées et signées Vanel, en datte du troisiesme Novembre dernier, par moy receues avec la revérence que s'appartient, et à la requeste du sieur Syndic et Procureur des habitans de la Ville de Die faisant profession de la Religion portée par l'Edit de Nantes, de mon domicile je me suis expressément acheminé et à la personne de auquel parlant, je luy ay fait commandement et en sa personne à tous les autres Pasteur ou Anciens de lad. Eglise, de peréquer sur les particuliers d'icelle la somme de en laquelle lad. Eglise et annexes se treuve cottisée par le régalement fait sur toutes les Eglises de lad. Religion de lad. Province de Dauphiné par le Synode d'icelles tenu à l'Alben aud. mois de Novembre. Icelle somme lever sur les particuliers, payer et rendre portée aud. Die ez mains de dans le temps et terme porté par les contraintes, sans s'arrester au délay que led. Synode a voulu prendre, qui ne peut estre accordé, pour estre led. Sindic, Sieur Recteur de l'Academie dud. Die ou particuliers obligés (journellement) contraincts et poursuivis au payement de ce qu'ils se treuvent devoir pour le général desd. Eglises, par les parties prenantes et interessées; autrement et à faute de satisfaire, leur ay declaré qu'ils y seront contraincts par toutes voyes de Justice conformément ausd. requeste decret et lettres desquelles et régalement dud. Synode leur ay laissé copie présents.

III. — Memoire de ce que nous avons fourni pour la Communauté d'Espenel, des quatre quavalliers et leur vallet, fait le jour des rois de lannée 1677.

Premièrement, pour le premier soir, dix huit pots vin, une poulle, un omble (1) pesant sinq livres, deux andoules, dix huit sossises, deux nous deschines (2) pesant deux livres, le pain et le dissert consinstant en nois confites (3), poires, confitures, oulives, chatagnes, amandres et pommes et une omelette au lard, le tout consinste en quatre livres quins. 4 L 15 S

Le lendemain, au desjeuner, une dousene sossices et une dousene deaux, la moitieu en coque et la moitieu en omolete ou en tripe, trois livres et dimi pain 3 L 8 S

Plus, au disner, trois poulles, deux nous deschine pesant deux livres, deux andoules, huis sossises, dessert, olives, amandes, confitures, pain et vin 3 L 15 S

Plus, au soupper, un chapon, trois poulles, deux nous deschine pesant deux livres, deux andoules, six sossises, pain et vin, dessert chatagnes, nois confites, oulives, amendes, pommes, pain et vin 4 L 2 S

Plus, pour leur collâon après le soupper, huit sossises, quatre pots vin, neuf nois confites, quelques livres pain 1 L 3 S.

Plus, pour leur desjeauner de ce matin jour des rois, neuf heux, deux andoulles, deux sossises, pain et vin 1 L

Plus, pour leur disner. un chapon, deux poulles, deux andoules, quatre sossises, deux potages qu'ils ont heu chaque repast ou disner ou souper, pain et vin et dessert consinstant en amandes, oulives, confitures, deux nous deschine pesant deux livres 4 L 8 S

Plus pour beauf (?) que j'ay envoyé quérir à Saillen, douse sols 12 S

Plus pour tabat ou pipes que j'ay envoyé quérir à Saillens, huit sols six denier 8 S 6 D

Plus, la despanse des quatre chevaux, trois quintals foin, quatre ras avoine, sans comprendre le foin qu'on apporte de

(1) M. le pasteur A. Mailhet, de Saillans, veut bien m'apprendre qu'un *nomble de pourceau* est un cochon de lait, ou plus exactement le dernier marcassin de la portée, qui passait pour le plus tendre et le plus délicat.

(2) *Loù moùs d'eschinó*, en patois, désigne la partie du porc qui se trouve sous le lard du dos et correspond au filet.

(3) C'est-à-dire passées au four.

dehors, ny le ras de l'avoine que Sebastien Courdier a baillé.

Plus, ayant envoyé David Gros à Vachères avec nostre vallet pour aller ou pour le venir 10 s

Plus, pour le gouter d'un homme qui a esté venu de Vachères de la part de Madame, pour son gouter ou pour sept sols six deniers que nous lui avons baillé 10 s

Plus, pour le desjeauner d'un garson que Madame a envoyé de Vachères pour apporter le deslogement des dragons ou pour huit sols qu'il lui a baillé 11 s

Plus trois livres fromage, deux livres chandelles, sinq veres qu'ils ont cas(s)é 1 L 15 s

Plus nous avons reseu dole (?) qui est dernier escrit un chaponneau de Sr Pierre Lombard

Et une poulle de Charles Frachet

Et nous avons pris un coc avec deux poulles petites de seste année, ches Madeleine Tardieu.

Plus, un poullet de Jean Charlais.

Plus, Madelene Charlais une poulle, la veufve (1) de François Tardif.

Plus, nous avons reseu de Daniel Genevès trois vingt et quatre livres foin.

Plus, un ras d'avoine chez Estienne Favier.

Plus, une quarte chez M. Pierre Courdier.

Plus, un ras chez Sebastien Courdier qu'ils ont emporté sur leurs chevaux.

Foin	3 L 15 s
	3 L
	6 L 15 s
Dragons	24 L 17 s
	31 L 12 s (2)

IV. — Mémoire de Dupui (1683-1708).

Monsieur, Vous m'avez demandé une relation des principaux faits qui sont arrivés dans cette province du Dauphiné au sujet de la religion protestante, depuis la cassation de l'édit de Nantes. Je souhaiterais de pouvoir vous envoyer quelque chose qui pût enrichir votre histoire et être de quelque utilité à l'église,

(1) Lire., Madeleine Charlais... veufve de François Tardif.

(2) Cette addition ne paraît pas très exacte, si l'on s'en tient aux chiffres inscrits, mais plusieurs choses ont été inscrites sans le prix.

mais quelque soin que j'aie pris pour m'informer, dans les endroits, par les personnes les plus âgées, il me sera du tout impossible de vous donner une histoire bien suivie ni bien circonstanciée à cause, d'un côté que les personnes qui pourraient avoir vu les choses sont presque toutes mortes ou dans un état à ne pouvoir pas bien rendre raison de ce qu'elles ont vu, d'un autre côté personne n'ayant rien écrit, les choses sont tombées facilement dans l'oubli.

Voici donc ce que j'ai pu recueillir dans différents endroits de cette province. Il sera à propos de remonter jusqu'aux temps et même quelque peu avant la cassation de l'édit (de Nantes), comme on travaillait déjà à la destruction de la religion protestante plusieurs années auparavant.

Dès l'an 1683 plusieurs papistes — environ 30 — de la ville de Valence furent attaquer MM. *Blache* (1) et *de Durand* dans leur château de *Châteaudouble*, environ deux lieues dudit Valence, qui se défendirent vaillamment. Quelques temps après un pareil nombre de 9 ou 10 de plus de la ville de Romans, éloignée de 3 lieues, firent la même chose, mais ils furent de même repoussés. Il y eut même quelques papistes tués devant ledit château, ce qui obligea les autres à se retirer, et ce qui obligea lesdits sieurs *de Durand* et *Blache* à demander le secours des protestants, leurs voisins, pour se défendre contre les insultes de leurs ennemis, ce qui forma une espèce de camp audit Châteaudouble sans qu'il y eut aucune bataille. Mais ce camp ayant été transporté dans la vallée de Bourdeaux, il s'y donna une rude bataille par 2 ou 3 régiments de dragons qui en firent un grand carnage par la mauvaise conduite des protestants qui n'avaient point de bons chefs, et même ceux qu'ils avaient les abandonnèrent. Tous ceux qui furent pris par les dragons furent pendus ou exécutés d'une autre manière. Dans le même temps, plusieurs temples furent fermés et les pasteurs obligés de s'enfuir.

(1) Il n'y eut qu'une seule attaque contre le sieur Blache ou La Blache, ancien capitaine dans le régiment de Picardie — qui n'habitait pas un château — et elle eut lieu dans la nuit du 8 au 9 août 1683. Les catholiques étaient, en effet, commandés par un tondeur de la ville de Romans. Voir dans [Brousson], *Apologie du Projet des Réformés*, p. 95, la lettre que La Blache adressa, relativement à cette affaire, à M. de Saint-André, prem. présid. du parlement de Grenoble. Le sieur de Durand, cousin de La Blache, était un gentilhomme du voisinage. — Le combat de Bourdeaux est du 30 août 1683. — Voy. Eug. Arnaud, *Hist. des prot. du Dauphiné*, II, p. 107 ss

Dans la même année furent arrêtés, dans un village du Comtat Venaissin appelé *Pioles* (1), le sieur *François Rosand* du lieu d'Arnayon, et le sieur *Chamier* de la ville de Montélimar où ils furent d'abord conduits, — à ladite ville de Montélimar — attachés, au moins ledit sieur Chamier à la queue des chevaux de la maréchaussée. Ledit sieur Chamier, (2) fut d'abord condamné à être écartelé par 4 chevaux audit Montélimar, 3 ou 4 jours après avoir été pris.

Peu de temps après, ledit Rozan fut condamné à être pendu. Par les sollicitations du marquis de Simiane, seigneur dudit Arnayon, qui alla exprès au dit Montélimar pour le faire condamner, parce qu'il avait entendu qu'on travaillait à le faire retirer de prison pour la somme de 300 L.

Ces deux personnages furent pris et exécutés pour être accusés d'avoir été au susdit camp de Bourdeaux, quoique l'on croit qu'on les a condamnés sur des soupçons sans avoir eu témoignage assuré. Ce qu'il y a à remarquer à l'égard dudit Rosans, c'est qu'après avoir fait la prière et chanté le psaume 51 il appela Monsieur le marquis de Simiane (qui avait été cause de sa condamnation) à comparaître devant le tribunal de Dieu un an et un jour après sa condamnation, ce qui arriva positivement dans l'année expirée, où ledit sieur de Simiane criait dans sa maladie : « *Ah ! Rosans, que tu me fais souffrir !* »

Dans le même temps et pour le même sujet fut aussi pris un honnête bourgeois du lieu de Saillans appelé *Coteau de Rochebonne*, pour lui avoir trouvé des lettres de son frère appelé *Coteau de Beauvallon* qui avait été capitaine des protestants au camp de Bourdeaux. Il fut d'abord condamné à être pendu et *exécuté à la ville de Crest*. Les dragons avaient pris avec lui, en revenant du camp de Bourdeaux, environ 20 hommes à Saillans, mais on les relâcha tous. Il n'y eut que ledit *Coteau* de pendu et son frère de Beauvallon se retira dans les pays étrangers (3).

Il n'est pas nécessaire de rapporter tous les désordres que les dragons firent de 1685 à 1686 ; à Dieulefit ils pillèrent plusieurs maisons de marchands et autres bourgeois qui vendaient les balles de livres un écu la pièce, les moutons une pièce 4 sols

(1) Piolenc, canton d'Orange (Vaucluse).

(2) Il était le petit-fils du célèbre pasteur Daniel Chamier, et il fut roué vif — non écartelé — devant la maison de son père. Voy. *Bulletin prot.* XVI, 384. — Arnaud, *l. c.* p. 123 ss.

(3) Voy. *Bullet. prot.* X. 320 ; XIV, 299 ss ; XXIII, 471 ss.

et plusieurs qui ont été enrichis de ce pillage ont été réduits, — avant que de mourir, — à la mendicité, au lieu que ceux qu'ils pillèrent, étant sortis pour la plupart du royaume, ont été beaucoup plus florissants dans peu de temps, là, qu'ils n'étaient alors.

Dans ce même temps un marchand dudit Dieulefit nommé *Mouchand* mourut. On traîna son corps par les rues dans un chemin assez éloigné du bourg, après quoi ils le jetèrent d'un rocher en bas.

On fesait payer de grosses contributions à ceux chez qui on logeait, outre les dépenses qu'ils fesaient, comme cela a été rapporté dans d'autres ouvrages. On fit à peu près la même chose dans tous les endroits où il se rencontrait des protestants. A *Saillans* on mettait des filles au cremal (crémaillère) pendue à la cheminée où on leur fesait une fumée dessous pour les engager d'aller à la messe, sans les autres cruautés qu'on y chercha, de même qu'ailleurs. (1)

Comme l'exercice de la religion protestante fut interdit en France, que les pasteurs eurent été bannis de leur troupeau et même plusieurs qu'on fit mourir, comme Monsieur Omer (*Homel*), de Soyons en Vivarais, dont il n'est pas nécessaire que je vous fasse l'histoire, étant assuré qu'on vous l'a donnée. Après cela, dis-je, on fesait des assemblées pendant la nuit, où les fidèles élevaient ensemble leur cœur, leurs prières, leurs supplications à Dieu, s'exhortaient, s'excitaient les uns les autres à la piété ! Il est vrai que, comme vous le savez mieux que moi, plusieurs étaient tombés dans l'erreur du fanatisme, mais, vous laissant à faire les réflexions convenables, je vous rapporterai plusieurs faits qui sont arrivés à cette occasion dans ce pays dont plusieurs ont été mis à mort ou conduits en galère.

L'an 1687 fut pris sieur *Louis Galland* du lieu de Beaufort, pour être accusé d'avoir assisté à une assemblée (2) qui s'était faite proche dudit Beaufort. On le conduisit d'abord dans la Tour de Crest qui n'est qu'à deux lieues de là ; ensuite on le mit entre les mains du malheureux Rapine directeur de l'Hôpital de Valence, dont vous savez assez de quelle manière il traitait les disciples de J. C. Après avoir resté 15 jours sous sa direction,

(1) M. Faure vous fournira encore une relation que M. Roger lui a envoyée, il y a longtemps, à l'égard des filles qu'on prend pour mettre au couvent. Les archers en prirent une dimanche 19 Juillet à Beaumont, ils l'arrachèrent des mains de sa mère avec violence. Elle est de M. *Rodet*.

(2) L'Assemblée se fit à Lauzeron, le prédicateur s'appelait *Magnat* elle était de 5 à 6 mille âmes.

il fut remis dans ladite Tour de Crest, où d'abord on lui donna la géhenne tant pour tirer son aveu qu'il avait été aux assemblées que pour lui faire déclarer ceux qui y assistaient avec lui, soit enfin pour le pervertir et le faire renoncer à sa religion.

Mais Dieu le soutint si puissamment par sa vertu que la rigueur de cette géhenne ne put ni le faire avouer ni déclarer ses frères, ni abandonner la vérité ; mais cela n'empêcha pas qu'il ne fut condamné au présidial de Valence aux galères perpétuelles (1) où il fut conduit et ensuite délivré par les sollicitations de M. de Beaufort duquel ledit *L. Galand* était rentier, une année après, qu'il alla exprès à Paris, pour obtenir sa liberté (2).

La même année 1687 fut aussi pris un nommé *Pierre Marcel* du même endroit, pour le même sujet, conduit avec le susnommé dans ladite Tour du Crest. On lui donna aussi la géhenne et voyant sa constance on l'accusait d'avoir des mauvais caractères sur lui et on le dépouilla tout nu dont ils se convainquirent du contraire. Il fut aussi conduit en galères où il mourut un an après en confessant J.-C. (3).

La même année fut encore prise *Louise Moulin*, du même endroit de Beaufort, avec une sienne nièce, accusées aussi d'avoir été à la même assemblée des susnommés. Elle fut de même conduite à la Tour de Crest où elle fut condamnée 15 jours après d'être pendue audit Beaufort, devant sa porte ; elle voulut encore allaiter un petit enfant qu'elle avait, puis elle fut exécutée et elle finit en louant Dieu avec une fermeté et un courage au-dessus de son sexe.

Mais sa nièce fut renvoyée du pied de la potence après avoir eu la corde au col (4).

(1) 9 nov. 1687 (note d'A. Court).

(2) Louis Galland. Voy. Arnaud, *l. c.* II, 64, 391.

(3) Voy. Arnaud, *Ibid.*

(4) Louise Moulin, dite la Maréchale, pendue à Beaufort le 9 Nov. 1687. (Arnaud, *Ibid.*, p. 64). — D'après la *Liste des personnes qui ont été condamnées à la mort en Dauphiné..... Pap. Court,* n° 17 B. f° 163) le prédicant de l'Assemblée de Lauzeron — c'est de là que Court a tiré sa note — se nommait Magna ou Magnet. C'est, à notre connaissance, la seule mention qui existe de ce prédicant, qui est peut-être le même que le jeune garçon de Crupies pendu en octobre 1687 pour avoir été « accusé d'avoir été à l'assemblée pour prêcher.» (Voy. *Bullet. prot.* V. p. 8.) La date d'octobre n'est probablement pas rigoureuse, puisque Louise Moulin est désignée (*Ibid.* p. 7) comme ayant été pendue le 9 octobre (au lieu de novembre.) — D'après la *Liste* ci-dessus, Magna ou Magnet avait récité un sermon de Claude sur Hébreux, XII, 4. (P.F.B.

Toutes ces personnes furent traitées de cette manière, par les menées de MM. de Vachères qui les firent condamner sur ses soupçons.

L'an 1686, ou environ, plusieurs protestants de Chalançon, mauvais village proche de la Mothe à six lieues de la ville de Die, après que leur pasteur se fut retiré, voulurent aller s'assembler dans leur temple pour prier Dieu, furent attaqués par les papistes de l'endroit qui vinrent contre eux armés, dont ils tuèrent un réformé avec un coup de fusil lorsqu'il courrait en grimpant contre un rocher.

Quelqu'année après à savoir 87 ou 88 (1) on prit plusieurs fidèles dans le même quartier, savoir un nommé *Arnaud*, de la Mothe-Chalançon, *Marie Morin*, de Chalançon, *Marguerite Latty*, d'Arnayon, *Alexandre Sambuc*, de Villeperdrix, *Simon Barnavon*, du lieu de Baurières, qui furent tous condamnés à être pendus pour avoir prié Dieu dans les saintes assemblées ou ailleurs (2).

Le dit *Arnaud* fut pendu à La Mothe-Chalençon, à un peuplier, avec ladite *Morin*, de Chalançon, pour être accusé d'avoir fait une assemblée dans un domaine, que ledit Arnaud avait en rente d'un gentilhomme nommé de *Chailane* qui, à ce qu'on m'a dit, aurait pu délivrer son rentier en promettant qu'on eut démoli sa grange, ce qu'il ne voulut pas faire.

A l'égard de ladite *Morin* le bourreau n'eut pas la satisfaction de la pendre en vie, parcequ'elle expira au pied de la potence.

Pour ladite Latty, d'Arnayon, elle fut pendue à Chalançon, après avoir resté quelque temps en prison à Grenoble, elle y fut conduite par une compagnie de cavaliers desquels il y en a un qui la demanda en mariage, ce qu'on lui avait accordé, sous la condition qu'elle changeât de religion, mais elle rejeta toutes ces propositions disant qu'elle allait faire de plus belles noces que toutes celles qu'on pourrait lui proposer sur la terre. Elle fit toujours paraître un grand attachement pour son Sauveur jusqu'au dernier soupir de sa vie, d'une fermeté au-dessus de son sexe ; elle chanta tout le long du chemin et jusques au gibet les louanges de Dieu.

Les autres deux furent aussi pendus dans leur pays de nais-

(1) Ce doit être en février 1689. Voyez relat. de Mirmand. Cette relation de Mirmand n'est pas dans ce volume. (Note d'A. Court).

(2) Voy. Arnaud, *Ibid.* p. 79.

sance, à savoir le dit Sambuc à Villeperdrix et Barnavon à Beaurières, devant la fenêtre de sa maison, 1687. A peu près dans le même temps plusieurs réformés de cette province, voulant se retirer en pays de liberté pour se délivrer de la persécution, furent attaqués proche de l'Isère, proche de Grenoble, à un port appelé Voreppe, par les papistes de l'endroit ou d'un village proche appelé Paumier, qui vinrent au son du tocsin, se jetèrent à main armée sur les pauvres protestants, en tuèrent plusieurs dont on ne sait pas même le nombre ; entr'autres y fut tué un nommé *David Boyer*, du lieu d'Establau, dans le diocèse de Die, à côté d'un nommé *Pierre Arnaud*, du lieu de Poyols qui m'en a lui-même informé (1).

Dans le même temps fut aussi pris un nommé *Laplace* de la ville de Die, qui voulait sortir de France, il fut condamné aux galères où il mourut (2).

A peu près dans le même temps, on fit mourir un certain *Moréli* (*Bourrely*) d'un village proche de Crest, appelé *Suze*, pour avoir fait une assemblée dans sa maison. Il fut pendu et quelques autres en galères, au moins un nommé *Jean-Vincent Malet* et *Jean-Vincent Lambriois* du même endroit (3). Il y en eut deux d'un endroit appelé Beaumont, à une lieue de Valence qui furent aussi pendus au-dit Beaumont pour avoir été accusés d'avoir fait une assemblée dans la (*blanc*) d'une grange qu'ils tenaient en rente et d'avoir donné la Ste Cène (4). Cela arriva à peu près dans le même temps de ceux dont je viens de parler ; comme ausi

(1) Il doit être question ici de l'affaire pour laquelle fut condamné le guide Claude Million, de St. Jean de Couz (Savoie), le 14 mars 1687 (*Bullet. prot.*, VIII, 303, 305, 306.) Un Arnaud fut mis hors de cour et de procès, et le guide fut envoyé aux galères.

(2) Ce forçat paraît être le même que David Laplace, de Die, condamné à cinq ans de galères par le parlement de Grenoble le 26 sept. 1687, et libéré après abjuration par ordre du 2 février 1701. — Il ne faut pas oublier que ce *Mémoire* de Dupui, comme la plupart de ceux qu'avait recueillis A. Court, repose sur des traditions vagues, qui ont besoin d'être contrôlées de près.

(3) Leur condamnation est du 22 juillet 1689. — Jean-Vincent Malet fut libéré en 1713. — Jean-Vincent Lambriois mourut aux galères très peu de temps après son arrivée. — Voy. Arnaud, *Ibid.* p. 80.

(4) Il doit y avoir ici une confusion dans les dates et dans le nombre des condamnés, et Dupui veut parler sans doute de Richard, de Montmeyran, rentier au grand Chira, qui fut pendu à Beaumont avec ses deux fils pour avoir tenu une assemblée chez eux. — Cette triple exécution semble antérieure à 1689. (Voy. *Liste* ci-dessus citée et Arnaud, *l. c.* III, p. 63.)

une famille à Loriol ou en terre de Cleoux (Cliouselat). La maison fut brûlée et trois ou quatre personnes pendues pour y avoir trouvé une assemblée. Quoique c'étaient des fanatiques, je ne me souviens pas du nom des uns et des autres. Je n'ai pas non plus pu apprendre précisément dans quel temps on a fait mourir ou conduire aux galères les suivants : à savoir *Jean Ferrier* et un nommé *Clairan*, du lieu de Poyols, qu'on fit mourir à Valence pour avoir chanté des Psaumes ou lu la parole de Dieu ; plusieurs fidèles de *Saillans*, environ 20 ou 30, furent pris dans une assemblée proche dudit Saillans par les papistes du lieu ; ils furent d'abord conduits à la Tour de Crest, et ensuite à Valence, où ils restèrent quelque temps jusqu'à ce que 4 furent pendus et 3 mis en galères. Il s'en sauva plusieurs des prisons de Valence et ils se seraient peut-être tous sauvés, si un certain *Tardieu*, de Saillans, ne se fût mis à crier à cause qu'il ne pouvait passer au trou qu'on avait fait pour sortir, et, se croyant tout seul, il se mit à crier pour faire arrêter ceux qui se sauvaient, et il fut ensuite conduit en galères avec un nommé *Jean Favre* et un autre nommé *Jean Dey* dudit Saillans (1) ; et, dans ceux qui furent pendus, il y eut la *veuve de Monsieur Coteau de Rochebonne*, dudit Saillans. Cette demoiselle avait une grande affection pour se trouver aux assemblées de piété. Il y a eu des personnes dignes de foi qui m'ont dit qu'elle souhaitait suivre son mari, quoiqu'elle ne se jetât pas témérairement dans le danger, mais, ni la manière dont elle avait vu traiter son mari, ni les maux que pouvait lui attirer la profession de l'évangile, ne la détournèrent de son devoir, et elle endura la mort avec allégresse dans la confession du nom de J.-C.

Furent aussi pendus *David Henry* (2) avec sa sœur rentièrs de ladite grange où se fit l'assemblée, mais ces deux là furent pendus à Valence.

A peu près dans le même temps fut prise une assemblée du côté de Dieulefit, bourg à 4 lieues de Montélimart, par les officiers papistes dudit lieu. On fit d'abord conduire ceux qui furent arrêtés par la maréchaussée, à la ville de Valence où ils restèrent quelque temps jusqu'à ce qu'on conduisit les hommes en galères et quelqu'un qui fut pendu, au moins celui qui fesait la lecture. Les femmes furent relâchées. Il y en avait 2 ou 3 appelés

(1) Il faut lire Jean *Rey*. — Ce sont les condamnés pour l'assemblée tenue à Espenel en 1694. — Voy. *Bullet. prot.*, V. p. 8; Arnaud, *Ibid.* p. 86.
(2) David Henry. — Voy. Arnaud, *Ibid.*

Turc, et d'autres qui furent délivrées des galères par les sollicitations de la reine d'Angleterre (1).

Environ le même temps on fit mourir un nommé *Dufourt*, de Dieulefit, qui fut pendu à un ormeau au milieu de la place, étant rentier d'un domaine du seigneur de l'endroit, fut accusé par deux mauvais garnements de faire une assemblée, l'ayant vu sous un noyer, à midi, qui se reposait avec ses moissonneurs ; ils furent d'abord avertir le châtelain qui était aussi mauvais, qui le fit capturer et ces deux mauvais garnements ont fait une fin tragique, par le faux serment qu'ils donnèrent pour faire prendre ce fidèle.

Il y eut encore un nommé *Bonsing*, dudit Dieulefit, qui fut aussi pendu pour avoir prié Dieu et une fille nommée *Dumas*, de Poët-Laval, à demi-lieue dudit Dieulefit. On y pourrait aussi ajouter deux demoiselles dudit Dieulefit dont l'une était d'un aubergiste nommé *Reinier* et l'autre d'un bourgeois appelé *Antoine Piguet*, quoique leur histoire n'est guère digne de mémoire puisqu'elles abjurèrent leur religion pour éviter la mort, mais leurs ennemis ne tinrent pas leur promesse, car, lorsqu'on lut leur sentence, qu'elles alléguèrent la promesse qu'on leur avait faite de les sauver, on leur répondit qu'on voulait sauver leur âme, mais qu'il fallait expier leur hérésie par le supplice ou leur hypocrisie, si elles ne se convertissaient pas ou pervertissaient pas de bonne foi et, au lieu de répondre lorsqu'on les interrogeait sur ce qu'elles allaient faire aux assemblées, si elles y allaient pour prier Dieu, elles répondirent qu'elles y allaient par curiosité. Sur cela le juge leur déclara que par curiosité elles iraient à la potence. (2)

Tous ceux dont j'ai parlé, depuis ceux qui sont marqués au 87, ou 88, ont été pris environ l'an 90 ou 93, de même qu'un nommé *Faure*, de la Motte-Chalançon, qui monta dans la Tour de Crest où il resta 2 ou 3 ans, et il avait un fils qui, toutes les fois qu'il l'allait voir dans ladite tour, le sollicitait à changer de religion tant pour sortir que pour retirer son bien de la régie, et c'était peut-être même le plus grand motif qui l'engageait à le solliciter à cela, mais il ne voulut jamais ; il aima mieux mourir en prison que de renier J.-C.

(1) Il y a un Philippe Turc condamné en 1699, liste imprimée en 1699 n° 8. C'est en 1689, le 28 février, avec ce Turc il y en eut 20 autres. (Note d'A, Court). — Voy. Arnaud, *Ibid.* p. 393.

(2) Voy. Arnaud, *Ibid.* p. 80 ss. Dufour et Baussan.

Du temps qu'on avait rétabli l'exercice de la religion réformée à Orange, environ 1699 ou 1700, plusieurs fidèles du côté de Nions en Dauphiné, environ 4 lieues d'Orange, de Vinsobres, Venterol et autres villages autour dudit Nions, furent attaqués dans un village appelé Sérignan, terroir du Comtat Venaissin, ou frontière. Ils furent, dis-je, attaqués par les papistes qui tuèrent plusieurs protestants, environ 20 ou 30 dont il y en a eu quelques uns en galères un appelé Faure pendu, et les autres furent mis tous, hommes autant que femmes, à la Tour de Crest où, après avoir resté quelques années, furent relâchés.

La plupart des assemblées dont nous avons déjà parlé n'étaient ordinairement convoquées que par des fanatiques, la plupart, des filles ou des femmes, comme vous savez assez de quelle trempe ils étaient, quoiqu'il faut rendre justice à plusieurs de ceux qui s'y rendaient, que c'était par un principe de dévotion, et cela a duré jusqu'à ce que M. Roger est venu dans ce pays, dont vous serez bien aise d'avoir un abrégé de son histoire, d'autant qu'elle fournit plusieurs faits très certains et dignes d'être insérés dans l'histoire..... 1708. (1)

V. Lettre du pasteur Modenx, à Mirmand, de Berne, 9 janvier 1689, concernant des exécutions à Die et de jeunes prophètes (2).

« Trois marchands du Dauphiné qui arrivèrent samedi dernier, me dirent qu'on avait pendu deux hommes il n'y a que trois semaines à Die, pour s'être trouvés à quelque assemblée. Ils ajoutèrent qu'ils avaient vu conduire à Grenoble, par des archers, quatre de ces petits prophètes dont on voit un grand nombre dans le Dauphiné ; ceux-là avaient quelque dix ou douze ans. Si ce que M. le Marquis de Beaufort débite sur ces jeunes prophètes de la province à Mrs d'Aubaix et de Moissac, et que d'autres personnes écrivent, est vrai, c'est, à mon avis, la chose la plus extraordinaire qu'on ait vue depuis le siècle des apôtres. Ce qu'il y a d'extrêmement remarquable c'est qu'on assure que M. de Beaufort lui-même dit qu'il s'était moqué de la chose comme d'une fable, mais qu'il en fut convaincu par un de ces enfants extraordinaires, de l'âge de dix ans, qu'on amenait dans son

(1) Ce qui suit concerne surtout le ministère de Jacques Roger.
(2) *Pap. Court.* N° 19. O. f° 50.

château et qui y prophétisa comme ailleurs. Le bon est que cet enfant vit aussi le passé, car un vieux prêtre étant prié dans le château, pour être témoin de la chose, et en prendre les avantages, le jeune enfant le déconcerta en lui faisant l'histoire de sa vie, où il y avait des endroits qui ne lui étaient du tout point avantageux. Nous verrons ce que sera la fin, si on trouve moyen d'étouffer la voix de ces innocents, je crois pour moi que les pierres parleront.

VI. — Jean Martel prédicant du Dauphiné et ses mémoires (1688-1727)

M. Dan. Benoit, dans un article de la *Liberté chrétienne* (Janvier 1906, p. 20), sur le prédicant Charles Artigues dit Laporte a signalé en passant les mémoires inédits de Jean Martel, dit Latour (1), contemporain de Laporte. Il y a peu de mois, à la Bibliothèque publique de Genève, nous avons pris connaissance de ces courts mémoires et les avons copiés. Nous les publions ici.

Comme préface à ces mémoires, il convient de dire d'abord tout ce que nous savons de la personne et de la vie de Jean Martel.

Jean Martel était originaire de Poyols en Dauphiné à 4 kil. de Luc en Diois et à 16 kil. de Die. D'après ses mémoires nous voyons qu'il commença à parcourir le Désert « peu après la dispersion de nos Eglises. » Le plus ancien fait raconté par lui remonte à 1688. En 1690 il paraît avoir été visé par un placard de Bâville, en même temps que Laporte, Lapierre et Roman, prédicants. C'était une promesse de récompense à qui arrê-

(1) On trouve le nom de « Latour » adjoint à Martel dans les actes d'un synode tenu en Vivarais, à la date du 21 juin 1725 : « Que le sieur Martel dit Latour et le sieur Dortial n'ayant point comparu en synode ni répondu à des lettres écrites de notre part..... Le synode confirme le résultat du synode précédent, » V. Benoît, *Jacques Roger* 3e édition p. 276. — Ce synode précédent, tenu le 17 avril 1725, ayant émis des doutes sur la validité du titre de « ministre » attribué à Martel, avait ordonné aux Eglises d'éviter de recourir à son ministère.

terait ces 4 personnages, qui exerçaient alors leur ministère dans les Cévennes (1).

D'après M. Arnaud, Martel se trouvait en 1709 en Dauphiné aux côtés de J. Roger (2). Il dut bientôt partir pour l'étranger jusqu'à son retour en 1716.

En 1716, il assiste au synode du 22 août avec 7 prédicants. M. Edm. Hugues (*Hist. de la restauration du protest. en France au XVIII*e siècle, t. I p. 40), dit à ce propos : « Après ce synode un nommé Martel, qui arrivait de Suisse et le jeune Pierre Durand vinrent trouver Roger et s'éprirent d'une vive admiration pour lui. »

En 1717, il s'expatrie encore et en 1718 il se trouve, dans la vallée de Bourdeaux (3).

Les relations avec Pierre Durand se tendirent : Durand écrit à Court en 1725 et proteste contre la vocation de Martel. Il ne tient pas à recevoir de lui l'imposition des mains. A la date du 17 mars 1725 il s'exprime encore ainsi : « Dans notre synode nous allons donc examiner M. Martel, on n'a pas trop bien été édiffié de luy, pour 2 ou 3 mois qu'il a resté avec nous (en Languedoc). Je pense que le synode le priera de se retirer. »

Tout cela sent un peu le ressentiment personnel. En tout cas cette protestation n'empêche pas Martel d'être désigné comme modérateur-adjoint du synode du Dauphiné du 19 août 1725 (*Syn. du Désert.* Edm. Hugues, 1885).

(1) V. Papier Viel, de Toulouse et *Libert échrétienne*, Janvier 1906, p. 20.

(2) *Hist. des Prot. du Dauphiné*, t. III. p. 97. Il s'agit de Jacques Roger du Languedoc. Arnaud dit à propos de Martel : « Ce dernier était le seul de la contrée qui n'eût pas donné dans l'illuminisme. » Cela est caractéristique, Martel opposait donc la sobriété évangélique aux rêveries et aux exagérations des prophètes et prophétesses qui surabondaient depuis la guerre des Camisards. Ce jugement est confirmé entièrement par la lecture des mémoires, qui révèlent un esprit pondéré et sobre.

(3) Le *Mémoire de Dupui* (*Pap. Court*, n° 17 B. f°s 167 et suiv.) dit que Martel sortit de France, en 1717, pour avoir failli être pris grâce à une fille déguisée en homme et disant se nommer Tourte, laquelle était de Châteaudouble. Martel ne donne aucuns détails sur cet incident. (Cf. aussi. Arnaud. Ouv. cité t. III, p. 129). (P.F.B.)

C'est encore lui qui signe les actes du 2e synode national du 11 oct. 1727 en Dauphiné.

Martel était en outre souvent occupé à vendre des ballots de livres qui venaient en grande partie de Genève (lettre de Roger à M. Delingebe, marchand négociant, 1er janv. 1726. man. Court. série 1 t. III, p. 505).

En 1727, il quitte définitivement la France et s'établit à Berne. Grâce à l'obligeance de M. H. Türler, le distingué archiviste cantonal de Berne, nous pouvons suivre pas à pas les démarches destinées à mettre Martel au nombre des bénéficiaires d'une pension fixe, dont il ne jouit du reste pas longtemps.

Au mois de novembre 1727 Martel s'est présenté devant le conseil de la ville de Berne en prouvant sa complète indigence. On lui accorde un secours de 6 écus.

Le Conseil s'adresse ensuite à la chambre des réfugiés (*Exulanten-Kammer*) pour l'inviter à étudier de très près le cas du ministre Martel. La chambre a trouvé que cet homme était tout particulièrement digne de pitié et demande que le cas soit porté devant les conseillers et bourgeois du petit et du grand Conseil, afin que Martel soit inscrit sur le rôle de l'ordinaire en vue d'une pension fixe et régulière (Chambre des réf. M*an.* n° 1, p. 44).

Le 3 décembre les conseillers et bourgeois du grand Conseil décident d'accorder à Martel une pension (1) fixe et de le porter sur le rôle de l'ordinaire. Sa pension est réglée à raison de 10 livres par mois, en outre il recevra 2 livres de pain par jour. La pension entrera en vigueur à partir de ce mois (décembre), inclusivement. En outre l'accès de la chambre des réfugiés ne sera pas interdit au ministre, s'il a besoin de recevoir un supplément de secours (Ch. des réf. *Man.* 1. p. 48, 12 déc. 1727). On accorde même à Martel 21 batz qui lui seront remis par le colonel Sinner en compensation des 15 jours pendant lesquels il n'a rien reçu.

(1) C'est Benjamin Duplan qui lui fit obtenir cette pension .(Lettres de Duplan à Court des 3 janvier et 20 mai 1728. (*Pap. Court.* n° 12, f°s 199 et 219). (P.F.B.)

Au cours de l'été de 1729 Martel se trouvant dans une pénurie de vêtements, on écrit à M. Du Mas les lignes suivantes :

« M. le ministre Martel ayant prié mes très honorés seigneurs de la Chambre des Réfugiés de vouloir luy accorder un habit avec un manteau, iceux y ont consenti et vous ordonnent de luy faire un habit avec modération, et de luy acheter quelque manteau de rencontre chez des Fripières pour un couple d'écus.» *Man.* 1. p. 150, 16 juillet 1729.

Enfin on trouve dans le « Livre mortuaire de l'Eglise française de Berne, nº 344 la mention suivante :

« Le 8 juin 1731 mourut M. le ministre Martel, autre fois ministre en France, du Dauphiné, réfugié à Berne. » Il est donc très invraisemblable qu'en 1731, Martel se soit trouvé en Dauphiné, travaillant aux côtés de Jacques Roger. (V. Arnaud *Hist. des prot. du Dauphiné*, III, 163).

C'est en 1730 à Berne, un an avant sa mort, qu'il rédigea ses mémoires.

Les mémoires de Martel doivent leur origine au projet conçu par Antoine Court d'écrire une histoire des Eglises du Désert à partir, de la révocation de l'édit de Nantes. Dans ce but il s'efforça de recueillir de tous côtés des sources pour l'élaboration de cette histoire. (V. inventaire des manuscrits Court. *Bull.* XI, 80). C'est pour répondre à une sollicitation semblable de la part de Court que Martel rédigea ses mémoires.

Ils comprennent un petit cahier de 16 pp. avec 13 pages écrites. On compte ordinairement 23 lignes par pages. L'écriture est passablement large et indique plutôt par son manque de fermeté et de netteté un homme fatigué par l'âge. L'orthographe et la ponctuation sont passablement négligées. Le style de l'auteur est simple et sans prétention. Le lien entre les faits qu'il raconte manque souvent. La sobriété et la sincérité de la narration prouvent que nous n'avons aucunement à faire à un illuminé.

Avant de laisser Martel nous raconter ses faits et

gestes, je tiens ici à remercier très particulièrement MM. les Pasteurs André Mailhet et P. Fonbrune-Berbinau pour leurs précieuses notes que nous avons utilisées avec grand profit et M. Emile Gaidan, de Genève pour ses obligeants renseignements.

Ch. Schnetzler.

Mémoires de Jean Martel du Dauphiné (1)

Monsieur (2),

Vous aves souhaité d'avoir une petite relation de ce qui mêt arrivé en france pendant que j'ay exhorté les fidelles qui y sont demeurés. Je vay satisfaire vostre desir en marquant seulement en gros les principales choses qui me regardent ; je serois trop long si je voulois les decrire toute dans le détail. Peu de tems après la dispersion de nos Eglises on chercha à me prendre comme plusieurs autres, parce que je ne voulois pas aler à la messe et faire tout ce qu'on apelle le devoir, mais ie me sauvoi par un trou de muraille de pouzols (3) qui est un bourg don je suis. J'allois ensuite errant de lieu en lieu et étant en l'année 1688 dans un lieu qu'on appelle le poit sala, j'y (4) trouvai plusieurs personnes qui paroissoient avoir de la piété et du zèle pour leur religion.

Cela m'obligea à convoquer une petite assemblée dans la maison d'un nommé Jean Magniac ; je continuay a faire des assemblées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, dans les lieux écartés, et pendant la nuit, le peuple ayant apris cela, venoit en foule et tous les jours nos assemblées étoient plus nom-

(1) Bibliothèque publique de Genève : Manuscrits d'Antoine Court. Recueils et mémoires 22 vol. in-4° Série N° 17. vol. B. pp. 63-78 (Inventaire des manuscrits d'A. Court. *Bull.* XI. 80.)

Le texte même comprend 13 pages, avec environ 23 lignes par page.

(2) Nous désignons par N. Ct. les rares notes qui se trouvent dans le texte et au bas de certaines pages et qui sont dues vraisemblablement au destinataire des mémoires : Antoine Court.

(3) Pouiols près de Die (note de Court). *Poyols*, ancienne Eglise du Dauphiné, évangélisée et fondée suivant la tradition par un disciple de Calvin. Elle faisait partie du colloque du Diois. L'orthographe du nom a varié suivant les siècles : Poyols en 1700. Cette localité se trouve à 4 kil. de Luc en Diois et à 16 kil. de Die. Martel est un nom du pays, il en existe encore des représentants à Jonchères. En 1687 on comptait à Poyols 28 familles protestantes.

(4) En Dauphiné (note Ct. Poët-Célard en Valentinois, Drôme).

breuses. Je les entretenois sur les textes de l'Ecriture qui me paroissoient les plus convenables à leur état, nous prions Dieu et nous chantions les psaumes à haute voix. Ce peuple faisoit paraître par des sanglots, et par des larmes qu'on remarquait de toutes parts, un si vif repentir d'avoir abjuré sa religion et un si violent désir de donner gloire à Dieu à l'avenir, que nous nous assemblions avec une extrême édification de part et d'autre : les papistes ne tardèrent pas à s'en apercevoir, parce que la plus grande partie des nôtres ne vouloit plus assister à la messe. Cela les anima cruellement contre nous et fit qu'ils se saisirent avec fureur de tous ceux qu'ils purent surprendre. Une fois entre autres on investit la maison (c'était en 1690, N. Ct.) du sieur Maigniac et un nommé Jean Merle de Vinsobres (1) qui exortoit le peuple. C'était en 1693, le dit Jean Merle fut pris et condamné aux galères ; pour moy qui m'étois aussi trouvé à cette assemblée je me sauvoi quoiqu'avec peine d'entre leurs mains par un effet de la providence. Ce danger ne fut pas passé que je me trouvai dans un autre : dans le village de Besouduc (2) il y avoit une femme, attaquée d'une maladie dont elle mourut. Le jour avant sa mort je l'exortai et lui fis la prière. Le curé qui en fut averti, ne manqua pas de venir le lendemain de grand matin me donner plusieurs coups de canne, mais Dieu me fit encore la grâce d'éviter sa fureur ; en l'année 1694 je fis encore une assemblée dans la maison de ficrise vaudette (3) (prophétesse, quelqu'un qui a pris mon

(1) Localité située près de Nyons (Drôme). — (Jean Veau dit Mer, le N. Ct.)

(2) Bezaudun s'appelait Bezouduc en 1529, Besoudun en 1576, aujourd'hui Bezaudun. De Bezaudun, en traversant le col de la Fondoresse, on se rendait dans la forêt de Saou où se trouvait le « Camp de l'Eternel » (1683-85) et où se réunirent plus tard les assemblées du Désert, convoquées par J. Roger, Martel, Rolland. Bezaudun se trouve à 15 kil. de Saillans et à 26 kil. de Crest. Actuellement ce n'est pas un village, mais une commune de 3 ou 4 hameaux. L'ancien village a été réduit par un glissement considérable de terrain. Au XVIIe siècle, Bezaudun faisait partie comme Eglise du colloque du Valentinois.

(3) *Ficrise vaudette.* Nous avons à faire ici avec une prophétesse. Au XVIe, XVIIe et XVIIIe une *vauderie* était une explication des vérités évangéliques (de Barante. Hist. des ducs de Bourgogne, Paris 1826, pp. 150-159). Dans certaines provinces, ce mot désignait simplement le culte protestant. L'inspirée dont il s'agit est peu connue. Il y en avait un si grand nombre dans ce temps-là. Elles annonçaient toutes la chute de la Bête (Apoc) et la destruction de l'Ante-Christ. Au bas de la page Court déclare s'appuyer sur l'opinion de M. Faure pour appeler cette femme une prophétesse. — Celle-ci était « à Besouduc, trois lieues de Cret », N. Ct.

nom et le lieu de ma nessance me depeignit ensuite si exactement qu'il me dénonça avec certitude par écrit à l'évêque de Die : la justice fit faire incontinant par ordre de l'évêque une recherche exacte. On fut jusques à Jonchieres (1), qui est un village don feu ma mère est sortie, et il n'y eut aucun coin qu'ils ne visitassent pour me trouver plus facilement. Ils dirent au peuple qui étoit tout épouvanté de ces procédures qu'ils cherchoient un homme qui avoit apporté des lettres de Suisse et que si on le leur livreoit, ils seroient contens, mais tout cela fut innutile. — Je fus encore fort exposé en l'année 1695 : il se fit une assemblée à la montagne de poit laval (2) proche de Dieulefit, que ie n'avois pas convoquée. Mais je ne laissai pas d'y faire une exortation. Nous fumes trahis par deux personnes dont l'une était papiste et l'autre étoit M. Blancart (3), batard de M. Delon. Ils prirent toutes les précautions nécessaires pour nous surprendre ; ils remarquérent le psaume qu'on avoit chanté, et la prière que j'avois fait, et firent leur raport à Monsieur l'évêque de Die (4) et au seigneur de la ville de Cret : plusieurs furent faits prisonniers et conduits, les uns à Die, les autres à Cret dans une méchante tour (5), là où plusieurs personnes sont mort, les autres à Valance : les prisonniers entendirent déposer contre moi, et une jeune femme nommée Alexandrine Brès, étant sortie de la prison, m'assura qu'elle avait ouy qu'on m'avoit condamné à être pendu : le sieur nommé Noé Gresse me pressa fort de sortir de france, me disant qu'on avoit tiré mon portrait ; je quittai ce lieu là, mais je ne

(1) Jonchères à 7 kil. de Poyols, lieu d'origine de la mère de Martel.

(2) Poët-Laval près de Dieulefit (Valentinois).

(3) Le nom de Blancart se trouve encore aujourd'hui fortement repréesnté à Orange ; celui de Delon se trouve encore dans l'Ardèche.

(4) C'était alors Séraphin de Pajot du Plouy dont l'épiscopat à Die dura de 1694-1701.

(5) La Tour de Crest se compose de 2 donjons juxtaposés.

1° La Tour vieille qui date de la fondation même de Crest pourrait bien être un ancien *castellum romanum* restauré par les Arnaud, fondateurs de la ville.

2° La Tour neuve a été construite par Aymar VI de Poitiers dit le Gros, comte de Valentinois, peu après 1356. Tandis que la tour vieille joua son rôle dans la croisade contre les Albigeois, la tour neuve fut prise et reprise par les 2 partis dans les guerres civiles du XVIe et du XVIIe siècles.

Après la révocation de l'édit de Nantes la Tour se remplit de huguenots prisonniers, ainsi que dans la période du Désert. Sous la Révolution et jusques sous Napoléon III elle fut une prison d'Etat. Classée en 1877 parmi les monuments d'Etat, elle appartient aujourd'hui à M. Chabrières, de Crest, fils de l'ancien régent de la Banque de France.

sortis pas du royaume et je continuai à faire comme auparavant. — Quelque temps après un lieutenant qui venoit de l'armée, ayant souhaité de se trouver dans nos assemblées, fut averti du temps auquel elles se faisoient, la première fois qu'il m'entendit témoigna beaucoup de zèle et répandit beaucoup de larmes ; il me fit mille honnetetés et m'obligea à aller chez luy ou je demeuray jusqu'au lendemain. Je le priay fort de ne s'exposer pas à venir en plein jour avec nous comme il faisoit. Mais il voulut continuer, à la fin il fut pris, et on luy fit faire amande honorable ; on fit plusieurs autres prisonniers entre lesquels etoit un nommé Jaque Long, natif du lieu de Monfoux (1), le sieur Bonsang de Dieulefit, qui laissa une femme, et quelques petis enfans, Jeanne Chiesse et Catherine Dumas du Poitlaval (Poët-Laval) et deux demoiselles de Dieulefit, savoir Pinier et Tardieu (2), toutes ces personnes là souffrirent le martyre avec beaucoup de courage. La persécution fut cause que je quittai la province du Daufiné pour aler à Orange ou j'avais été auparavant. J'avois eu l'honneur d'y connêtre Monsieur Serre, homme d'étude et de probité, et M. Gaille son beau-frère. Nous y fimes quelques assemblées qui ne furent point découvertes. Aux années 1692 et 1693 entr'autres nous y en fimes une dans la grange d'un oncle de M. Serre, nommé Benjamin Augier, mais je retournay à Orange 3 ans après. Nous voulions encore y faire une assemblée, mais la place que nous avions choisie pour cela ayant été découverte, nous ne pumes pas exercer nôtre dessein.

Je sortis de la ville et j'alay passer la nuit dans la grange du Sr. Jaques Poulin. Comme on cherchoit à me prendre un nommé Glaisse de la ville dalez (Alais), très honnête par sa vertu et bonne conduite n'eut point de repos jusqu'à ce qu'il m'eut mis en sureté. C'étoit en hyver et je retournay en Daufiné ; je marchais presque toujours de nuit exposé à la rigueur du froid, pour éviter la fureur de mes ennemis. J'ay même été souvent obligé de passer tout seul les nuits entières dans les bois. La même année 1696 je fus fait prisonnier à Vachères (3) et conduit à Die.

(1) Montjoux, près de Dieulefit.

(2) Ces noms ne sont pas mentionnés dans *l'Hist. des prot. du Dauphiné* d'Arnaud. (Liste des condamnations, pièces justificatives III, p. 381 et ss.) L'ouvrage cite pourtant en 1690 le martyre d'une fille Dumas de Poët-Laval.

(3) Petit village tout protestant, dans la vallée qui conduit à St. Julien-en-Quint, à 21 kil. N. E. de Saillans. Tout le pays embrassa la Réforme après la visite de Farel en 1562. Le village n'a jamais eu de remparts. — C'est à 1 kil. ½ de là qu'en 1745 Jacques Roger, au hameau des Petites

qui n'est que deux lieues de la ville, un samedy soir, dans le mois de février. Com il était fort tard, on me garda dans une maison particulière, et l'on me mit en prison que le dimanche matin ; je n'y demeuray que 3 jours ; après quoi l'on voulut me faire conduire à Crest par 16 soldats, mais dans le temps qu'ils ne prenoit pas garde à moi, je me sauvai d'entre leurs mains ; je ne fus apercu que d'un soldat de la compagnie qui, touché de compassion, après avoir ouy la prière dans la prison de Die, me promit de ne me déclarer point. Je retournai dans le lieu ou j'avois été pris, pour consoler les fideles que j'y avois laissé, mais iy demeuroy très peu de tems. Après j'aloy au village de Causseron (1) près de Beaufort et de Crêt et je meretiray chez le Sr Jaques Ayraut. J'y demeuray quelques jours, mais ayant été découvert, j'alay au plain de Bois (2) où j'avais fait autrefois des assemblées, mais ennemis m'alèrent chercher dans la maison du Sr Ayraut, peu de tems que ien fus sorti ; mais comme ils ne surent où j'avois passé, je leur echpay (échappai) ; j'alay ensuite à Combouin (3), prochede Valence. C'est un village entre deux collines où la plupart des habitans avoient été de la religion, mais plusieurs alloient à la messe par crainte de la persécution ; je m'adressai au sieur Guérin homme de bien. Par ses soins nous fimes une assemblée à la campagne ; plusieurs de ceux qui aloient auparavant à la messe si trouvèrent et lorsqu'ils entendirent les menaces que Dieu fait à ceux qui l'abandonnent, ils en furent effrayés et répandirent beaucoup de larmes et me firent promettre de retourner bientôt ches eux. Chacun même s'empressoit si for de mavoir dans la maïson que ie ne savais à qui repondre, j'y retournay comme je leur avois promis et

Vachères, fut trahi par un protestant et un catholique qui se partagèrent la prime. Conduit à Grenoble il y fut martyrisé la même année.

(1) Lauzeron.

(2) Plan de Baix, village tout protestant, dans la vallée de la Gervanne, à 18 kil. de Crest et à 26 kil. de Saillans. Cette seigneurie à partir de 1548 appartint successivement à 3 familles protestantes, les Bertrand, les Arbalestier et les Montrond. Près du village on peut signaler la *Grotte de Montrond* où se réunissaient les protestants du Désert et un peu plus loin le *Clos-Rond* où furent consacrés en 1744, au milieu des chênes devant 5.000 personnes, Rosans, Ranc par Rolland et Jacques Roger. De Plan de B. à Château double, Barcelonne, Montvendre etc... villages de la plaine du Rhône, on voit plusieurs sentiers et clairières fréquentés par les huguenots de 1706 à 1787.

(3) Combovin.

j'apris qu'ils n'aloient plus dans le temple de l'idole. Cela me fit beaucoup de plaisir et m'aida à supporter avec joye la fatigue des montagnes, et les incommodités de mon corps que j'avois contraté en alant de lieu en lieu pendant la nuit et le mauvais temps. Je ne dois pas oublier de dire que j'ay eu l'honneur de connoître particulièrement M. Brousson (1) illustre martyr de Jésus-Christ dont j'ay reconnu moi-même le zèle, la piété et le savoir.

Le lieu ou je le vis la première fois est Mornan (2) en Daufiné, dans la maison du Sr Jaques Mosel. Il avoit ouy parler de moy en Vivarets où j'ay été encore après luy en 1723 et prêché la parole de Dieu et donné la communion par tous les endroits qu'on jugeoit convenable pour cela ; enfin me voyant entrer, il loua Dieu de m'avoir éleu ministre extraordre de son Eglise, et me fit assoir près de luy. Il dit qu'il ne pouvoit pas m'entretenir long temps parce qu'il méditoit un discours qu'il devoit faire ; la maison étoit déjà remplie du monde, et tôt après il prêcha et donna la communion. 3 jours après il prêcha et fit la même chose à Bourdeaux, je l'acompagnai toujours et j'alay encore avec luy dans une maison de campagne proche de Dieulefit.

Ce fut là où j'entendis la dernière exortation qu'il fit dans le Daufiné. Je fis aussi moi-même une exortation en présence du ministre et de tout le peuple qui s'y étoit trouvé, dans une grange à la campagne du poitlaval, en l'année 1695 (3), au mois de février. Je la fis sur ces paroles du Chap. I d'Esaïe : quand vous multiplieres vos prieres, je ne les exauceray point, parce que vos mains sont pleines de sang. Lorsque nous fumes retirés, M. Brousson me demanda si j'avais médité cette exortation et combien j'avois employé de temps à la prononcer ? Je luy repondis que je ne

(1) M. E. Iaccard dans son *Hist. de l'Eglise française de Zurich*, 1889 mentionne un *Jacques Martel*, de Poujols en Dauphiné, réfugié à Zurich en 1702 et se disent le collaborateur de Brousson. Il fut en conflit avec le pasteur français de Zurich. Serait-ce *Jean* Martel ?

(2) Mornans près de Bourdeaux (Valentinois).

(3) Cette date de 1695 est manifestement erronée. C'est à la fin de décembre 1697 que Brousson alla en Dauphiné, où il resta jusqu'en février 1698, et c'est à cette époque que se place l'entrevue racontée par Martel. (Cf. Douen : *Les premièrs pasteurs du Désert*, II, p. 314.). — En 1699 Jacques Mazel, de Mornans (le même que Mosel), fut mis à la Tour de Crest avec plusieurs membres de sa famille, très probablement parce que l'on avait trouvé, comme cela arriva pour beaucoup d'autres, son nom dans les papiers saisis sur Brousson. (Cf. Haag. X. p. 443. — Eug Arnaud, *Hist des prot. de Crest*, 1893, p. 62. (P.F.B.)

l'avois pas méditée auparavant, que j'avois parlé pendant une demi-heure ; il me dit qu'il le croient ainsi. Il écrivit d'abord ce que je venois de lui dire ; après cela il me fit promettre d'aler en Languedoc après qu'il en seroit parti et me fit une adresse pour Nimes, chez M. Gassais, faiseur de taffetas, et une autre pour La Beaume chez le Sr Esper en Dieu (1) et il m'ordonna de donner la communion là où je trouverais le peuple disposé.

Je fis exatement tout ce qu'il m'avoit dit, si ce n'est que je n'ay jamais donné la communion. Je laissai tous mes livres (2) en partant parce que je prevoiois bien que je serais fouillé au St-Esprit (3) où j'étois obligé de passer. En effet on ne manqua pas à le faire. Je continuai ma route par S. Ambrois, ville des Sévenes, et j'y fus adressé à Mr Barrefort, marchand ; sa sœur me fit conduire hors de la ville et nous fimes une assemblée à un lieu nommé la Treille. La Bourgeoisie se mit sur pied pour voir si les granges voisines m'auroient recueilli ; mais nous eumes le tems de nous retirer et je fus conduit au Moino (4), chés Mr Dommergue. Je fis ensuite 3 assemblées : le première étoit fort proche de Mellien (5) du côté Dalez (Alais) pour célébrer un jeune ; la seconde se fit le Dimanche au dessus de peyremâlle (6), et là quelques jours après les Papistes en ayant été avertis se mirent sous les armes, mais les grandes pluies m'aidèrent à me sauver. Je fus pourtant dans un grand danger à cause des trois faux frères qui venoient après moy pour me prendre et des eaux débordées. Comme ie voyes qu'on me poursuivoit ie m'étois déchaussé au bord d'une rivière pour la passer plus facilement en cas de besoin. En effet je vis qu'on venoit à moy et étant en-

(1) Un camisard du nom d'Espérandieu est mentionné comme ayant été tué dans la guerre des Camisards. (*Hist. des troubles des Cévennes ou de la guerre des Camisards* par Ant. Court, 1760, t. III, p. 229.)

(2) Dans les lettres échangées entre les prédicants il est plusieurs fois question des livres qui venaient de Suisse ou de Hollande. C'étaient des écrits d'édification, des sermons, des catéchismes etc... qui entraient en France par ballots. Court écrivant à Pictet de Genève en 1719 se réjouit de recevoir le sermon sur les « illusions du cœur » du théologien genevois. Martel a dû se charger aussi de l'expédition et de la vente de ces livres comme en fait foi la lettre de Roger à M. Delingebe, marchand, du 1er janvier 1726. L'entrepôt des livres venant de Suisse était à Romans, Arnaud. *Hist. des prot. du Dauphiné* III, p. 87.

(3) St. Esprit sur le Rhône à l'embouchure de l'Ardèche (Bas Vivarais).

(4) Le Moinas, hameau de la commune des Mages.

(5) Le Meilher, hameau de la même commune.

(6) Peiremales au nord de St. Ambroix (Gard).

core tout échauffé à cose du chemin que j'avois fait en fuyant, je me jettoy dans la rivière et je la traversai, quoy que j'eusse l'eau jusques sous les bras ; ensuite je montai prontement sur une muraile toute garnie d'épines où je me mis les mains et les pieds en sang, je passai de l'autre côté et je courus jusqu'à ce que je fus hors de danger, ayant toujours mes bas et mes souliers à la main parce que je n'avois pas le tems de mareter pour me chausser. Cela arriva l'année 1697, le lundi avant la Noël dans un temps fort froid, un homme appellé Naigre dans quelques jours me fit la conduite, le van du nor étoit si froit et si fort que les rivières en etoit glassées, et dans ce mauvais temps je vins passer au Montellimar ; à peine voyes je le chemin plein de poussière caussé par le van. Je vins en daufiné, j'y fis encore plusieurs exortations en pressant toujours le peuple à sortir de ce pays idolatre et barbare. D'alleurs voyant ma santé ruinée et les dangers qui m'environnoit de toutes pars ; je pris le parti de sortir et après plusieurs années de rafrichissement m'étant occupé à l'étude de la parole de Deu, je formai le dessein de revenir voir la pouvre Eglise du Seigneur Jésus afin de lui donner encore quelque consolation. J'ay donc fait plusieurs voyages et Dieu m'a fait la grâce de passer heureusement, ormis le troisième voyage que je pris la route de lion et que je fus pris et mis en prison. On me prit cent frans et on ne me donna rien pendant trois jours, on vouloit me faire aller à la messe, mais je n'en fis pas conte plus que d'une pièce de fausse moinée et la prison ne me fit point de peur, parce que celuy qui crain Dieu na rien a craindre, l'expérience du passé elle fait connaître cette grande vérité : car à Beaumont le curé me vint chercher et ayant trouvé la porte fermée jus le tems de monter au galetas et fit des grandes menaces au sieur Bouchouli (Pouchoulin), qu'il ly avoit longtemps que si on l'avoit pu avoir il auroit etté pendu et qu'il en allait ecrire a l'intendant, mais le sieur Pouchoulin fut ferme : qu'il pouvoit faire ce qu'il voudroit, que cela con luy avoit dit etoit de pures menteries et qu'il ne le craignoit pas encore qu'il fit tent de bruit. En l'année 1724 et comme j'aloy presque tout seul venant de Chateaudouble je vins à Brarselonne (1) chez un certain Metyfiol et estant tout moullieu de chaleur et arrivé

(1) Châteaudouble et Barcelonne, deux villages entièrement protestants, à 16 kil. et 22 kil. S. E. de Valence. Les colporteurs vaudois visitaient déjà ces localités aux XIVe et XVe siècles. Elles sont restées attachées de cœur à l'Evangile malgré une foule de tribulations.

à la pointe du jour, la fatigue du chemin me fit profiter de sa rencontre, aussi bien la nécessité de changer de chemise qui m'avoit réduit à cette extrémité. On me dit que cest homme s'appeloit comme il est marqué ci-dessus, je ne fis nulle difficulté d'entrer chez luy et de luy faire la lecture d'une exortation et qui parurent en estre fort touchés. Quoi que papistes, ils me firent sécher ma chemise et me firent une soupe pour diner en me disant de les venir voir et me montrèrent une fausse porte et cela afin de me faire prendre, mais on me dit bientôt que je m'étois trompé (1. et sans cela j'aurois été pris. On m'avait déclaré à Valance à diverses personnes afin de réucir tant mieux dans leur dessein) Enfin Dieu me fit la grace d'éviter tous les pièges et finallement, pour de largent, les gardes du roy, après leur avoir dit que je venes à Genève, ils me promirent de me laisser passer. Mais encore ils me firent avoir un cheval pour passer la rivière. Vous voyez M. que j'ay eu beaucoup de traverses à essuyer, j'ay bien à louer Dieu de la protection qu'il m'a toujours accordée. J'espère qu'il aura soin de moy à l'avenir et qu'il me fera particulièrement la grâce de reconnaître sa bonté comme je le dois.

Je suis avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

JEAN MARTEL.

A Berne, an 1730. (N.Ct.)

(1) Court dit au sujet de cette méprise, au bas du manuscrit, en note : « Les gens chez qui il entra se nommoient Aquilon. On l'interrogea beaucoup et Martel dit bien des choses; lorsqu'il sut la méprise, il fut si honteux de tout ce qu'il avait dit à ces papistes, qu'il quitta leroyaume environ 1727 ».

Le Gérant : FISCHBACHER.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. L. Bellenand

LIVRES RECENTS DEPOSES A LA BIBLIOTHEQUE

(Ouverte au public les Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi de chaque semaine, de 1 heure à 5 heures.

. Choisy, L. Dufour-Vernes, etc. — **Recueil généalogique Suisse. Première série. Genève**. Tome deuxième, un vol. de 454 pages in-8°. Index, Genève, A. Jullien. 1907.

dmond Cabié. — **Ambassade en Espagne de Jean Ebrard,** seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565, et mission de ce diplomate dans le même pays, en 1566. Documents annotés et publiés. Un vol. de XXVI-472 pages in-8°. Index, Albi, Impr. Nouguiès, 1903.

. Cabié. — **Guerres de religion dans le Sud-Ouest de la France** et principalement dans le Quercy, d'après les papiers des seigneurs de Saint-Sulpice, de 1561 à 1590. Documents transcrits, classés et annotés. Un vol. de XLIV-939 pages grand in-4°. Paris, Champion, 1906.

lbert Atger. — **Pierre Séguier dit Esprit Séguier,** prophète et chef camisard. Conférence historique donnée au pont de Montvert, à Florac, à Lasalle et à Bernis, 2e édition. Une brochure de 54 pages in-8°. Nîmes, Lavagne 7 Peyrot, 1906.

. Saint-yves. — Essais de mythologie chrétienne. **Les Saints successeurs des Dieux.** Un vol. de 416 pages in-8°, illustrations. Paris, E. Nourry, 1907.

ean Baruzi. — **Leibniz et l'organisation religieuse de la terre, d'après des documents inédits.** Un vol. de la *Collection historique des grands philosophes*, avec un fac-similé, de 526 pages in-8°. Paris, Alcan, 1907.

. Oursel. — **Notes sur le libraire et imprimeur dijonnais Pierre I. Grangier,** à propos d'une édition inconnue du *Computus Novus* de Pierre Turrel. Une brochure de 24 pages in-8°. Autun, Dejussieu, 1906.

. E. G. Kirk and Ernest F. Kirk. — **Returns of Aliens Dwelling in the city and suburbs [of] London.** Vol. X, 3 partie (des listes d'étrangers demeurant à Londres et dans les faubourgs) des *Publications of the Huguenot Society of London.* Un vol. XXV-454 pages in-4°. Aberdeen. University press, 1907.

[arius Villard. — **Valence-sur-Rhône.** Epoque romaine. Monuments de la Renaissance. Contribution à l'histoire générale de cette ville. Ouvrage orné de 28 illustrations, de 198 pages in-8°, extrait du *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme.* Valence, J. Céas, 1907.

I. Brun-Durand. — **Le Président Charles Ducros et la Société protestante en Dauphiné** au commencement du XVIIe siècle. Une brochure de 156 pages in 8°, extraite du même *Bulletin.* Valence, J. Céas, 1906.

Fontenay-aux-Roses (Seine). — Imp. Louis Bellenand